



**The *Great* Canadian
Catholic Hospital History Project**

Documenting the legacy and contribution of the
Congregations of Religious Women in Canada,
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.



**Projet de la *Grande* Histoire
des hôpitaux catholiques au Canada**

Retracer l'héritage et la contribution des
congrégations de religieuses au Canada,
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

Devoir d'Information, Mission de Combat Le Droit et son traitement de la crise Montfort

by
Roxanne Deevey

Mémoire de maîtrise présenté à l'École de journalisme et de communication
de l'université Carleton, le 11 août 2000
sous la direction de Michèle Martin, professeure.

DEVOIR D'INFORMATION, MISSION DE COMBAT
Le Droit et son traitement de la crise Montfort

Mémoire de maîtrise présenté à l'École de journalisme et de communication
de l'université Carleton, le 11 août 2000
sous la direction de Michèle Martin, professeure.



National Library
of Canada

Acquisitions and
Bibliographic Services

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Acquisitions et
services bibliographiques

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

Our file *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-57763-5

Canada

RÉSUMÉ

Est-ce possible de réconcilier le devoir d'information et la mission de combat ? Le traitement médiatique accordé à la fermeture possible de l'Hôpital Montfort d'Ottawa par le journal *Le Droit* illustre bien les contraintes associées au journalisme engagé en contexte linguistique minoritaire. En jouant le double-rôle de journaliste impartial et de défenseur du fait français, le reporter francophone hors Québec est souvent contraint à devenir l'amplificateur des intérêts de l'élite dominante. En mettant l'accent sur la défense de l'Hôpital Montfort *Le Droit* est devenu l'organe de communication du groupe de revendication S.O.S. Montfort. Ce faisant, il a véhiculé une idéologie nationaliste pro-minoritaire qui renforçait le statu quo favorisé par une élite francophone au détriment d'un réel débat de société. Par conséquent, l'équilibre entre le journalisme impartial et le mandat communautaire n'a pu être atteint.

*À Gisèle, David et Norman sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour
et à mes enfants Tristan et Cédric*

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 Les journalistes et les relations de pouvoir	9
Chapitre 2 Historique de deux institutions franco-ontariennes	35
Chapitre 3 Montfort et les services de santé en français	58
Chapitre 4 <i>Le Droit</i> défend Montfort	79
Chapitre 5 Le mouvement Montfort	118
Chapitre 6 Les journalistes et Montfort	150
Conclusion	180
Bibliographie	189

Liste des tableaux

Tableau A	articles analysés (96) : pré-ralliement (fév.-mars 1997)	89
Tableau B	articles analysés (200) : fév.-sept. 1997 (édition spéciale exclue)	91
Tableau C	articles analysés (222) : par mois (édition spéciale incluse)	93
Tableau D	articles analysés (104) : post-ralliement (mars-sept. 1997)	93
Tableau E	articles au sujet de la province (43) : gouvernement/CRSS	97
Tableau F	articles au sujet de Montfort (177) : hôpital/S.O.S. Montfort	99
Tableau G	articles analysés (222) : fév.-sept. 1997 (y compris l'édition spéciale) .	110
Tableau H	articles analysés (22) : édition spéciale grand ralliement	137

INTRODUCTION :

La plupart des journalistes francophones oeuvrant en milieu minoritaire doivent répondre à un double rôle, tel qu'expliqué par Thierry Watine (1994) : celui de journaliste impartial et celui d'agent social faisant la promotion et la défense du fait français¹. À titre d'exemple, dans bon nombre de provinces (à l'exception du Québec) la radio et la télévision de langue française sont dirigées par la Société Radio-Canada qui a le mandat de "refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue" et à "rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions"². Suivant les constats de Watine, le journaliste travaillant dans un contexte francophone hors Québec a tendance à veiller de près sur les intérêts du groupe minoritaire. Par conséquent, les journalistes ne peuvent pas toujours prendre le recul nécessaire pour mettre en pratique le sens critique indispensable au métier³.

Comme journaliste ayant travaillé principalement à la SRC au Manitoba et à la Télévision française de l'Ontario (TFO-TV Ontario), j'ai souvent été appelée à jouer ce

¹T. Watine, "Médias acadiens: fondements et limites d'une pratique journalistique militante". *Communication*, vol. 15, no.2 (1994), p.199.

²*Loi sur la radiodiffusion*, 1991, article 3, (1)m)(iv) et (ii) citée par David Pritchard et Florian Sauvageau dans *Les journalistes canadiens. Un portrait de fin de siècle*, Saint-Nicolas, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1999.

³T. Watine, *Op.cit.*, p.215.

double-rôle paradoxal : ainsi, le reporter critique était confronté au devoir d'agent social appelé à appuyer la 'communauté' en accordant un traitement 'positif' aux sujets à caractère francophone. Il s'agit d'un rôle valorisant qui peut toutefois causer des tiraillements professionnels en raison des grands canons de l'objectivité journalistique.

Le 24 février 1997, la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario (CRSS) a annoncé sa recommandation de fermer l'Hôpital Montfort, le seul hôpital francophone d'importance en Ontario. En réaction, une campagne de mobilisation populaire rarement vue en Ontario français a atteint son point culminant lors d'une grande manifestation qui a rassemblé dix mille supporters au Centre municipal d'Ottawa le 22 mars 1997.

Lorsqu'en février 1997 la recommandation de la CRSS de fermer l'Hôpital Montfort a fait les manchettes nationales, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les développements dans le dossier. Je travaillais à ce moment là, comme journaliste chercheur à RDI-Winnipeg. Je connaissais assez bien l'Hôpital Montfort parce qu'il s'agit de l'établissement situé le plus près des banlieues de l'Est d'Ottawa où j'ai vécu pendant les vingt premières années de ma vie. Je trouvais donc fascinant que la fermeture de cet hôpital francophone du paysage de ma jeunesse prenne une envergure nationale. De plus, je n'avais, de mémoire récente, jamais vu un tel mouvement de protestation de la part des Franco-Ontariens.

Lorsque je suis revenue dans ma région natale, à l'été de 1998, j'ai été affectée comme journaliste au dossier de l'Hôpital Montfort. Le réalisateur coordonnateur de l'époque à l'émission *Panorama* (TFO) m'avait demandé de réaliser un reportage

d'affaires publiques pour savoir si Montfort était réellement indispensable aux francophones de la région de l'Est ontarien et d'Ottawa-Carleton. L'affectation, bien qu'intéressante, s'avéra difficile car il était problématique de remettre en question l'Hôpital Montfort. De plus, aucun universitaire francophone ne voulait se prononcer à la caméra sur la question. Les personnes que j'avais interrogées craignaient les représailles de la communauté et/ou de leurs collègues.

La façon dont les médias francophones appuyaient la cause pour sauver l'Hôpital Montfort était intéressante, en particulier, j'ai été intriguée par le traitement que le journal *Le Droit* avait fait de ce dossier, en revenant à sa mission de combat. Le journalisme semblait avoir laissé sa place au militantisme, ce qui soulevait plusieurs questions : en appuyant une approche militante pour défendre une cause, le journaliste est-il réellement en mesure de remplir son devoir d'information ? Sert-il réellement les intérêts de ses lecteurs/auditeurs/téléspectateurs ? Ou bien ne renforce-t-il pas le statu quo favorisé par une élite ? Cette réflexion se développe dans les chapitres qui suivent.

Nous ne pouvons, dans le cadre de cette analyse, nous arrêter sur tous les développements dans le dossier de l'Hôpital Montfort, car il est toujours en évolution. La période d'étude débute donc en février 1997, lorsqu'a été rendu publique la recommandation de la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario (CRSS) de fermer l'établissement. La période d'analyse se poursuit jusqu'en septembre de la même année, environ un mois après que la CRSS a permis à l'Hôpital Montfort de demeurer ouvert, bien qu'avec des services amputés. C'est alors que les stratèges de l'hôpital ont choisi de rejeter le compromis et de poursuivre la campagne contre la

restructuration de Montfort, telle qu'envisagée par la CRSS. La période qui suit, jusqu'en août 1998, est surtout caractérisée par le silence des représentants de Montfort, qui avaient opté pour la voie de la négociation avec la CRSS. Cette période, du point-de-vue médiatique, n'a donc pas été particulièrement mouvementée.

La lutte a repris de plus bel, toutefois, lorsque les représentants de Montfort, insatisfaits des pourparlers avec la CRSS, ont décidé de demander aux tribunaux de régler le litige. Montfort a reçu gain de cause de la cour de première instance, soit la Cour divisionnaire de l'Ontario, en novembre 1999. Au moment de la rédaction du présent mémoire, les démarches judiciaires étaient toujours en cours parce que la province de l'Ontario avait décidé d'interjeter appel. C'est pourquoi, pour les fins de la présente étude, nous nous limiterons à la période la plus active du dossier (de la perspective des médias) soit celle de février à septembre 1997.

Dans le premier chapitre, nous étudierons les relations de pouvoir selon la perspective théorique de Foucault. Nous analyserons aussi le rôle que jouent les intellectuels dans les stratégies de pouvoir à partir du cadre théorique présenté par Gramsci. Parmi ces stratégies de pouvoir, nous nous pencherons sur l'emploi des référents nationalistes pour encourager le sentiment d'appartenance culturelle et l'encadrement des événements comme 'crise'. Ensuite nous ferons un survol des difficultés rencontrées par les journalistes francophones en contexte minoritaire.

Le chapitre deux servira de mise en contexte historique. Le but : comprendre certains facteurs permettant de faire le lien entre le Règlement 17 (qui interdisait, de 1912 à 1927, l'enseignement en français en Ontario) et la fermeture de l'Hôpital Montfort. Ce

faisant, nous regarderons l'histoire du journal *Le Droit* comme organe de combat et de défense des droits des francophones de l'Ontario. Nous ferons donc un survol historique des deux établissements franco-ontariens (*Le Droit* et l'Hôpital Montfort) pour expliquer comment deux institutions aussi différentes sont devenues des alliés dans la lutte pour sauver l'établissement de santé.

Au chapitre trois nous regarderons de plus près le contexte des services de santé en français dans la région d'Ottawa-Carleton et de l'Est ontarien. Pour ce faire, nous évaluerons l'impact de la restructuration du secteur hospitalier sur les services destinés aux francophones. Nous analyserons aussi les faiblesses des structures législatives mises en place pour assurer l'accès aux soins de santé en français. Ainsi, nous tenterons de découvrir quelle est la réelle importance de l'Hôpital Montfort en ce qui concerne l'ensemble des services du réseau de santé franco-ontarien. Finalement, nous analyserons les stratégies entreprises par le comité de défense de l'hôpital, S.O.S. Montfort, et le journal *Le Droit* pour démontrer que la cause pour sauver l'établissement de santé a éclipsé le contexte plus global des besoins en matière des services de santé en français.

Le chapitre quatre nous permettra de démontrer que le journal *Le Droit* appuyait la cause pour sauver Montfort en encadrant la fermeture de l'hôpital comme une crise provoquée par le gouvernement conservateur de Mike Harris. Par conséquent, le journal a identifié le gouvernement ontarien et la CRSS comme un adversaire qui s'attaquait aux droits des Franco-Ontariens. Parallèlement, *Le Droit* a construit la perception d'une communauté franco-ontarienne homogène et unifiée. Pour ce faire, les éditoriaux et les chroniques ainsi qu'une partie des articles du journal ont adopté un discours populiste et

nationaliste pro-minoritaire pour encourager la solidarité chez les lecteurs. La position éditoriale du *Droit* détournait donc les voix discordantes susceptibles d'enclencher un débat public. À toutes fins pratiques, donc, *Le Droit* est devenu l'organe de communication du mouvement S.O.S. Montfort.

Au chapitre cinq, nous établirons que le combat pour la sauvegarde de l'Hôpital Montfort a consolidé un véritable mouvement social. Les stratèges de Montfort et *Le Droit* ont concerté leurs ressources pour faire appel aux sentiments d'appartenance culturel des Franco-Ontariens. Ce faisant, le mouvement a eu recours à des moyens de production émotionnels et symboliques (suivant les théories du sociologue Raymond Breton) pour rallier les appuis et mobiliser la collectivité francophone autour de la cause. De plus, les montfortistes ont développé des stratégies pour créer une certaine hégémonie au sein de l'*establishment* francophone. Par conséquent, le mouvement a pris de l'ampleur et il est même sorti de son champ d'action initial pour devenir un porte-parole pour d'autres batailles linguistiques.

Finalement, au chapitre six, nous ferons un survol des principales critiques du journalisme objectif pour ensuite analyser une autre option, soit le journalisme engagé. Ensuite nous nous référerons aux conclusions développées par Thierry Watine (1994) sur les journalistes travaillant en contexte minoritaire acadien pour encadrer les interventions de journalistes et de cadres ayant oeuvré au *Droit*. Le traitement médiatique accordé au dossier Montfort servira d'étude de cas pour illustrer les limites du journalisme militant en contexte linguistique minoritaire. Ce faisant, nous étudierons les tensions qui peuvent survenir lorsque le devoir d'information est confronté à la mission communautaire.

Pour les fins de cette étude, nous avons dépouillé tous les numéros du journal *Le Droit* du 20 février 1997 au 26 septembre 1997 qui abordaient, par l'intermédiaire d'articles, d'éditoriaux ou de lettres des lecteurs, le sujet de l'Hôpital Montfort et/ou de la restructuration des services de santé. En tout, 222 articles, 21 éditoriaux, et 12 chroniques du *Droit* ont été analysés. Pour fins de comparaison, nous avons étudié 4 éditoriaux du *Ottawa Sun* et 7 éditoriaux du *Ottawa Citizen*, tirés de la même période. De plus, des dépêches de l'Agence de la presse francophone (APF) servent de référence, surtout pour situer les événements sur le plan national.

De plus, nous avons recueilli plus de dix heures d'entrevues sur cassettes audio enregistrées dans le cadre d'un projet d'histoire orale à l'Université d'Ottawa. Militants, journalistes, P.D.G. d'entreprises de presse et politiciens ont été interrogés sur leurs perceptions de l'importance de la 'crise' Montfort et du traitement que les médias (surtout francophones) en ont fait. Ces mêmes entretiens ont été retranscrits pour le département d'histoire de cette université et ils y sont archivés. Ces entrevues ont été conduites conformément aux lignes directrices du *Guide d'enquête orale* employé par les ethnologues du Ministère des Affaires culturelles du Québec⁴. D'autres entrevues informelles ont été recueillies sur cassette audio, surtout avec des journalistes et des cadres du *Droit*, pour avoir un aperçu des discussions qui ont eu lieu au journal en ce qui a trait au traitement journalistique du dossier de l'Hôpital Montfort. Tous les intervenants ont accepté que leurs propos soient repris pour les fins du mémoire.

⁴Voir à ce sujet: M. Roberge sous la direction de Bernard Genest, *Guide d'enquête orale*, Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1991, 265 p.

Nous avons recours à certaines sources secondaires sur, entre autres, l'histoire des institutions concernées (l'Hôpital Montfort et le journal *Le Droit*), le contexte démographique franco-ontarien, la consolidation de l'identité et du sens d'appartenance culturelle, le nationalisme pro-minoritaire, l'encadrement des événements médiatiques, et les enjeux du journalisme militant. D'autres sources secondaires offrent un aperçu global de l'érosion du système de santé canadien et des principaux enjeux liés à la *loi sur les services en français (1986)* en Ontario.

Nous puisons aussi dans quelques sources primaires, c'est-à-dire des rapports, des études et des mémoires pour faire un tour d'horizon de la situation des services de santé en français dans la province de l'Ontario.

CHAPITRE UN: Les journalistes et les relations de pouvoir

Le rôle des médias dans les relations de pouvoir au sein d'un système démocratique fait l'objet de nombreuses discussions académiques et déontologiques. D'une part, les journalistes et les organisations médiatiques pour lesquelles ils travaillent se perçoivent comme une sorte de chien de garde impartial surveillant, avec un certain recul et un sens critique, le fonctionnement de la société. D'autre part, les médias sont parfois appelés à jouer le rôle d'agents sociaux engagés dans le développement des populations qu'ils desservent. Dans ce contexte, ils prennent donc position sur les questions susceptibles d'avoir un impact sur la collectivité identifiée comme la clientèle cible de l'entreprise de presse. Ces deux rôles, parfois conflictuels, rendent difficile la tâche des journalistes. Les défis sont même amplifiés dans les milieux restreints comme celui des minorités francophones hors Québec.

Relations de pouvoir

Pour comprendre le rôle que jouent les médias dans une démocratie moderne, il faut d'abord comprendre certaines caractéristiques de ce mode de gouvernement. La définition classique de 'démocratie', soit le gouvernement "du peuple par lui-même"⁵ laisse place à de nombreuses interprétations. La gouvernance peut donc se faire de diverses façons. L'une d'entre elles, la démocratie directe, repose sur un mode de fonctionnement où tous les membres de la collectivité prennent les décisions reliées à

⁵"Démocratie", *Grand Larousse encyclopédique*, Paris, Librairie Larousse, 1961, tome III, p.909.

l'avenir du groupe. Toutefois, cette façon de gouverner est impraticable dans bien des cas parce qu'il est impossible de "mobiliser le peuple en permanence et de le réunir tout entier en un même lieu pour l'appeler à délibérer"⁶. Par contre, il existe des mécanismes qui permettent une sorte de démocratie directe. Entre autres, il y a l'initiative populaire et le référendum. Ce dernier permet au peuple de faire connaître sa volonté sur une question précise. Néanmoins, il est rarement utilisé parce qu'il est jugé imprévisible par les gouvernants. À titre d'exemple, les électeurs peuvent se prononcer contre une question pour exprimer leur désaccord face au gouvernement. Dans de tels cas, le référendum n'obtient pas réellement une réponse à la question explicitée, il sert plutôt de véhicule pour exprimer un certain mécontentement de la part des citoyens⁷.

En général, donc, la démocratie moderne est fondée sur un mode de désignation, par l'intermédiaire du suffrage universel, de représentants qui réalisent l'exercice du pouvoir. Dans ce cas, le pouvoir est exercé par des élus pour une période limitée et suivant les règles fixées par la Constitution du pays⁸.

Il existe un lien essentiel entre la démocratie et la pluralité des partis. En principe, cette possibilité de choisir différentes options politiques dépend d'un ensemble de facteurs :

Le bon fonctionnement de la démocratie est ainsi inséparable du respect d'un certain nombre de libertés fondamentales, notamment des libertés de pensée,

⁶"Démocratie", *Op.cit*, p.909.

⁷"Démocratie", *Op.cit*, p.909.

⁸"Démocratie", *Op.cit*, p.909.

d'expression (presse, réunion), de déplacement, d'association, et de la diffusion de l'instruction et de la bonne organisation de l'information des citoyens. Si ces conditions ne sont pas remplies, il ne peut y avoir ni opinion publique, ni partis, ni véritable et libre choix électoral.⁹

Tel qu'expliqué par Marc Raboy et Bernard Dagenais (1992), le sens traditionnel accordé au modèle démocratique est celui d'un système politique où la majorité détient le pouvoir. Toutefois, ce modèle politique accuse des faiblesses inhérentes. Entre autres, la majorité a tendance à dominer les minorités¹⁰. De plus, la volonté de la majorité est généralement perçue comme étant la volonté du peuple. Toutefois, "si c'est toujours le peuple qui est censé gouverner, ce n'est pas toujours le même peuple"¹¹, c'est à dire que certains éléments de la population peuvent assumer une position avantageuse dans les relations de pouvoir au détriment d'autres groupes aussi membres du 'peuple'. De plus, soutiennent Raboy et Dagenais, les élites contrôlent les institutions au nom du peuple et l'État négocie la paix sociale dans l'intérêt de cette élite.¹²

Ainsi, le concept démocratique comprend l'égalité, la justice sociale et des mécanismes politiques (par exemple, les groupes de pression et les manifestations) par lesquels les citoyens peuvent participer à l'élaboration des décisions qui ont une influence sur leurs vies. Cela sous-tend des luttes courantes dans les sphères politique, économique,

"Démocratie", *Op.cit*, p.909.

¹⁰Marc Raboy et Bernard Dagenais, "Introduction: Media and the Politics of Crisis", dans *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE Publications, 1992, p.4-5.

¹¹"La démocratie comme gouvernement", *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 1968, vol. 5, p.411.

¹²Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.4-5.

sociale et culturelle¹³.

Ces luttes, selon Michel Foucault (1982), sont partie prenante des relations de pouvoir. En effet, Foucault croit qu'il est utile d'étudier les diverses formes de résistance pour faire la lumière sur la nature des relations de pouvoir. Il soutient qu'en général les luttes ne visent pas le pouvoir en tant que tel mais plutôt ses effets immédiats. Elles ne tentent donc pas d'identifier le principal ennemi mais plutôt l'instance décisionnelle qui touche de plus près les personnes concernées¹⁴. Souvent ces luttes remettent en question le statut de l'individu et son droit à la différence. Ces combats s'en prennent aussi à tout effort de lier l'individu à sa propre identité d'une façon qui soit contraignante et qui le sépare de sa communauté. Dans le contexte des francophones minoritaires, par exemple, on peut dénoncer une politique gouvernementale qui vise à offrir des services en français seulement dans le cas où l'individu ne peut s'exprimer en anglais. Les Franco-Ontariens, par exemple, revendiqueraient le droit d'obtenir des soins de santé dans un établissement homogène francophone qui tienne compte de cette culture. Donc, ces luttes ne s'opposent pas forcément à une entité politique en tant que telle mais plutôt à une *forme de pouvoir et à sa technique*, selon Foucault. Dans cette optique, il s'agit donc d'une lutte contre la *domination*, dans ce cas-ci culturelle, d'une majorité sur une minorité linguistique¹⁵.

Selon Foucault, le pouvoir s'exerce nécessairement dans le contexte d'une

¹³Raboy et Dagenais, *Op. cit*, p.5

¹⁴Michel Foucault, "The Subject and Power", *Critical Inquiry*, vol. 8 (1982), p.780.

¹⁵M. Foucault, "The Subject and the Power", *Ibid.*, p.781

relation entre deux parties. Une relation de pouvoir, selon lui, constitue une lutte pour dominer les moyens de contrainte, l'inégalité et les actions de certaines personnes sur les autres¹⁶. Néanmoins, il ne faut pas confondre les relations de pouvoir et les relations de communication, selon Foucault: les relations de communication diffusent l'information par l'intermédiaire d'une langue, d'un système de symboles et tout autre médium symbolique. Même si les relations de communication peuvent avoir une influence sur les relations de pouvoir, les deux types de relations sont distincts l'un de l'autre¹⁷. À titre d'exemple, la domination des messages véhiculés dans les médias, mêmes s'ils peuvent influencer un débat, ne constitue pas une relation de pouvoir entre deux parties antagonistes. Les relations de pouvoir, les relations de communication et les capacités objectives (c'est à dire les choses réelles, les techniques spécialisées, le travail et la transformation du réel) se chevauchent, se soutiennent réciproquement et s'utilisent mutuellement pour arriver à des fins précises¹⁸.

D'après Foucault (1978), au coeur des relations de pouvoir il existe une résistance. C'est pourquoi toute relation de pouvoir comprend, potentiellement, une stratégie de lutte qui constitue un mécanisme de pouvoir. Par exemple, lorsqu'une décision administrative déplaît à une population, celle-ci a la possibilité de se mobiliser pour manifester son opposition : il s'agit donc d'une stratégie ou d'un mécanisme inscrit

¹⁶M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.787.

¹⁷M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.786.

¹⁸M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.787.

dans les relations de pouvoir. Toutefois, la relation de pouvoir atteint ses limites finales lorsque des mécanismes stables remplacent la dynamique libre des réactions antagonistes¹⁹ comme, par exemple, lorsqu'il y a impasse et les tribunaux doivent trancher sur une question.

La gouvernementalité

Pour maintenir sa souveraineté, l'État doit avoir recours à la discipline (imposer des lois par exemple) mais surtout à une gestion gouvernementale qui vise à contrôler la population afin de maintenir le pouvoir. "La population va apparaître comme sujet de besoins, d'aspirations, mais aussi comme objet entre les mains du gouvernement, consciente en face du gouvernement de ce qu'elle veut et inconsciente, aussi, de ce qu'on lui fait faire"²⁰.

Ainsi, Foucault suggère que la population fait l'objet de tactiques et de techniques développées par un gouvernement pour exercer le pouvoir. "Gérer la population", selon lui, "ne veut pas dire gérer simplement la masse collective des phénomènes ou les gérer simplement au niveau de leurs résultats globaux ; gérer la population, ça veut dire la gérer également en profondeur, en finesse et dans le détail"²¹. Pour ce faire, l'État a recours à ce que Foucault appelle la 'gouvernementalité' c'est à dire :

...l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyses et réflexions,

¹⁹Michel Foucault, "La gouvernementalité" dans Daniel Defert, *et al.*, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1994, p.794.

²⁰M. Foucault, "La gouvernementalité", *Ibid.*, p.652

²¹M. Foucault, "La gouvernementalité", *Ibid.*, p.654.

les calculs et les tactiques qui permettent d'exercer cette forme bien spécifique, bien que complexe, de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir, l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité.²²

Pour ce qui intéresse la présente analyse sur la place des médias dans les relations de pouvoir et les stratégies de lutte nous allons nous pencher particulièrement sur la composante 'analyses et réflexions' et sur le rôle particulier des intellectuels, voire les journalistes, dans la gouvernementalité.

Les intellectuels

Antonio Gramsci (1971), en tentant de comprendre le rôle des intellectuels dans la société, établit deux catégories : les intellectuels 'traditionnels', et les intellectuels dits 'organiques'. Ces derniers seraient issus d'un milieu créé en lien avec le monde de la production économique. Par exemple, l'élite du milieu de l'entreprise commerciale s'entoure de gens qui constituent un système complexe d'appuis à la production économique, et, par extension, à l'expansion de cette classe économique²³. Par contre, les intellectuels dits traditionnels seraient issus d'une structure sociale ayant précédé celle des intellectuels organiques, mais ne seraient pas éliminés par les changements politiques et sociaux. Historiquement, les intellectuels traditionnels s'alliaient à la classe dominante, maintient Gramsci, c'est pourquoi ils régnaient sur certains secteurs comme l'éducation. Contrairement aux intellectuels organiques, les intellectuels traditionnels des

²²M. Foucault, "La gouvernementalité", *Op.cit*, p.654

²³Antonio Gramsci, "The Intellectuals" dans *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci*. Londres, Lawrence, 1971, p.5

temps modernes s'associent les uns aux autres et s'assurent ainsi une certaine continuité historique et une autonomie par rapport au groupe social dominant²⁴. Les universitaires tombent dans cette catégorie d'intellectuels.

Comme les journalistes tentent souvent, dans leurs codes déontologiques, d'affirmer leur indépendance professionnelle par rapport aux politiques des entreprises de presse, on pourrait dire qu'ils essaient d'assumer le rôle d'intellectuels traditionnels. Par contre, en citant Ulrich Saxer (1992), Daniel Cornu (1994) affirme que "Lorsque des conflits surgissent entre la culture d'entreprise et la déontologie professionnelle, c'est la première qui tend à l'emporter..."²⁵. Sauf quelques exceptions, les journalistes ne peuvent qu'être des intellectuels organiques parce qu'ils s'inscrivent dans un processus de production de l'information comme commodité²⁶.

Gramsci parle aussi d'un nouvel intellectualisme où l'on participe activement à la vie dite 'pratique'. L'intellectuel devient donc un organisateur, un constructeur qui utilise son éloquence pour persuader les gens. Dans ce contexte, l'hégémonie devient possible lorsqu'un groupe social réussit à créer son propre groupe d'intellectuels organiques²⁷. Le

²⁴A. Gramsci, *Op.cit.*, p.7.

²⁵U. Saxer cité par Daniel Cornu, "Le journaliste dans le système médiatique" dans *Journalisme et vérité; pour une éthique de l'information*. Genève, Labor et Fides, 1994, p.284.

²⁶Il serait intéressant de se pencher sur la place des journalistes travaillant pour des télédiffuseurs publics ou autres organes d'information sans but lucratif pour savoir s'il s'agit d'intellectuels traditionnels ou organiques. Pour les fins du présent essai, toutefois, on ne peut s'arrêter sur la question.

²⁷A. Gramsci, *Op. cit.*, p.10

journalisme engagé pourrait constituer un tel groupe et faire partie de cette catégorie.

Dans son analyse des pratiques des journalistes acadiens, Thierry Watine (1994) décrit le journalisme militant comme faisant “la promotion d’une cause”, comme étant “au service d’intérêts catégoriels et donc partisans”²⁸.

La relation entre les intellectuels et le monde de la production, reconnaît Gramsci, n’est pas aussi directe que celle qu’ils ont avec les groupes sociaux de base. Par contre, cette relation est coordonnée par la structure sociale et par le complexe de “superstructures” dont sont issus les intellectuels²⁹. Ceux-ci occupent des fonctions importantes dans deux superstructures : soit la société civile (privée) et la société politique (publique). Selon Gramsci, c’est ainsi que l’hégémonie du groupe dominant et l’autorité de l’État et des instances législatives sont renforcés³⁰. Comme ils sont partie prenante des deux superstructures, les intellectuels font la promotion du consentement spontané de la part du public en renforçant le respect de la classe dominante. Celle-ci jouit d’un certain prestige par la force traditionnelle de sa position sociale et économique³¹. On pourrait dire que les journalistes font partie de la superstructure de la société civile tout en rapportant les activités de la société politique. Ils servent, en quelque sorte, de relais entre les deux superstructures. Suivant cette logique, les

²⁸Thierry Watine, “Médias acadiens: fondements et limites d’une pratique journalistique militante”. *Op.cit.*, p.199.

²⁹A. Gramsci, *Op. cit.*, p.12

³⁰A. Gramsci, *Op. cit.*, p.12

³¹A. Gramsci, *Op.cit.*, p.12

journalistes jouent un rôle important dans la consolidation du consentement spontané et le respect du statu quo. C'est d'ailleurs l'avis de Arthur Siegel (1982) qui affirme que le pouvoir des médias dans les sociétés post-industrielles découle de cinq rôles inter-reliés, soit : fournisseurs d'information, lien politique entre les élites et la population, influence directe sur les acteurs politiques, source d'opinion (par l'intermédiaire des éditoriaux et des chroniques) et mise sur pied d'agendas publics' (*public agendas*)³².

S'ajoute à cela le rôle que les intellectuels des deux superstructures jouent dans la création de structures coercitives pour imposer la domination sur les groupes récalcitrants³³. La difficulté d'accès aux médias dont se plaignent certains organismes populaires sert d'exemple intéressant. Selon Ellenberg, les médias remettent en question la crédibilité des organismes populaires et des syndicats qu'ils accusent de faire de la propagande "...des slogans, des affirmations doctrinaires et stéréotypées et des discours moralisateurs"³⁴.

Les structures coercitives des médias présentent un obstacle important pour les mouvements sociaux, selon Susan Dente Ross (1998), encore que ces derniers arrivent parfois à s'exprimer dans les médias, même si leur discours est à contre-courant. Cela se produit, généralement, lorsque les mouvements deviennent plus mûrs et formulent une

³²Arthur Siegel (1982) cité par Gertrude J. Robinson dans *Constructing the Quebec Referendum: French and English Media Voices*. Toronto, University of Toronto Press, 1998, p.4.

³³A. Gramsci, *Op. cit*, p.12

³⁴Irène Ellenberg, *Les tentatives des groupes pour avoir accès aux mass médias. Mouvements*, vol. 1, no. 3 (1984), p.74.

stratégie d'information qui coïncide avec leur stratégie de lutte. Ils s'organisent donc autour du but central de communiquer des messages-clés aux groupes dispersés. Par contre, la tendance des journalistes à modérer les perspectives et à décourager les idées radicales demeure un obstacle important. Dente Ross affirme que le succès d'un mouvement social dépend de sa capacité d'employer des techniques d'encadrement pour faire le lien entre leurs messages et les intérêts, les valeurs, et les significations d'éventuels supporters. Les médias peuvent jouer un rôle important en filtrant et en recadrant les messages des mouvements sociaux, mais ceux-ci doivent développer des stratégies pour rallier les ressources (y compris les médias) pour appuyer le changement politique et social³⁵.

Les associations francophones hors Québec pourraient aussi servir d'exemple de structure coercitive. Selon Leslie Pal (1993), le réseau associatif s'est éloigné de la base pour participer à la politique fédérale³⁶. Cela s'explique, selon Linda Cardinal (1999), par le fait que bon nombre d'associations francophones hors Québec dépendent lourdement des subventions fédérales³⁷. Par conséquent, selon Marcel Martel (1997), ces organisations se préoccupent davantage des débats prioritaires pour ce palier

³⁵S. Dente Ross, " "Their Rising Voices": A Study of Civil Rights, Social Movements, and Advertising in the New York Times". *Journalism and Mass Communication Quarterly*, vol. 75, no. 3, (1998), p.520.

³⁶L. Pal (1993) cité par Linda Cardinal, "La vie politique et les francophones hors Québec" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, chapitre 7, p.339.

³⁷L. Cardinal, *Ibid.*, p.338.

gouvernemental (comme la lutte contre le nationalisme québécois)³⁸ que des intérêts immédiats des francophones qu'ils représentent.

Gramsci admet que certains problèmes se posent lorsqu'on tente de catégoriser les intellectuels comme étant soit 'traditionnels' ou 'organiques'. Que faire, par exemple, des membres d'un parti politique qui ne sont pas issus des besoins de production d'une entreprise ? Certains croient qu'il s'agit d'une catégorie particulière d'intellectuels organiques qui oeuvrent dans les domaines politique et philosophique, mais Gramsci croit que le parti politique lie les intellectuels du groupe dominant aux intellectuels traditionnels.

Dans le contexte des francophones minoritaires, toutefois, le parti politique représente mal les intérêts de ce groupe. Selon Linda Cardinal, cela explique que la politique partisane n'ait pas fait ses preuves comme lieu de pouvoir. Comme les politiciens francophones hors Québec sont eux-mêmes minoritaires au sein des partis, ils représentent difficilement les intérêts des francophones minoritaires³⁹. Le milieu associatif, selon Cardinal, "constitue un lieu de pouvoir idéal des francophones hors Québec"⁴⁰. On peut donc conclure que le réseau associatif francophone en milieu minoritaire joue le rôle de parti politique, tel qu'entendu par Gramsci. C'est à dire qu'il sert de lien entre les intellectuels organiques et les intellectuels traditionnels dans le

³⁸Marcel Martel (1997) cité par Cardinal, *Op.cit*, p.338.

³⁹L. Cardinal, *Op.cit*, p.339.

⁴⁰L. Cardinal, *Op.cit*, p.339.

contexte francophone minoritaire. Principalement au chapitre 6, sera discuté comment les journalistes francophones, lorsqu'ils pratiquent leur métier dans un contexte minoritaire, renforcent le statu quo favorisé par les élites francophones.

Les intellectuels, dont les journalistes, font donc partie des structures de la gouvernementalité, telle qu'élaborée par Foucault. Ils tendent à dominer les mentalités en définissant l'agenda public, consolidant donc les relations de pouvoir de l'État. En effet, selon Denis McQuail (1994), l'attention des médias, les priorités des élites et les attitudes du public constituent les trois principaux éléments qui influencent les courants de pensée de la société⁴¹.

L'encadrement des événements comme 'crise'

La façon dont les médias cadrent certains événements peut aussi servir à renforcer le statu quo. À titre d'exemple, le discours de crise est adopté, selon Gramsci (1930), lorsqu'un conflit survient entre les représentés et les représentants⁴². Il s'agit donc d'une crise dans l'activité hégémonique exercée par la classe politique, d'une crise d'autorité ou bien d'une crise générale de l'État⁴³. La notion de crise, selon Raboy et Dagenais, est caractérisée comme un bouleversement, réel ou perçu, de l'ordre social⁴⁴. On peut aussi la définir comme étant un point-tournant décisif dans le cours des événements où un

⁴¹D. McQuail (1994) cité par S. Dente Ross, *Op.cit*, p.520.

⁴²A. Gramsci (1930), cité par M. Raboy et B. Dagenais dans "Introduction: Media and the Politics of Crisis", *Op.cit*, p.2.

⁴³Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.2.

⁴⁴Raboy et Dagenais *Op.cit*, p.3

changement décisif est imminent. La crise peut donc être perçue comme positive ou négative, selon le point-de-vue⁴⁵. Comme il s'agit d'une valeur subjective, selon Raboy et Dagenais, on peut donc conclure que la désignation de 'crise' est définie par un point-de-vue d'intérêt politique ou idéologique⁴⁶.

Les domaines de la sociologie et de la communication reconnaissent que les médias jouent un rôle important en ce qui concerne la construction de la réalité⁴⁷. Ils exercent des choix donnant ainsi plus d'importance à certains événements que d'autres. Les médias fonctionnent donc, selon Dente Ross, comme 'instruments de contrôle' de la société en renforçant le statu quo pour développer une cohésion sociale et pour maintenir la stabilité⁴⁸.

Une stratégie (telle qu'entendue par Foucault) employée par les institutions pour maintenir l'ordre social, est celle de déclarer des crises lorsque le statu quo est menacé⁴⁹. Raboy et Dagenais croient que la relation crise-média constitue un facteur-clé dans la lutte démocratique. En identifiant une situation comme étant une crise, selon eux, on reconnaît ouvertement que l'ordre établi est à risque. Cette déclaration est souvent accompagnée d'une prise de position par rapport au changement social possible⁵⁰.

⁴⁵Raboy et Dagenais *Op.cit*, p.3

⁴⁶Raboy et Dagenais *Op.cit*, p.3

⁴⁷Dente Ross. *Op.cit*, p.520.

⁴⁸Dente Ross, *Op.cit*, p.520.

⁴⁹Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.5.

⁵⁰Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.5.

Peter A. Bruck (1992) est de l'avis que les crises n'existent réellement que dans le discours. Ce ne sont pas, selon lui, des événements réels mais plutôt des évaluations de ce que ces événements signifient. Les crises sont donc créées à partir des connaissances spéciales basées sur ce qui est perçu comme des bouleversements du statu quo. Les crises se distinguent donc des catastrophes naturelles et des désastres parce qu'elles englobent davantage une série de problèmes sociologiques que des effets réels. Le rôle des médias est donc de construire la crise en y insérant des éléments de réalisme de sorte que les histoires racontées puissent être interprétées comme représentant la réalité⁵¹.

Les médias, selon Raboy et Dagenais, jouent un rôle contradictoire en période de crise. D'une part, comme institution sociale, ils se sentent menacés par la crise. D'autre part, leur rôle comme agents du discours social et leur statut économique comme fournisseurs d'informations-commodités font que les médias profitent des situations de crise⁵². Ils ont donc tendance à rechercher les situations de crise même là où il n'en existe pas. Du même coup, les médias amoindrissent les réelles forces de changement social lorsqu'elles menacent leur position sociale privilégiée. Ils se retrouvent donc dans une situation paradoxale, favorisant davantage les crises fabriquées que celles qui existent réellement⁵³.

⁵¹P. Bruck, "Crisis as Spectacle: Tabloid News and the Politics of Outrage". dans Marc Raboy et Bernard Dagenais. *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE Publications, 1992, p.108.

⁵²Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.3.

⁵³Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.4.

Pour les groupes sociaux, donc, provoquer une crise devient une tactique pour avantager leur position dans les relations de pouvoir⁵⁴. Dente Ross affirme que les mouvements sociaux bénéficient des crises parce que ça permet de contourner les obstacles (les mécanismes de pouvoir ou les structures coercitives) qui empêcheraient normalement de faire accepter des idées plus radicales⁵⁵.

Nationalisme et communauté

Une autre stratégie employée par les agents sociaux et les élites pour dominer les mentalités, et donc l'agenda public, consiste à avoir recours aux notions unificatrices de *nation* et de *communauté*. Pour le premier concept, la racine-même du nationalisme et de la nationalité, Benedict Andersen (1996) affirme qu'il s'agit d'"artefacts culturels d'un type bien particulier"⁵⁶. Il croit que même si le nationalisme n'existe que depuis deux siècles⁵⁷, il est aujourd'hui appuyé d'une "légitimité émotionnelle" et politique⁵⁸. Toutefois, les nationalismes, contrairement à d'autres notions politiques comme la démocratie, par exemple, souffriraient d'une incohérence et d'une "misère philosophique"⁵⁹. L'auteur ajoute que les grands penseurs comme Hobbes, Marx et

⁵⁴Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.4.

⁵⁵S. Dente Ross, *Op.cit*, p.520.

⁵⁶Benedict Andersen, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris. Éditions La Découverte, 1996, p.18.

⁵⁷B. Andersen, *Ibid.*, p.21.

⁵⁸B. Andersen, *Ibid.*, p.18.

⁵⁹B. Andersen, *Ibid.*, p.18.

Weber n'ont jamais été inspiré par le concept du nationalisme⁶⁰.

Andersen définit la nation comme une “communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine”⁶¹. Elle est imaginaire parce qu'un citoyen ne connaît jamais la plupart de ses concitoyens mais dans son esprit, il existe une image commune et donc une “communion” entre eux⁶².

Une notion complexe est celle de ‘communauté’. Selon Lois Bryson et Martin Mowbray (1981), il n'existe aucune définition adéquate pour ‘communauté’⁶³. Néanmoins, ce concept demeure populaire et il est généralement perçu comme étant positif⁶⁴. G. Neuwirth (1969), en étudiant les populations noires des États-Unis, a esquissé une définition de communauté : soit les membres d'un groupe qui partagent une caractéristique reconnaissable telle l'origine sociale ou locale, la race, l'origine ethnique, la propriété ou l'éducation. De plus, les membres de cette communauté n'occupent pas forcément un espace ou un territoire précis⁶⁵. R. Plant (1974) ajoute qu'en tentant de définir qu'est-ce qu'une communauté, il faut tenir compte des éléments d'ordre “descriptif” et “évaluatif” car le terme comprend souvent des présomptions

⁶⁰B. Andersen, *Op.cit.*, p.18.

⁶¹B. Andersen, *Op.cit.*, p.19.

⁶²B. Andersen, *Op.cit.*, p.19.

⁶³Lois Bryson et Martin Mowbray, “‘Community’: The Spray-on Solution”. *Australian Journal of Social Issues*, vol. 16, no. 4 (1981), p.256.

⁶⁴Bryson et Mowbray, *Ibid.*, p.256.

⁶⁵Bryson et Mowbray, *Ibid.*, p.263.

idéologiques⁶⁶.

Les racines du nationalisme, selon Andersen, se retrouvent dans les intérêts capitalistes des premières maisons d'édition. Aux 16^e et 17^e siècles, avec l'avènement de la reproduction mécanisée de l'imprimé, l'édition est à la recherche de nouveaux marchés⁶⁷. Jusque là, les entreprises d'édition avaient surtout servi les lettrés, c'est à dire les personnes instruites qui lisaient le latin. Comme ce marché était saturé, les entreprises cherchaient à vendre leurs produits aux "masses monoglottes". S'ensuit donc une "révolution du vernaculaire"⁶⁸.

Le caractère capitaliste de l'imprimerie tendait à promouvoir l'usage de certaines langues plus que d'autres⁶⁹. Ainsi, comme une entreprise n'avait pas les moyens de produire des livres pour tous les groupuscules linguistiques, une standardisation s'imposait⁷⁰. D'après Andersen, les langues d'imprimerie ont donc servi de base pour le développement de la conscience nationale parce que, entre autres, les lecteurs d'une langue écrite avaient l'impression de partager le même héritage culturel⁷¹.

De plus, certaines dynasties européennes cherchaient à centraliser leurs bureaucraties. Elles favorisaient donc une langue vernaculaire officielle pour les

⁶⁶Bryson et Mowbray, *Op.cit.*, p.256.

⁶⁷B.Andersen, *Op.cit*, p.49.

⁶⁸B. Andersen, *Op.cit.* p.50.

⁶⁹B. Andersen, *Op.cit*, p.54.

⁷⁰B. Andersen, *Op.cit*, p.55.

⁷¹B. Andersen, *Op.cit*, p.55.

fonctions administratives. Quoique au départ, certaines langues étaient choisies au détriment d'autres, il reste que la décision était prise pour faciliter la tâche des bureaucraties. Elles n'inspiraient donc pas, au début, un sentiment de nationalisme⁷².

Ce n'est qu'au milieu du 19^e siècle, alors que la plupart des dynastes avaient imposé une langue officielle, que des 'nationalismes officiels' se sont formés, selon Andersen ⁷³. Toutefois, il s'agissait aussi d'une façon pour les classes dominantes d'assurer leur position favorisée en termes de pouvoir⁷⁴. Les nationalismes officiels se développaient en réaction aux nationalismes populaires qui évoluaient en Europe et qui étaient inspirés de la Révolution française et des mouvements indépendantistes dans les colonies américaines⁷⁵. Les nationalismes ont donc été créés et renforcés, en partie, par le capital et l'État, selon le cas.

Selon Andersen, cet ensemble de facteurs a contribué à l'élaboration de la notion de communauté imaginée, la condition pour que soit créée la nation moderne⁷⁶. Peu à peu s'est propagée la conviction que les langues "étaient, pour ainsi dire, la propriété personnelle de groupes bien spécifiques - de leurs locuteurs et lecteurs quotidiens -, et que ces groupes, en tant que communautés imaginées, avaient droit à une place autonome

⁷²B. Andersen, *Op.cit*, p.53.

⁷³B. Andersen, *Op.cit*, p.55.

⁷⁴B. Andersen, *Op.cit*, p.107.

⁷⁵B. Andersen, *Op.cit*, p.96.

⁷⁶B. Andersen, *Op.cit*, p.57.

au sein d'une confrérie d'égaux"⁷⁷.

Andersen affirme que, "...au-delà des villages primordiaux où le face-à-face est de règle (et encore...), il n'est de communauté qu'imaginée"⁷⁸. Il explique que le journal joue un rôle important dans l'élaboration de la communauté imaginaire car il existe des liens imaginés entre les individus dans une communauté un peu comme il existe des liens imaginés entre les événements dans un journal. Dans le journal, la date figurant en haut de la page sert de lien entre les événements décrits dans les articles. Même lorsqu'il n'entend pas parler d'un événement pendant quelques jours, le lecteur ne croit pas qu'il a disparu. " "Le monde" avance d'un pas tranquille et résolu", selon Andersen⁷⁹. Ainsi, les lecteurs d'un journal conçoivent très bien l'existence des événements même s'ils ne figurent pas constamment dans le journal. Parallèlement, même si la lecture du journal se fait de façon privée, le lecteur est conscient qu'il communique en quelque sorte avec des milliers d'autres lecteurs qui lisent le même journal⁸⁰. "Dans le même temps, le lecteur du journal qui voit ses voisins en lire des répliques exactes - dans le métro, chez le coiffeur, dans son immeuble - est continuellement rassuré : le monde imaginé s'enracine visiblement dans la vie quotidienne."⁸¹ Les médias peuvent donc jouer un rôle important dans la création de l'imaginaire communautaire et national.

⁷⁷B. Andersen, *Op.cit*, p.94.

⁷⁸B.Andersen. *Op.cit*, p.20.

⁷⁹B. Andersen, *Op.cit*, p.44.

⁸⁰B. Andersen, *Op.cit*, p.44.

⁸¹B. Andersen, *Op.cit*, p.46-47.

Nationalisme et journalisme engagé

On voit donc que les journaux qui desservent des groupes précis, comme les minorités linguistiques par exemple, jouent un rôle important dans la consolidation du sentiment d'appartenance culturelle à une communauté donnée. À titre d'exemple, lorsqu'un journal met l'accent sur des sujets qui touchent directement la clientèle francophone, il joue le rôle d'agent social parce qu'il souligne l'importance de l'événement pour le lecteur comme membre de la communauté francophone.

L'entreprise médiatique en milieu linguistique minoritaire a intérêt à consolider le sens d'appartenance culturel de ses lecteurs parce qu'elle dépend de ce marché pour sa survie. Selon Raymond Breton (1994), pour qu'il y ait appartenance culturelle, il faut que l'individu sente qu'il partage des caractéristiques avec le groupe⁸². Le journal minoritaire a donc intérêt à promouvoir ce que Breton appelle 'une relation d'interdépendance' entre la collectivité et l'individu en faisant valoir que le sort de l'individu est lié au sort de la collectivité⁸³. Il met donc l'accent sur l'héritage culturel distinct et le caractère distinctif de cette population⁸⁴.

Watine confirme cette approche dans une étude sur les pratiques des journalistes acadiens. Il parle d'un "nationalisme pro-minoritaire" de la part des médias francophones

⁸²Raymond Breton, "Modalités d'appartenance aux francophones minoritaires: essai de typologie" *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, no 1994, 1994, p.62.

⁸³R. Breton, *Ibid.*, p.63.

⁸⁴R. Breton, *Ibid.*, p.64.

dans le traitement des événements⁸⁵. Selon lui, les journalistes francophones de cette région du Canada sont susceptibles d'agir en tant que promoteurs et d'agents de défense du fait français.

Sur un plan directement professionnel, les journalistes acadiens affirment dans leur majorité que, outre la fonction informative classique, les médias acadiens ont pour mission première - et donc légitime selon eux - de servir directement et concrètement les intérêts de la communauté francophone.⁸⁶

Ces journalistes adhèrent donc à une pratique journalistique militante.

Le problème, selon Watine, c'est que le journalisme militant comporte des limites. Entre autres, cette pratique a tendance à être axée sur des événements de proximité qui touchent directement les membres de la collectivité francophone⁸⁷. Cette même proximité rend difficile le journalisme d'enquête parce que le milieu est trop restreint : le reporter côtoie ses sources d'information et se retrouve même parfois en conflit d'intérêt⁸⁸. Il est donc porté à se "conformer aux exigences du milieu" car c'est moins risqué⁸⁹. Il pratique ainsi un journalisme de "version officielle" jouant davantage le rôle "d'amplificateur de la cause" que de journaliste impartial⁹⁰. Watine soutient que ce genre de journalisme a l'effet pervers d'endormir le sens critique du reporter et de

⁸⁵Thierry Watine, *Op.cit*, p.201.

⁸⁶T. Watine, *Op.cit*, p.204.

⁸⁷T. Watine, *Op.cit*, p.199.

⁸⁸T. Watine, *Op.cit*, 212.

⁸⁹T. Watine, *Op.cit*, p.212.

⁹⁰T. Watine, *Op.cit*, p.212.

“réduire considérablement le champ d’action potentiel des médias⁹¹.” Il existe donc une tension entre le journalisme engagé et le devoir d’information.

...en l’absence d’un véritable journalisme d’enquête et d’une approche minimalement critique de l’actualité quotidienne, les journalistes acadiens en sont le plus souvent réduits à servir d’amplificateurs passifs aux leaders institutionnels et porte-parole officiels du groupe, lesquels constituent forcément leurs principales sources informatives. Cette influence des pouvoirs établis dans les pratiques journalistiques acadiennes se fait donc bien au détriment des expressions alternatives de la société.⁹²

Selon Watine, le journalisme pratiqué en Acadie ressemble au modèle du journalisme ‘développemental’ qui repose sur le principe que les communications peuvent encourager l’épanouissement des communautés desservies sur les plans politiques, économique et culturel⁹³. Toutefois, Lewis O. Odhiambo (1991) affirme que ce type de journalisme n’a pas eu les effets escomptés. En Afrique, par exemple, les élites locales se sont appropriées les médias à leurs propres fins⁹⁴.

Une autre approche du journalisme ‘positif’, le journalisme public, se rapproche aussi de la pratique des journalistes acadiens, selon Watine. Nagel et Peterson (1994) affirment que “le journal doit sortir de “son rôle traditionnel d’observateur strict et impartial pour essayer de stimuler, de confronter ou de rallier le public et les leaders à des

⁹¹T. Watine, *Op.cit*, p.214.

⁹²T. Watine, *Op.cit*, p.215.

⁹³McPhail et McPhail (1990) cité par Watine, *Op.cit*, p.215.

⁹⁴Odhiambo (1990) cité par Watine, *Op.cit*, p.216.

causes communes”⁹⁵. Néanmoins, Watine met un bémol sur cette approche

journalistique:

Ses fondements excluent à priori toute contrepartie critique dans le traitement événementiel ainsi que toute nouvelle ne répondant pas d’abord aux souhaits des membres de la collectivité. Il suppose donc lui aussi un alignement inévitable sur l’idéologie des groupes de pression dominants.⁹⁶

Selon lui, les journalistes acadiens ne sont toujours pas en voie d’atteindre l’équilibre entre le devoir d’information qui est distancié et critique et la défense des intérêts de leur communauté d’appartenance. “Et ce, au détriment d’un véritable débat de société dont ils devraient en principe, comme journalistes, être les premiers garants, sinon les animateurs directs”⁹⁷.

Selon Foucault, la polémique constitue un obstacle à la quête pour la vérité, le polémiste ne cherchant pas à entamer une discussion d’égal à égal avec l’autre mais plutôt à l’identifier comme un ennemi, un supporter d’intérêts opposés contre qui il faut se battre jusqu’au moment où il est défait et capitule ou bien disparaît. Le but ultime ne sera donc pas d’atteindre la vérité mais plutôt de faire triompher la cause qui est juste⁹⁸. La polémique, selon Foucault, ne fait que donner de la valeur aux pratiques politiques⁹⁹.

⁹⁵Nagel et Peterson (1994) cité par Watine, *Op.cit*, p.216.

⁹⁶T. Watine, *Op.cit*, p.216.

⁹⁷T. Watine, *Op.cit*, p.216-217.

⁹⁸M. Foucault, “Polemics, Politics, and Problematizations” dans Paul Rabinow éd., *Ethics. Subjectivity and Truth*, vol. 1, New York, The New Press, 1997, p.112.

⁹⁹M. Foucault, “Polemics, Politics, and Problematizations”, *Ibid.*, p.113.

Problématique

En appuyant une approche militante pour défendre une cause, le journaliste est-il réellement en mesure de remplir son devoir d'information ? Sert-il réellement les intérêts de ses lecteurs/auditeurs/télespectateurs ? Ou bien ne renforce-t-il pas le statu quo d'une autre catégorie d'élite qui cherche à dominer les discours pour s'établir en position avantageuse dans une relation de pouvoir ?

Dans les chapitres qui suivront, nous analyserons le cas précis de la campagne pour sauvegarder l'Hôpital Montfort d'Ottawa et le rôle qu'ont joué certains médias, nommément le quotidien *Le Droit*, dans la défense de cette cause. En analysant le discours des promoteurs de Montfort, nous établirons qu'ils ont fait appel au sens d'appartenance culturel et communautaire des Franco-Ontariens pour mobiliser l'appui des membres de cette collectivité. En même temps ces militants se sont servis des médias pour attirer l'attention des élus des paliers fédéral et provincial pour en faire une cause nationale. Nous avançons l'hypothèse que la complicité du journal *Le Droit* avec les militants de Montfort a davantage servi à renforcer la position d'une élite franco-ontarienne qu'à informer les lecteurs sur les enjeux de la rationalisation des soins de santé.

L'un des objectifs de notre étude est d'examiner si militantisme et journalisme constituent des notions compatibles dans un contexte minoritaire. Dans un premier temps, nous analyserons les discours et les principaux arguments employés par les tenants de Montfort. Ensuite, nous ferons une analyse de quelques éditoriaux et chroniques qui ont établi la position du journal *Le Droit* face à la fermeture possible de l'hôpital. Nous

regarderons comment ce journal et les stratèges de Montfort ont encadré cet événement en utilisant la notion de 'crise', et comment ils ont fait appel aux sentiments nationalistes pro-francophones des Franco-Ontariens et des Québécois pour promouvoir la cause. Ensuite, nous examinerons les points-de-vue de certaines personnes qui ont travaillé sur le dossier, soit comme journalistes, comme représentants d'entreprises de presse ou comme stratèges pour savoir comment ils percevaient le rôle des médias francophones au cours de la période la plus chaude de la 'crise', soit de février à août 1997.

CHAPITRE DEUX : Historique de deux institutions franco-ontariennes

L'histoire des institutions sociales de l'Ontario français est intimement liée à l'Église catholique romaine. Traditionnellement, selon Robert Choquette (1993), les Franco-Ontariens se sentent menacés par la culture dominante et se retournent donc vers leur foi. "La théologie qui a cours dans l'Église catholique de l'époque est fondée sur la peur et la méfiance face à l'homme et à la société"¹⁰⁰. C'est pourquoi cette même Église joue un rôle de premier plan dans l'organisation sociale de ses ouailles. Ainsi, elle "nourrit, fonde et consacre leur espérance de posséder le sol, de gérer leurs écoles françaises et de se regrouper en associations "nationales"¹⁰¹.

L'Église assume même des responsabilités économiques lorsque le besoin se présente. Les congrégations religieuses sont souvent chargées d'oeuvres sociales parce qu'elles peuvent fournir une main d'oeuvre bon marché et instruite¹⁰². C'est d'ailleurs le cas de deux institutions franco-ontariennes dont on parcourra l'historique dans les pages qui suivent : soit le journal *Le Droit* et l'Hôpital Montfort.

Quoique fondées pour des raisons différentes, *Le Droit* et l'Hôpital Montfort font tous deux partie d'un réseau d'institutions franco-ontariennes créées pour offrir des services à la collectivité francophone. De plus, ils constituent des institutions

¹⁰⁰Robert Choquette, "L'Église de l'Ontario français" dans C.J. Jaenen, *Les Franco-Ontariens*, Ottawa. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p.218

¹⁰¹R. Choquette, *Ibid.*, p.219

¹⁰²R. Choquette, *Ibid.*, p.219

homogènes, c'est à dire des espaces où les francophones peuvent communiquer surtout en français.

Dans un premier temps, nous ferons un survol du contexte socio-politique menant l'élite canadienne française d'Ottawa à fonder un journal pour défendre ses droits. Ensuite, nous verrons comment le tirage du *Droit* s'est étendu des deux côtés (québécois et ontarien) de la rivière des Outaouais. En tentant de combler les besoins d'information d'une société majoritairement francophone (l'Outaouais) tout en rejoignant les francophones minoritaires de l'Ontario, *Le Droit* s'est parfois retrouvé coincé entre ses deux clientèles. Néanmoins, le journal a fait un effort pour rapporter les luttes linguistiques des Franco-Ontariens. Ainsi, même si la mission de combat du journal s'estompait parfois, elle se ranimait pendant certaines périodes plus mouvementées de l'actualité franco-ontarienne. En plus des défis présentés par son mandat, *Le Droit* a aussi été confronté depuis sa fondation à la laïcisation, à la modernisation et aux difficultés financières. Pour ce qui est de l'Hôpital Montfort, l'établissement de santé a lui aussi été créé pour répondre aux besoins de la population francophone de l'Est ontarien. Sa mission, à l'origine moins combative que celle du *Droit*, est néanmoins importante parce qu'on y offre principalement des soins de santé à la population franco-ontarienne.

Nous retracerons le parcours de cette institution pour démontrer comment, avec les années, Montfort a pris de l'expansion et s'est spécialisé pour offrir une gamme complète de services à sa clientèle. Nous décrirons aussi comment la collectivité francophone de l'Est de l'Ontario a appuyé financièrement cette institution. Finalement,

nous ferons un survol des événements plus récents, c'est à dire les compressions budgétaires et la rationalisation du secteur hospitalier ontarien, pour faire une mise en contexte de la politisation de l'établissement. Ce survol historique servira donc de mise en contexte pour les chapitres subséquents. Ce faisant, il offrira un aperçu de deux institutions qui finiront par concerter leurs efforts contre ce qu'elles perçoivent être une atteinte aux droits des francophones, soit la fermeture de l'Hôpital Montfort.

Historique du journal *Le Droit*

La crise scolaire

Afin de comprendre le contexte de la fondation du journal *Le Droit*, il faut remonter au milieu du 19^e siècle, époque à laquelle les paroisses québécoises de la vallée du St-Laurent commencent à être surpeuplées. Comme, en plus, les centres urbains de cette province accusent un certain retard industriel, une importante migration de Québécois s'achemine vers l'Ontario. À la recherche d'une vie plus prospère, les nouveaux arrivants s'établissent principalement dans les régions frontalières de l'Est (pour l'industrie forestière) et dans le Nord ontarien (surtout pour la construction du chemin de fer)¹⁰³. De 1851 à 1881, soit en l'espace de 30 ans, la population francophone quadruple, passant de 26 471 à 102 743¹⁰⁴. Les Canadiens français se regroupent en concentrations importantes, notamment dans l'Est, dans les comtés de Prescott et Russell,

¹⁰³Anne Gilbert, "Les espaces de la francophonie ontarienne" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux, Op.cit.*, p.56-58.

¹⁰⁴Louis-Gabriel Bordeleau, *et al.*, "L'éducation en Ontario français" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux, Op.cit.*, p.442.

mais aussi à Bytown (Ottawa) où un résidant sur quatre est francophone¹⁰⁵.

L'ampleur de la migration des Canadiens français vers l'Ontario fait des inquiets chez les anglophones qui redoutent une invasion du français. Leur lobby politique mène à l'adoption, en 1885, de l'anglais comme langue obligatoire de l'enseignement en Ontario. Ainsi, les dirigeants provinciaux stipulent que *dans la mesure du possible*, l'étude du français ne doit aucunement nuire à celle de l'anglais¹⁰⁶. "Il devient de plus en plus évident que les anglophones, par le biais de décisions politiques, cherchent à limiter l'enseignement du français et l'enseignement en français pour favoriser l'apprentissage de l'anglais qu'ils considèrent comme la langue unitaire du Canada"¹⁰⁷. Il faut comprendre que certains événements nationaux ont l'effet d'exacerber les tensions entre Canadiens anglais et Canadiens français de l'Ontario. Entre autres, il y a l'affaire Riel qui atteint son point culminant lors de la pendaison du leader métis en 1885¹⁰⁸.

À partir de 1900, des "voix de plus en plus nombreuses s'élèvent qui exigent que l'anglais soit la seule langue d'enseignement"¹⁰⁹. La communication enseignant-élève et la gestion de la salle de classe doivent donc se faire exclusivement en anglais, mais on ajoute l'échappatoire, *lorsque c'est possible*, qui laisse une certaine liberté d'interprétation aux instituteurs. En 1912, une enquête est menée par une commission

¹⁰⁵A. Gilbert, *Op.cit*, p.56.

¹⁰⁶Pierre Savard, "Relations avec le Québec" dans C.J. Jaenen (dir.) *Op.cit*, p.234.

¹⁰⁷L.-G. Bordeleau, *et al.*, *Op.cit*, p.441.

¹⁰⁸L.-G. Bordeleau, *et al.*, *Op.cit*, p.441.

¹⁰⁹P. Savard, *Op.cit*, p.234.

provinciale sur les écoles 'anglo-françaises', c'est à dire les écoles où l'on enseigne aux élèves francophones. Le rapport Merchant (d'après le principal commissaire, F.W. Merchant) recommande de favoriser l'apprentissage de l'anglais en éliminant progressivement toute communication en français. Les recommandations sont quelque peu modifiées et transformées en loi : le Règlement XVII entre en vigueur en 1912¹¹⁰.

Selon l'article III (2) :

(a) Dès que l'élève entre à l'école, il doit être mis à l'étude et à la pratique de la langue anglaise.

(...)

(b) Dès que l'élève a acquis une connaissance suffisante de l'anglais, il doit poursuivre dans cette langue l'étude de l'anglais.

En principe, après la deuxième année de l'école primaire, l'anglais est la seule et unique langue parlée à l'école¹¹¹. En plus d'exiger que l'anglais soit enseigné dès l'entrée à l'école, le règlement 17 stipule que l'enseignement du français doit être limité à une heure par jour, il ne doit jamais nuire à l'enseignement de l'anglais et ne doit être enseigné que dans les écoles où l'enseignement du français était permis avant l'entrée en vigueur de la loi¹¹². De plus, des équipes de deux inspecteurs scolaires, l'un francophone et l'autre anglophone, ont la responsabilité d'imposer la loi. Conjointement, pour travailler en Ontario les instituteurs doivent maîtriser l'anglais et le français, ce qui limite sévèrement l'embauche d'enseignants francophones qui proviennent principalement du

¹¹⁰L.-G. Bordeleau, *et al.*, *Op.cit.*, p.441.

¹¹¹L.-G. Bordeleau, *et al.*, *Op.cit.*, p.442.

¹¹²L.-G. Bordeleau, *et al.*, *Op.cit.*, p.443.

Québec¹¹³.

Cette loi suscite de vives réactions au sein de la population canadienne française de l'Ontario. La résistance se consolide autour de quatre pôles, selon Donald Dennie (1999) : les commissions scolaires, l'Association canadienne française d'éducation de l'Ontario (l'ACFÉO, fondée en 1910 pour la défense des droits et des intérêts des Franco-Ontariens), les paroisses catholiques franco-ontariennes et *Le Droit*¹¹⁴. Effectivement, en décembre 1912, lors d'un rassemblement, un groupe de laïcs, de prêtres et de religieux décide de fonder à Ottawa un quotidien de langue française.

On comprit vite (...) qu'il était impossible de mener la lutte à bien sans un journal. C'était le seul moyen de stimuler et d'encourager la résistance, d'envoyer les mots d'ordre à travers la province et d'obtenir ainsi une certaine unité d'action.¹¹⁵

Le quotidien est baptisé *Le Droit* et sa devise est *certantibus futura* : l'avenir est à ceux qui luttent. Il s'identifie donc comme journal de combat¹¹⁶. Contrairement à ses prédécesseurs, *Le Courrier de l'Outaouais* (1870), *Le Courrier fédéral* (1887), *Le Temps* (1894), et *Le Canada* (1897), *Le Droit* n'a pas d'alliances partisans¹¹⁷, préférant garder

¹¹³Province de l'Ontario, *Règlement XVII*, 1913, p.IV.

¹¹⁴D. Dennie, "La politique ontarienne et les Franco-Ontariens (1900-1995)" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, *Op.cit.*, p.372.

¹¹⁵Jean Taillefer, *Le Droit et son histoire*, Ottawa, brochure, s.d., p.11

¹¹⁶*Le Droit*, *La Fondation*, Ottawa, brochure, s.d., p.1

¹¹⁷Paul-François Sylvestre, *Les journaux de l'Ontario français*, Sudbury, Ont., Société historique du Nouvel Ontario, Université de Sudbury, 1984, p.4

ses distances par rapport aux partis politiques¹¹⁸. S'affirmant d'allégeance catholique, le but premier du journal est de défendre la langue et les droits de la minorité franco-ontarienne¹¹⁹. En effet, lors de la fondation du quotidien, en janvier 1913, *Le Droit* s'engage principalement dans le combat contre le règlement 17¹²⁰. Selon Sylvestre :

Les grands journaux anglophones d'Ottawa et de Toronto surveillent désormais leurs écrits, plus conscients que devant eux un nouvel organe français et catholique monte la garde. (...) Il intéresse d'autres journaux à la cause franco-ontarienne, notamment le puissant *Devoir*, de Montréal, dirigé par Omer Héroux...¹²¹

La crise scolaire devient la cause de tous les Canadiens français. Les leaders francophones exigent que le gouvernement fédéral intervienne et ils vont même jusqu'à prier le Conseil privé de Londres de s'ingérer dans le dossier¹²². On implore également le Vatican de faire des pressions sur les évêques canadiens irlandais qui voient le règlement 17 d'un bon oeil. La raison : ceux-ci prônent l'anglais comme langue d'évangélisation pour convertir au catholicisme les protestants nord-américains¹²³.

Enfin, en 1925, le gouvernement de l'Ontario nomme une nouvelle

¹¹⁸P. Savard, *Op.cit.*, p.235.

¹¹⁹Marcel Laurence, "Les Oblats et le journal *Le Droit*", *L'Église canadienne*, vol. 31, no. 4 (1998), p.130.

¹²⁰D. Dennie. *Op.cit.*, p.372

¹²¹P.-F. Sylvestre, *Op.cit.*, p.5

¹²²L.-G. Bordeleau, *Op.cit.*, p.444

¹²³*Le Droit, L'histoire du journal*, (en ligne), (http://www.ledroit.com/encours/05_info/histoire__self.stm)(6 avril 2000), p.1

commission d'enquête sur les écoles anglo-françaises dont les principales recommandations sont : 1) de donner à l'anglais et au français la même reconnaissance en ce qui a trait à la langue d'enseignement et de communication dans la salle de classe, 2) de mettre un terme à la double inspection des écoles et 3) de nommer l'Université d'Ottawa responsable de la formation des maîtres destinés à enseigner dans les écoles anglo-françaises¹²⁴. En 1927, après 15 années de lutte acharnée, le règlement 17 est abrogé par le gouvernement Ferguson¹²⁵. "Le règlement 17 n'est pas officiellement aboli, mais à compter de 1927, le ministère de l'Éducation devient plus tolérant et ouvert à l'égard des francophones"¹²⁶. Pierre Savard (1993) affirme qu'à toutes fins pratiques, le règlement 17 est "rendu inopérant"¹²⁷.

Un journal de combat

Dès le lancement du projet pour fonder *Le Droit*, en décembre 1912, les francophones manifestent leur appui en achetant des actions de la compagnie et en faisant des dons. Un peu plus d'un an plus tard, avec la somme de 8 000 dollars, la direction du *Droit* achète des pièces d'équipement usagées et loue un local au-dessus d'un garage à Ottawa¹²⁸.

La mission de combat du *Droit* figure de façon évidente dans les pages du journal,

¹²⁴L.-G. Bordeleau, *Op.cit.*, p.444.

¹²⁵D. Dennie, *Op.cit.*, p.372

¹²⁶L.-G. Bordeleau, *Op.cit.*, p.444.

¹²⁷P. Savard, *Op.cit.*, p.240.

¹²⁸M. Laurence, *Op.cit.*, p.130

à un point tel que les lecteurs ont l'impression que "... *Le Droit* et l'Association (l'ACFÉO) sont une seule et même chose"¹²⁹. On peut donc conclure que même s'il est indépendant des partis politiques, *Le Droit* maintient tout de même des liens étroits avec l'organisation de revendication politique des Canadiens français de l'Ontario, soit l'ACFÉO (le précurseur de l'actuel ACFO¹³⁰).

Même après l'abrogation du règlement 17, *Le Droit* continue à défendre les grandes causes franco-ontariennes. À titre d'exemple, à partir de 1929 le journal se lance dans un combat pour revendiquer la répartition équitable des taxes scolaires, litige qui prendra 70 ans à se régler¹³¹. Un autre exemple d'implication politique du journal date des années 1960 lorsque *Le Droit* croit bon d'appuyer les requêtes pour la création d'un réseau scolaire francophone homogène. À partir de cette lutte, au cours des années '70 et '80, le quotidien attribue un traitement particulier aux conflits scolaires de Penetanguishene, de Sturgeon Falls et d'autres¹³².

Dans ces cas particuliers *Le Droit* ne se contente pas de rapporter les événements, il joue un rôle militant, comme ce fut le cas à Pembroke, en 1921. Quand les francophones de cette ville (alors majoritaires) se sont vus refuser le droit à l'enseignement en français, *Le Droit* a imploré les Québécois de se montrer solidaires en envoyant de l'argent. L'Association catholique de la jeunesse canadienne (ACJC) au

¹²⁹*Le Droit, L'histoire du journal, Op.cit.*, p.9

¹³⁰ACFO: Association canadienne française de l'Ontario

¹³¹P.-F. Sylvestre, *Op.cit.*, p.5

¹³²*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.15

Québec a donc lancé une campagne de souscription¹³³. La générosité des Québécois fut telle qu'il a été possible d'utiliser les fonds pour construire une école française dans cette ville¹³⁴.

L'influence de l'Église

Selon Marcel Laurence (1998), *Le Droit* ne se limite pas à la défense de l'éducation en français, il se dévoue à toute cause canadienne française et catholique¹³⁵. L'Église joue d'ailleurs un rôle de premier plan à la direction du journal. Jusqu'en 1933, les Oblats occupent des postes au *Droit* comme directeurs, gestionnaires, comptables, techniciens et journalistes. Ensuite, ils se retirent des opérations quotidiennes du journal pour n'occuper qu'un poste au conseil d'administration jusqu'en 1970¹³⁶. Les faibles salaires que gagnent ces religieux sont transformés en actions de la compagnie de sorte que les Oblats deviennent propriétaires majoritaires en 1935. Ils le demeurent jusqu'en 1983 l'année de la vente du *Droit* à la chaîne UniMédia¹³⁷.

Au cours de cette période dominée par les Oblats, l'influence de l'Église sur le contenu du journal est évidente. Certaines publicités de sous-vêtements féminins, par exemple, posent problème¹³⁸. *Le Droit* accorde aussi beaucoup d'importance aux

¹³³Pierre Savard, *Op.cit.*, p.239

¹³⁴P. Savard, *Op.cit.*, p.15

¹³⁵M. Laurence, *Op.cit.*, p.130

¹³⁶M. Laurence, *Op.cit.*, p.131

¹³⁷M. Laurence, *Op.cit.*, p.131

¹³⁸*Le Droit, L'histoire du journal, Op.cit.*, p.4

nouvelles religieuses. À titre d'exemple, les encycliques sont publiées intégralement¹³⁹.

Alors que les Oblats se retirent des activités du *Droit*, le journal subit les influences de la société moderne. Au cours des années '60, par exemple, les journalistes deviennent plus actifs dans le mouvement syndical. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, dont les journalistes sont membres, devient la CSN, plus militante que son précurseur. Les relations de travail s'enveniment jusqu'à la culmination des tensions lors d'une grève en 1982¹⁴⁰.

De plus, on assiste à l'émergence d'une nouvelle génération de journalistes issus des universités et collèges en pleine ébullition socio-politique. Ils sont davantage politisés et ils revendiquent le droit du public à l'information,¹⁴¹ peu importe son impact sur l'Église. En outre, à certains moments ces journalistes sont jugés trop favorables à la souveraineté du Québec par leurs collègues de travail et des tensions font surface¹⁴².

L'influence du Québec

Une autre transformation se produit au *Droit* : alors qu'initialement le journal est fondé dans l'intérêt de défendre les droits des Franco-Ontariens, au cours des années 1940 le lectorat québécois dépasse en nombre celui de l'Ontario. Éventuellement la proportion atteint le taux actuel de près de 3 lecteurs québécois sur 4. Cette tendance se

¹³⁹*Le Droit, L'histoire du journal, Op.cit, p.9*

¹⁴⁰*Le Droit, La Fondation, Op.cit., p.7*

¹⁴¹*Le Droit, La Fondation, Op.cit, p.7*

¹⁴²*Le Droit, La Fondation, Op.cit, p.7*

reflète aussi du côté du personnel qui est principalement recruté au Québec¹⁴³.

Plusieurs facteurs influencent cette réalité. Entre autres, il y a le problème de l'assimilation chez les Franco-Ontariens. De 1981 à 1991, le taux provincial d'assimilation linguistique individuel¹⁴⁴ des francophones à la culture dominante est de l'ordre de 4-5 pour cent, selon les études de Charles Castonguay (1999)¹⁴⁵. Quoique le phénomène soit moins grave dans l'Est ontarien (y compris la région d'Ottawa-Carleton), la situation demeure inquiétante¹⁴⁶. Selon *Le Droit*, s'ajoute à cela le fait que de nombreux Franco-Ontariens sont attirés sur la rive outaouaise en raison du coût moindre des maisons¹⁴⁷. Le journal s'interroge donc sur ce que cette réalité signifie quant à l'avenir du *Droit* en Ontario¹⁴⁸.

Les changements démographiques de la clientèle du *Droit* ne peuvent faire autrement qu'influencer son contenu. C'est pourquoi il y a, à certains moments, d'âpres débats sur l'orientation du journal :

Surtout lorsqu'une société vit une crise d'identité nationale. Franco-Ontariens et

¹⁴³*Le Droit, La fondation, Op.cit.*, p.17

¹⁴⁴Selon Charles Castonguay l'assimilation linguistique individuelle est fondée sur "la comparaison des données sur la langue maternelle avec celles sur la langue d'usage", soit la langue parlée à la maison. Voir Charles Castonguay, "Évolution démographique des Franco-Ontariens" dans *L'enjeu de la langue en Ontario français* (sous la dir. De Normand Labrie et Gilles Forlot), Sudbury, Prise de Parole, 1999, p.2

¹⁴⁵Castonguay, *Op.cit.*, p.5.

¹⁴⁶Castonguay, *Op.cit.*, p.11

¹⁴⁷*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.17

¹⁴⁸*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.16

Québécois y voient chacun “leur” journal (...) Trop ontarien pour certains, trop québécois pour d’autres, *Le Droit* a marché sur la corde raide, cherchant le juste milieu entre sa mission franco-ontarienne et son devenir québécois.¹⁴⁹

À titre d’exemple, en 1978 l’association du Parti Québécois de Hull réclame une page éditoriale plus québécoise. Il s’ensuit des échanges assez virulents entre la direction du journal et les milieux péquistes. René Lévesque, alors Premier ministre du Québec, fait même une intervention à l’Assemblée nationale¹⁵⁰.

Les embûches financières

Enfin, des ennuis financiers métamorphosent *Le Droit*. Alors qu’en 1977 son tirage atteint 50 000 copies¹⁵¹, aujourd’hui il vacille autour de 45 000¹⁵². La récession du début des années ‘80 fait, selon le journal, des ravages du côté des revenus publicitaires. S’ajoute à cela la grève de 1982 qui force le journal à interrompre ses opérations pendant trois semaines¹⁵³. Ensuite, *Le Droit* change de propriétaire. En 1983 les Oblats, qui cherchent à se départir du journal depuis quelques années, décident de vendre à UniMédia. Trois ans plus tard, la multinationale Hollinger (du magnat Conrad Black) achète UniMédia. En 1988, un autre conflit de travail vient bouleverser l’entreprise. Une fois la grève terminée, le journal est réduit à un format tabloïd, l’édifice et le terrain qu’occupe l’entreprise sont vendus et les locaux installés en location dans un autre

¹⁴⁹*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.20

¹⁵⁰*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.20

¹⁵¹*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.8

¹⁵²*Le Droit, La Fondation, Op.cit.*, p.9

¹⁵³M. Laurence, *Op.cit.*, p.131

immeuble¹⁵⁴. Ce processus de rationalisation s'étend au personnel qui est réduit d'environ 400 employés en 1970 à une centaine d'effectifs présentement.

Depuis les belles années du journal, *Le Droit* tente de regagner le terrain perdu en augmentant son tirage¹⁵⁵. Toutefois, l'éditeur et président-directeur général du quotidien, Pierre Bergeron, admet qu'il fait face à une concurrence difficile. Une bonne part des lecteurs francophones de la région de la capitale nationale sont bilingues et peuvent lire les quotidiens de langue anglaise. *Le Droit* doit donc concurrencer le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun*¹⁵⁶ sans compter le *Globe and Mail*, le *National Post* et les quotidiens montréalais (*Le journal de Montréal*, *La Presse*).

Le Droit n'est pas le seul établissement franco-ontarien vulnérable à la rationalisation et à l'incertitude financière. L'Hôpital Montfort, le seul hôpital franco-ontarien où l'ont privilégié la formation des professionnels de la santé francophones, est aussi confronté à un avenir incertain. En effet, en février 1997 la Commission de restructuration des services de santé (CRSS), un organisme créé par le gouvernement de l'Ontario pour rationaliser le secteur hospitalier, recommande de fermer l'hôpital. Il s'ensuit une mobilisation des associations et institutions franco-ontariennes luttant pour que l'établissement de santé soit épargné du couperet¹⁵⁷. L'éditeur du journal *Le Droit*,

¹⁵⁴M. Laurence, *Op.cit.*, p.131

¹⁵⁵M. Laurence, *Op.cit.*, p.133

¹⁵⁶Cote 168 (transcription p.17), Entrevue avec Pierre Bergeron par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 21 décembre 1999.

¹⁵⁷Pierre Jury et Denis Gratton, (26 février 1997) "Solidarité", *Le Droit*, p.1

Pierre Bergeron, décide d'embarquer le quotidien dans la lutte pour sauver Montfort. Il affirme que des institutions comme Montfort et *Le Droit* sont des "phares de la francophonie parce qu'elles réunissent ces facteurs essentiels au développement et à l'épanouissement d'une minorité..."¹⁵⁸. Il voit donc en Montfort une lutte pour protéger les droits des Franco-Ontariens, tout comme la lutte entreprise par les fondateurs du *Droit* contre le règlement 17¹⁵⁹.

Historique de l'Hôpital Montfort

Les Filles de la Sagesse

L'Hôpital Montfort, comme le journal *Le Droit*, a été fondé par un ordre religieux de l'Église catholique, les Filles de la Sagesse. Cette congrégation a été fondée en France par un prêtre, Louis-Marie Grignion de Montfort, et par Marie Louise Trichet, en 1703. Cette communauté a pour mission de se consacrer "à la Sagesse du Verbe Incarné, dévorée d'un grand amour pour les pauvres et désireuse de leur apporter la Bonne Nouvelle et le salut"¹⁶⁰. Vers la fin du 19e siècle, la congrégation fait face à une persécution religieuse en France : "les nouvelles lois gouvernementales interdisant aux religieuses de vivre en communauté et de porter l'habit religieux (...). Plutôt que de

¹⁵⁸Pierre Bergeron, (1er mars 1997) "Jean Chrétien doit intervenir", *Le Droit*, p.14.

¹⁵⁹P. Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Le Droit*, p.18.

¹⁶⁰F. Laporte, "Cent ans d'histoire au Canada: les Filles de la Sagesse", *L'Église canadienne*, 1er mars 1984, p.404.

renoncer à leurs obligations, les Filles de la Sagesse optent pour s'expatrier"¹⁶¹.

Les premières religieuses à s'installer au Canada sont accueillies par l'évêque du diocèse d'Ottawa en 1884. D'abord vouées aux oeuvres reliées aux pauvres, les Filles de la Sagesse s'orientent éventuellement vers l'éducation des enfants et le soin des malades¹⁶². Elles développent une certaine expertise dans la gestion des hôpitaux. C'est d'ailleurs cette congrégation qui a fondé, entre autres, l'Hôpital Ste-Justine de Montréal et l'Hôpital St-Jean-de-Brébeuf de Sturgeon Falls¹⁶³.

La fondation

Nommé en l'honneur du fondateur de la congrégation, l'hôpital St-Louis-de-Marie de Montfort ouvre officiellement les portes en 1953¹⁶⁴. Pendant les dix années qui précèdent l'ouverture officielle de l'établissement, des membres de l'élite canadienne française de la région d'Ottawa et de l'Est ontarien militent auprès de la province de l'Ontario et du gouvernement fédéral pour obtenir les octrois nécessaires à la construction de l'hôpital. Parmi ceux-ci, il y a Donat Grandmaître, maire d'Eastview (maintenant Vanier), le curé Edmond Ducharme, E.-C. Désormeaux, président de l'ACFÉO et J. Omer Gour, député fédéral de Russell. Les coûts de la construction atteignent 4 millions

¹⁶¹F. Laporte. *Op.cit.*, p.404.

¹⁶²Aujourd'hui les membres canadiennes des Filles de la Sagesse oeuvrent principalement au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Alberta. F. Laporte, *Op.cit.*, p.404.

¹⁶³«Inauguration du nouvel hôpital», *Le Droit*, (14 octobre 1953), p.13.

¹⁶⁴Hôpital Montfort, *Hôpital Montfort. aperçu historique*, brochure, s.d., p.1

de dollars¹⁶⁵. Toutefois, les deniers accordés par les deux paliers de gouvernement n'assument qu'un huitième du coût, ce qui fait dire à J.-Omer Gour :

Personnellement, je crois que le gouvernement fédéral devrait augmenter d'au moins 50 pour 100 ses octrois, et demander au gouvernement provincial de faire de même, car le coût de la construction a tellement augmenté que c'est demander de trop grands sacrifices à nos communautés religieuses.¹⁶⁶

La mission du nouvel hôpital est de "répondre aux besoins de la communauté francophone"¹⁶⁷. Parmi les services offerts, il y a la chirurgie, la médecine générale et l'anesthésie. De plus, Montfort répond au besoin de former des professionnels de la santé francophones. À partir de 1956, on y fait la formation du personnel infirmier et en 1964 Montfort signe un contrat d'affiliation avec la faculté de médecine de l'Université d'Ottawa¹⁶⁸.

L'Hôpital Montfort en pleine croissance : les années 1970 à 1990¹⁶⁹

En 1970, après quinze années de service, les Filles de la Sagesse se retirent de la gestion de l'Hôpital¹⁷⁰, en raison du fardeau financier qui devient alors trop important

¹⁶⁵"Le comité protecteur", *Le Droit*, (14 octobre 1953), p.14.

¹⁶⁶"Saint-Louis-Marie-de-Montfort, une belle réalisation - M. Gour", *Le Droit*, (14 octobre 1953), p.13.

¹⁶⁷Hôpital Montfort, *Essentiel. Hôpital Montfort*, brochure, Ottawa, (8 avril 1997), p.1

¹⁶⁸*Hôpital Montfort. aperçu historique, Op.cit.*, p.1

¹⁶⁹Nous nous excusons du style télégraphique employé dans cette section. Il existe très peu de documents sur l'histoire de l'Hôpital Montfort. Nous nous basons donc principalement sur un document interne produit par l'établissement qui ressemble beaucoup plus à une liste des événements marquants dans les opérations de Montfort, qu'à un historique.

¹⁷⁰*Hôpital Montfort. aperçu historique, Op.cit.*, p.1

pour la congrégation religieuse. Comme les besoins de la clientèle francophone augmentent, le conseil d'administration de l'époque croit bon de convertir l'institution privée en organisme public, condition nécessaire pour recevoir des octrois gouvernementaux. Deux places sont toutefois réservées aux religieuses sur le conseil d'administration de l'hôpital, pour veiller à la mission de l'établissement francophone et catholique tout en offrant une certaine expertise en matière de gestion¹⁷¹.

Au cours des années '70, l'Hôpital Montfort prend de l'expansion. En 1976, le service de psychiatrie voit le jour (30 lits). L'année suivante, les services cardiorespiratoires et d'électroencéphalographie sont mis sur pied¹⁷². Entre 1973 et 1983, le nombre de lits augmente de 232 à 252 lits (+20), les admissions baissent de 10 256 à 8974 (-1 282) mais les visites à l'urgence augmentent de 39 578 à 43 709 (+4 131).

Toutefois, Montfort doit renoncer à la pédiatrie en 1974, avec l'ouverture du nouvel Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario à Ottawa. Une commission provinciale d'enquête sur les services en français dans le domaine de la santé affirme que cette mesure constitue un recul pour la communauté francophone parce que le nouvel hôpital est un milieu majoritairement anglophone où les enfants francophones se sentent dépaysés¹⁷³.

¹⁷¹Ces informations ont été obtenues lors d'une entrevue téléphonique avec l'archiviste des Filles de la Sagesse, Claudette Bernard, à Ottawa, le 25 juillet 2000.

¹⁷²*Hôpital Montfort. aperçu historique, Op.cit.*, p.1

¹⁷³Jacques Dubois, "Pas de problème". *Rapport du comité d'action sur les services de santé en langue française, 1976*, Ministère de la Santé de l'Ontario, p.142

Les années 1980 apportent des incursions dans le territoire desservi par Montfort avec la mise en place de cliniques satellites à l'est d'Ottawa. Ainsi, en 1984 l'établissement ouvre une clinique de physiothérapie à Clarence Creek ¹⁷⁴, un centre communautaire de santé mentale à Rockland (1987), et un point de service à Casselman (1989). L'année suivante on assiste à l'ouverture du Centre des accidentés de travail à Orléans¹⁷⁵. Enfin, en 1986, la Fondation de l'Hôpital Montfort voit le jour. Sa raison d'être est surtout liée à la cueillette de fonds, aux campagnes de financement et à la promotion de l'établissement auprès du public¹⁷⁶.

De 1990 à 1995 l'Hôpital Montfort prend encore de l'expansion lorsqu'on y ouvre un nouveau pavillon, grâce à un projet d'agrandissement de l'établissement se chiffrant à 20 millions de dollars. L'Unité d'enseignement en médecine familiale de l'Université d'Ottawa est inaugurée (1994) ainsi qu'un nouveau centre familial de naissances (1995)¹⁷⁷.

Au fil des années, l'Hôpital Montfort est largement appuyé par sa clientèle. À titre d'exemple, au cours des années 1990, le Club Richelieu de Rockland organise une campagne de financement pour recueillir 50 mille dollars pour l'expansion de l'hôpital¹⁷⁸.

¹⁷⁴Hôpital Montfort. *aperçu historique, Op.cit.*, p.1

¹⁷⁵Hôpital Montfort. *aperçu historique, Op.cit.*, 2

¹⁷⁶Hôpital Montfort, *La Fondation*, (en ligne),(www.hopitalmontfort.com/fr/fondatio.htm) (24 juin 2000).

¹⁷⁷Hôpital Montfort. *aperçu historique, Op.cit.*, p.2

¹⁷⁸Paulo Casimiro, (4 mars 1997) "Les donateurs de l'hôpital exigeront d'être remboursés". *Le Droit*, p.8.

Cette initiative s'insère dans un effort communautaire où 2,5 millions de dollars sont recueillis, principalement entre 1991 et 1994, en vue de financer la construction de l'aile Sud de l'hôpital¹⁷⁹.

La restructuration

C'est en février 1997 qu'une commission indépendante nommée par le gouvernement de l'Ontario met un terme aux projets d'avenir de Montfort. La Commission de restructuration des services de santé (CRSS) annonce une rationalisation profonde du secteur hospitalier d'Ottawa-Carleton. Dans un rapport préliminaire, la CRSS recommande la fermeture de l'Hôpital Montfort. Tous les services de l'établissement seront acheminés à un nouveau méga-hôpital créé par la fusion de deux hôpitaux existants, soit le Général et le Civic¹⁸⁰.

En réaction, un groupe de leaders francophones discute d'un plan d'action pour contrer la décision de la CRSS. C'est alors qu'un comité pour la défense de l'hôpital, éventuellement appelé S.O.S. Montfort, est mis sur pied. Gisèle Lalonde, l'ancien maire de la ville de Vanier, en est nommée présidente¹⁸¹.

L'organisation politique

S.O.S. Montfort relève à la fois de la Fondation de l'Hôpital Montfort et du

¹⁷⁹Cette information a été obtenue lors d'une entrevue téléphonique avec Jacques Blouin de la Fondation de l'Hôpital Montfort (25 juillet 2000).

¹⁸⁰Pierre Jury et Denis Gratton, "Solidarité. Un plan d'action pour sauver l'hôpital Montfort", *Op.cit.*, p.2

¹⁸¹*Le Droit*, "Chronologie des événements", (30 novembre 1999), p.4

conseil d'administration de l'établissement. Le comité cherche d'abord et avant tout à rallier le public francophone autour de la cause pour sauver l'établissement franco-ontarien. S.O.S. Montfort réussit un coup de force lorsque, trois semaines après l'annonce de la fermeture de l'hôpital, 10 mille personnes expriment leur appui lors d'une manifestation au Centre municipal d'Ottawa¹⁸².

Cinq mois plus tard, la CRSS rend public son rapport final et annonce que Montfort demeurera intacte quoique avec des services amoindris. De 252 lits, il n'en restera que 66 et l'urgence sera fermée. L'Hôpital Montfort voit d'un mauvais œil cette décision et entame des discussions avec la CRSS¹⁸³. Gisèle Lalonde, la présidente de S.O.S. Montfort, rétorque qu'il ne s'agira plus d'un hôpital mais bien d'une "grosse clinique"¹⁸⁴.

En juillet 1998, la direction de l'Hôpital Montfort constate qu'il y a impasse dans les négociations et décide de poursuivre la CRSS en justice. Une campagne de financement nationale est lancée pour défrayer les coûts associés au recours devant les tribunaux¹⁸⁵. La cour divisionnaire de l'Ontario entend les arguments des deux parties en juin 1999. En novembre de la même année les trois juges de la cour supérieure de justice de l'Ontario donnent gain de cause aux requérants de Montfort, sur la base que la

¹⁸² "Chronologie des événements", *Op.cit.*, p.4

¹⁸³"Chronologie des événements", *Op.cit.*, p.4

¹⁸⁴"Chronologie des événements", *Op.cit.*, p.4

¹⁸⁵Selon Jacques Blouin, président de la Fondation de l'Hôpital Montfort, en date du 25 juillet 2000, environ 700 mille dollars ont été recueillis pour le Fonds de la résistance.

Constitution canadienne protège les minorités de langues officielles¹⁸⁶. Toutefois, le gouvernement de l'Ontario, en désaccord avec le jugement, décide d'interjeter appel¹⁸⁷. Au moment de la rédaction de cet historique, les démarches judiciaires sont toujours en cours.

Voilà donc le contexte qui encadre le combat entrepris par le journal *Le Droit* et le comité de défense de l'Hôpital Montfort pour vaincre la décision de la Commission de restructuration des services de santé (CRSS). Alors qu'à première vue, Montfort semble être un établissement hospitalier comme les autres, dans le cadre historique de la mise sur pied d'institutions francophones par l'Église pour la collectivité canadienne française de l'Ontario, l'établissement devient un acquis, voire même un droit selon ses défenseurs. Au chapitre 4 nous aurons l'occasion d'analyser la réaction virulente du *Droit* face à la menace de fermeture de l'Hôpital Montfort. Il est clair que la décision de l'éditeur du quotidien d'en faire une cause à défendre dans les pages de son journal découle de l'héritage du *Droit* comme organe de communication revendicateur des droits des Franco-Ontariens. C'est dans ce contexte historique et culturel qu'une décision administrative de la part d'une commission provinciale est liée, du moins dans l'imaginaire collectif franco-ontarien, à une loi qui limitait l'accès à l'éducation en français, il y a déjà plus de 70 ans.

¹⁸⁶Cour supérieure de justice. Cour divisionnaire de l'Ontario (29 novembre 1999), *Gisèle Lalonde, Michelle de Courville Nicol et Hôpital Montfort c. Commission de restructuration des services de santé*, Ottawa, p.50.

¹⁸⁷Isabelle Ducas, "Appel de la cause de l'hôpital Montfort", *Le Droit*, (en ligne), 18 janvier 2000, (www.eureka.cc/scripts/cshtml.exe) (24 juin 2000).

Dans les chapitres suivants nous regarderons de plus près le contexte des services de santé en français en Ontario, les principaux arguments du mouvement S.O.S. Montfort pour revendiquer la sauvegarde de l'établissement, le traitement qu'en a fait le journal *Le Droit* pour faire avancer la cause, et les tensions qui surviennent lorsque le devoir d'information d'une entreprise de presse francophone hors Québec est confronté à sa mission communautaire.

CHAPITRE TROIS : Montfort et les services de santé en français

le 24 février 1997, la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario (CRSS)¹⁸⁸ émet la recommandation de fermer l'Hôpital Montfort, le seul hôpital francophone de l'Ontario où il est possible d'offrir une formation en français aux futurs professionnels de la santé. Comme prix de consolation, les commissaires soulignent que les Franco-Ontariens auront accès aux services de santé en français dans un nouveau méga-hôpital, résultant du fusionnement de l'hôpital Général (bilingue) et de l'hôpital Civic (surtout anglophone). Ottawa-Carleton est désigné en vertu de la *Loi de 1986 sur les services en français*¹⁸⁹, cela veut dire que dans cette région, toute personne peut avoir accès aux services en français dans un bureau ou une agence du gouvernement provincial. De plus, certains établissements para-publics peuvent demander d'être désignés bilingues en vertu de la loi.

Pour convaincre le public franco-ontarien de l'importance du dossier, S.O.S. Montfort se concentre principalement sur deux arguments : 1) les francophones ont le droit d'avoir à leur disposition un hôpital où le français est la principale langue de communication et 2) cet établissement est essentiel à la formation des professionnels de

¹⁸⁸La Commission de restructuration des services de santé est une commission indépendante mandatée par le gouvernement de l'Ontario pour restructurer les établissements de santé de l'Ontario et pour émettre des recommandations quant à la rationalisation d'autres composantes du système de santé. (Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, *Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario: présentation du modèle et de ses possibilités*, octobre 1999, p.2)

¹⁸⁹Elle est communément appelée la 'loi 8' à cause de son précurseur, le projet de loi 8.

la santé francophones qui assureront la continuité des services en français pour les futures générations de Franco-Ontariens. Au cours des mois qui suivent, beaucoup de stratégies, fondées sur ces arguments, sont entreprises pour faire avancer la cause pour sauver l'Hôpital Montfort.

Dans le présent chapitre, nous nous pencherons sur le discours qui émane de ces arguments pour démontrer que le débat s'est polarisé autour d'un discours opposant deux institutions, l'Hôpital Montfort (francophone) et l'hôpital Général (bilingue). Les défenseurs de Montfort, appuyés par le journal *Le Droit*, n'ont pas nuancé leurs propos pour les adapter à la réalité des besoins des francophones en matière de santé, besoins qui ne peuvent se passer ni de l'une, ni de l'autre des deux institutions. Pour illustrer cette polémique, nous mettrons en contexte les faiblesses de la *Loi sur les services en français*, et nous ferons un survol des besoins de la population francophone en matière de santé.

La réforme

Pour comprendre la restructuration du système de santé ontarien, il faut d'abord comprendre le contexte dans lequel cette rationalisation s'est définie. Colleen Fuller (1998) estime qu'entre 1986 et 1998, les compressions dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral vers les provinces ont atteint un total cumulatif de l'ordre de 36 milliards de dollars¹⁹⁰. Les provinces se sont donc vues forcées d'assumer la part du lion des dépenses publiques en matière de santé. Les compressions ont alors incité les gouvernements provinciaux à réfléchir sur la question des dépenses dans ce secteur. Au

¹⁹⁰Colleen Fuller, *Caring for Profit*, Vancouver, New Star and Ottawa: CCPA, 1998, p.281.

cours des dix dernières années, chacune des provinces canadiennes, y compris l'Ontario, a mis sur pied une commission d'enquête pour évaluer son système de santé. Elles ont proposé des réformes adoptant diverses formes¹⁹¹. En Ontario le Conseil du Premier ministre sur la santé (1987-1991) a émis les conclusions suivantes :

Les dépenses du Ministère de la santé atteignent actuellement 17 milliards de dollars, soit un tiers de l'ensemble des dépenses du gouvernement provincial. Même s'il est évident que des éléments autres que les services de santé traditionnels exercent une influence majeure sur la santé des gens, l'Ontario affecte d'importantes sommes d'argent à un système de services de santé conçu en grande partie pour traiter les maladies et soulager la douleur et l'invalidité. Il ne faut pas pour autant mettre les services de santé au rancart. (...) Cependant, on sait maintenant que l'augmentation des sommes consacrées aux soins de santé officiels n'améliore pas forcément la santé de la population. En fait, l'accroissement des dépenses peut fort bien limiter les crédits éventuels alloués à d'autres secteurs qui, selon les recherches, contribuent encore plus à l'amélioration de la santé¹⁹².

Voilà donc la toile de fond qui explique la motivation de la province de l'Ontario pour la mise sur pied de la CRSS, une commission indépendante qui avait le mandat de restructurer le secteur hospitalier ontarien.

Gilles Pâquet (1997) affirme que la refonte s'imposait à Ottawa-Carleton parce que les hôpitaux de la région accusaient une capacité excédentaire. Ce phénomène s'explique, selon lui, par la technologie médicale améliorée, le virage ambulatoire et les soins à domicile qui ont fait diminuer la demande de lits d'hôpitaux de l'ordre de 18 pour cent entre 1988 et 1996. Par conséquent, les coûts moyens d'opération par lit actif ont

¹⁹¹Robert G. Evans, "Health Care Reform: 'The Issue from Hell'," *Policy Options*, (juillet-août 1993), p.35

¹⁹²Geneviève Rail et Suzanne St-Pierre, *Dialogue Santé 1993*, Action Éducation Femmes Ontario, 1993, p.2

augmenté considérablement¹⁹³.

Un comité local d'intervenants et de représentants d'hôpitaux n'arrivait pas à un consensus quant à la façon de procéder pour la refonte du secteur hospitalier d'Ottawa-Carleton. Les membres ont préféré maintenir le statu quo, en termes du nombre d'établissements, optant plutôt pour la rationalisation des services dans chacun des établissements. Pâquet affirme que seul l'Hôpital Général était contre cette option parce que son conseil d'administration la jugeait irréaliste face aux attentes de rationalisation du ministère de la Santé¹⁹⁴.

Lorsqu'en février 1997, la CRSS annonça la recommandation de fermer trois hôpitaux communautaires, dont Montfort, et de fusionner les deux établissements tertiaires (Civic et Général) les réactions ne se sont pas fait attendre¹⁹⁵. Les hôpitaux communautaires (Riverside, Grace et Montfort) ne comprenaient pas pourquoi ils étaient appelés à cesser leurs opérations alors que non seulement ils étaient performants mais il était moins coûteux de soigner un patient dans ce genre d'établissement que dans une institution tertiaire¹⁹⁶. En effet, les soins ultra-spécialisés et les activités liées à la recherche médicale augmentent considérablement les coûts opérationnels des hôpitaux tertiaires.

¹⁹³Gilles Pâquet, *L'affaire Montfort et son contexte: une radiographie* (document de travail), Ottawa, Faculté d'administration de l'Université d'Ottawa, 1997, p.2

¹⁹⁴G. Pâquet, *Ibid.*, p.3.

¹⁹⁵Pierre Jury, (25 février 1997) "Les dirigeants d'hôpitaux se résignent", *Le Droit*, p.4.

¹⁹⁶G. Pâquet, *Op.cit*, p.4.

Paradoxalement, la CRSS recommandait que le mandat de l'Hôpital Civic soit élargi alors que ses installations sont, selon Pâquet, vétustes et "limitées dans leur potentiel de développement"¹⁹⁷. Un éditorial du *Ottawa Citizen* abonde dans le même sens en affirmant que le Civic devrait être converti en hôpital communautaire pour laisser au Général la responsabilité des soins tertiaires. La réduction de coûts aurait donc permis de conserver les hôpitaux communautaires¹⁹⁸.

Les pages éditoriales du *Droit* se concentrent surtout sur les recommandations qui touchent la qualité des soins en français. D'entrée de jeu, *Le Droit* souligne le fait que la CRSS ait dévoilé son rapport en anglais seulement, sans même offrir une traduction du document¹⁹⁹. En plus de déplorer la recommandation de fermer Montfort, le journal exprime de sérieux doutes quant au poids politique qu'auraient les membres francophones au sein de l'éventuel conseil d'administration d'un méga hôpital issu de la fusion du Général avec le Civic. L'éditorialiste qualifie ces recommandations d'un "coup de poing en pleine figure" des francophones²⁰⁰.

Le surlendemain de l'annonce l'éditeur du *Droit*, Pierre Bergeron, établit la position du journal quant à la fermeture de l'Hôpital Montfort. Il met davantage l'accent sur la valeur de Montfort comme établissement francophone homogène en affirmant (au sujet de l'éventuel Hôpital d'Ottawa bilingue) :

¹⁹⁷G. Pâquet, *Op.cit.*, p.5.

¹⁹⁸"Closing local hospitals - 2", *Ottawa Citizen* (18 juin 1997), p.B4.

¹⁹⁹Seul un résumé était disponible en français.

²⁰⁰Paul Gaboury, (25 février 1997), "La fin des soins en français", *Le Droit*, p.12.

Toutes les lois les mieux intentionnées ne peuvent garantir des services de qualité comparable à une institution qui (*sic*) oeuvre majoritairement dans cette langue. Tous les francophones de service ne serviront jamais de caution à ceux qui n'ont que faire du fait français en Ontario. S'ils (les commissaires) croient ainsi acheter la paix, ils se leurrent.²⁰¹

Indirectement, Bergeron met en opposition deux institutions importantes en ce qui concerne la prestation des soins de santé en français dans la région d'Ottawa-Carleton, l'Hôpital Montfort et l'Hôpital Général. Ce dernier est évoqué lorsque l'éditeur parle des "francophones de service", parce que le Général, avec 40 pour cent de professionnels bilingues²⁰², ne peut assurer en tout temps les soins en français. Ce point est d'ailleurs réitéré par Jean-Robert Gauthier, un sénateur franco-ontarien gravement malade qui fréquentait l'établissement lorsque la controverse a éclaté. Le sénateur, qui selon un reporter du *Droit*, "est à la merci du personnel de l'Hôpital général d'Ottawa...donne un "gros F" à l'Hôpital général en ce qui a trait aux services en français, et remet en question ces hôpitaux qui se disent bilingues", lit-on dans ce journal²⁰³.

De plus, l'éditeur du *Droit* accuse la CRSS de se cacher derrière la *Loi sur les services en français (1986)* pour commettre une injustice envers la communauté francophone :

Personne n'est dupe de leur rhétorique floue et vaseuse qui s'appuie sur la Loi sur les services en français pour justifier tous les excès, pour excuser l'immobilisme

²⁰¹Pierre Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Le Droit*, p.18.

²⁰²Pierre Jury, (26 février 1997) "Volte-face du directeur de l'Hôpital général", *Le Droit*, p.5.

²⁰³D. Gratton, (26 février 1997) "Gauthier lance un appel à la solidarité", *Le Droit*, p.5.

érigé en système, pour étouffer les voix de la francophonie dans une cacophonie de bonne volonté.²⁰⁴

La loi sur les services en français comporte, effectivement, de nombreuses faiblesses que nous décrivons un peu plus loin.

La Loi sur les services en français (1986)

La CRSS tente donc d'assurer la disponibilité des services de santé en français en obligeant certains établissements à services uniques, comme l'Hôpital d'Ottawa, à obtenir la désignation bilingue en vertu de la *Loi de 1986 sur les services en français*, communément appelé 'la loi 8'. Les salles d'urgence et certains services offerts dans un seul endroit doivent être disponibles en français²⁰⁵. Par contre, cette désignation ne veut pas dire que tous les spécialistes, voire tout le personnel médical, doivent être bilingues. Elle signifie plutôt qu'un certain nombre de personnes doivent être en mesure d'aider la clientèle francophone à recevoir des soins en français²⁰⁶.

La Loi de 1986 sur les services en français : "... assure aux Ontariens francophones le droit de recevoir des services gouvernementaux en français. Elle identifie 22 régions désignées où le nombre de francophones est d'au moins 5 000 ou

²⁰⁴P. Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

²⁰⁵Information tirée d'une entrevue avec Jocelyne Lalonde, directrice générale du Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario, Ottawa, Canada, 16 mars 2000.

²⁰⁶Information tirée d'une entrevue avec Jacqueline Neatby, membre du conseil d'administration du Centre d'accès aux services communautaires d'Ottawa-Carleton, Ottawa, Canada, 13 mars 2000.

représente 10 pour cent de la population.”²⁰⁷ Le territoire desservi par l’Hôpital Montfort, Ottawa-Carleton, les comtés unis de Prescott-Russell et les comtés de Stormont, Dundas et Glengarry, est désigné par la loi 8.²⁰⁸

Il existe un certain nombre de critères que les agences doivent respecter pour obtenir la désignation bilingue :

- 1) la permanence et la qualité des services (la demande réelle et potentielle et la disponibilité des ressources et des effectifs ayant les compétences linguistiques requises),
- 2) l’accès adéquat aux services en français,
- 3) une représentation réelle de francophones au sein du conseil d’administration, des comités et des cadres supérieurs,
- 4) et l’imputabilité du conseil d’administration et des cadres supérieurs quant à la prestation des services en français²⁰⁹.

Toutefois, la loi accuse des faiblesses quant à sa mise en application. D’une part, les exigences sont différentes pour les agences para-publiques de celles requises des agences gouvernementales, même si elles reçoivent des subventions du ministère de la Santé²¹⁰. Comme les services de santé prodigués par les hôpitaux et les autres agences de

²⁰⁷*La Loi de 1986 sur les services en français*, Ministère de la santé, Gouvernement de l’Ontario.

²⁰⁸Réseau des services de santé en français de l’Est de l’Ontario (RSSFEO), *Besoins et lacunes en matière de services de santé en français dans l’Est ontarien*, (septembre 1999), p.5

²⁰⁹*La Loi de 1986 sur les services en français*, Ministère de la santé, Gouvernement de l’Ontario.

²¹⁰*La Loi de 1986 sur les services en français*, *Ibid.*

santé ne sont pas des services gouvernementaux proprement dits, ces organismes ne sont pas obligés de fournir des services en français. En fait, selon un rapport évaluant le programme des services en français du ministère de la Santé, il existe peu d'incitatifs pour encourager les organismes à obtenir la désignation bilingue²¹¹.

De plus, les services offerts par les municipalités ne tombent pas sous l'égide de la loi 8. Cela signifie que lorsqu'il y a délestage de certains services provinciaux vers les municipalités, ce palier gouvernemental n'est pas tenu de les offrir en français. Par exemple, un service de la santé publique géré par une municipalité dans une région désignée par la loi ne sera pas forcément accessible en français²¹².

Depuis la mise en oeuvre de la loi, le ministère de la Santé et le Conseil régional de santé Champlain²¹³ ont identifié une soixantaine d'organismes qui devaient offrir des services en français en raison de la forte proportion francophone de leur clientèle. En date du 31 mars 1998, seulement la moitié de ceux-ci avaient obtenu la désignation

²¹¹Johanne Messier-Mann *et.al*, *Rapport du comité d'examen du programme des services de santé en français*, Ministère de la santé, (27 juillet 1995), p.12

²¹²Richard Carrière, "La loi 8 et les services sociaux destinés aux familles francophones" dans C. Bernier, *et.al*, *Familles francophones, multiples réalités*. Sudbury, Institut franco-ontarien, 1995, p.268

²¹³Le Conseil régional de santé Champlain a le mandat de planifier les soins de santé dans l'Est ontarien, soit dans les régions d'Ottawa-Carleton, des comtés unis de Prescott-Russell, de Stormont, Dundas et Glengarry et de Renfrew. Son rôle est consultatif et il émet des recommandations au ministère de la Santé. (Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario (RSSFEO), *Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario. présentation du modèle et de ses possibilités*, (octobre 1999), p.3)

bilingue²¹⁴. De plus, même lorsque les organismes l'obtiennent, il n'existe aucun mécanisme externe pour assurer qu'il y a bel et bien respect des critères établis par la *Loi sur les services en français (1986)*²¹⁵.

En outre, même les agences désignées bilingues n'offrent pas toujours activement le service en français, et aucune structure ne peut assurer qu'elles le fassent. Une agence peut donc embaucher le personnel bilingue requis mais le client ne saura pas forcément que le service en français existe²¹⁶. La responsabilité d'exiger un service en français revient ainsi au patient qui n'insistera pas toujours, de peur d'avoir à attendre plus longtemps ou de recevoir un service de moindre qualité, ou encore, de se faire rabrouer²¹⁷.

Néanmoins, en général les intervenants dans le secteur de la santé croient qu'il y a eu des améliorations dans la prestation des services en français depuis la mise en vigueur de la loi 8, notamment en ce qui concerne l'affichage et la disponibilité de la documentation et de l'information en français²¹⁸. C'est toutefois insuffisant, selon un rapport d'évaluation du programme des services de santé en français du ministère de la Santé de l'Ontario : la bureaucratie du ministère de la santé s'est beaucoup plus attardée "... à la désignation et au suivi des postes désignés et oublié l'objet de la désignation, qui

²¹⁴RSSFEO, *Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario. présentation du modèle et de ses possibilités*, *Op.cit.*, p.6

²¹⁵R. Carrière, *Op.cit.*, p.271.

²¹⁶J. Lalonde, entrevue, *Op.cit.*

²¹⁷J. Neatby, entrevue, *Op.cit.*

²¹⁸J. Messier-Mann, *et.al*, *Op.cit*, p.2

est de fournir des services en français²¹⁹. On peut donc conclure que la loi 8 n'est pas suffisante en elle-même pour assurer les services de santé en français en Ontario. Au contraire, cette loi comporte d'importantes faiblesses.

Services en français...services bilingues

A la lumière des contraintes associées à l'application de la *Loi sur les services en français (1986)*, il n'est pas surprenant que les défenseurs de l'Hôpital Montfort aient douté de l'argument soutenant que les services en français offerts à l'Hôpital d'Ottawa compenseraient la fermeture de l'établissement francophone. D'ailleurs, un éditorial du journal *Le Droit* affirme clairement qu'un hôpital bilingue, comme le Général, n'est qu'un endroit "où le français demeure une langue seconde, dans tous les sens du terme"²²⁰.

C'est pourquoi les militants pro-Montfort (et les éditorialistes du *Droit*) ont insisté sur l'importance d'une institution homogène francophone pour la santé même des Franco-Ontariens. Selon un rapport d'évaluation du programme des services de santé en français du ministère de la santé de l'Ontario, "... la communication joue un rôle essentiel dans la prestation des soins de santé..." et l'offre des services en français aux francophones "... améliorera l'état de santé de cette communauté et réduira les coûts sociaux, psychologiques et financiers"²²¹.

²¹⁹J. Messier-Mann, *et.al*, *Op.cit*, p.18

²²⁰Murray Maltais, (22 mars 1997) "Émotion et raison", *Le Droit*, p.18.

²²¹J. Messier-Mann *et.al*, *Op.cit*, p.2

Un compte-rendu de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa confirme ces constats. Dans le cadre de cette étude, les chercheuses ont interrogé 85 francophones des régions de Prescott et Russell, d'Ottawa-Carleton et du Nord-est de l'Ontario sur les difficultés qu'ils ont vécues en communiquant avec leur médecin. Le but de la recherche était de repérer les "...incidents critiques où la mauvaise communication en français, ou encore son absence, (qui) avait nui aux soins reçus"²²². L'un des témoignages recueillis illustre bien l'importance d'une bonne communication avec son médecin :

Et que dire de cet homme de Cochrane qui s'est rendu à Timmins pour une consultation en hématologie pour se faire dire que s'il ne peut s'exprimer en anglais, il devrait ou bien consulter un médecin francophone ou encore aller se faire soigner au Québec. Le trajet Cochrane-Timmins s'est donc avéré inutile et l'homme, insulté, a indiqué à son médecin de famille qu'il n'avait pas l'intention de consulter un spécialiste à nouveau²²³.

Selon les auteures de l'étude, ce genre de situation risque d'entraîner toutes sortes de conséquences sur le système, "...puisque les usagers consulteront dans bien des cas un autre médecin, engendrant par le fait même des coûts monétaires supplémentaires, ou encore, ils n'en consulteront tout simplement plus (...) ce qui peut engendrer de lourdes conséquences, mais cette fois-ci sur la santé des bénéficiaires"²²⁴. Le rapport de Messier-

²²²Manon Denis et Stéphanie Ferrand, *Relevé des besoins de santé de la population franco-ontarienne pour l'amélioration de la formation des médecins*, Bureau des affaires francophones de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, (octobre 1995), p.10

²²³M. Denis et S. Ferrand, *Ibid.*, p.14

²²⁴M. Denis et S. Ferrand, *Ibid.*, p.15.

La faculté de médecine de l'Université d'Ottawa tentait de développer la composante francophone de son programme de médecine qui, jusque là, n'avait pas pu offrir la totalité des cours en français; ce qui laisse croire que le but premier de l'étude était de renforcer les arguments pour consolider la composante francophone du programme.

Mann *et al.* abonde dans le même sens :

Le comité d'examen a entendu de nombreux exemples de cas où des patients francophones malades qui n'ont pas été servis en français ont nécessité des consultations, des interventions ou des hospitalisations supplémentaires et ont reçu une médication excessive ou erronée. Ils peuvent aussi être mal évalués par des professionnels de la santé et, par conséquent, recevoir des soins qui conviennent moins. Il se peut aussi dans de telles circonstances que les ordonnances soient respectées par les patients et qu'il soit beaucoup plus difficile d'établir le consentement éclairé lorsque le client ou le patient et le fournisseur ne parlent pas la même langue. Ainsi, il est logique, à la fois sur le plan médical et économique, de traiter les clients ou les patients dans leur langue maternelle chaque fois que c'est possible.²²⁵

Il est donc évident que l'offre des soins en français peut être avantageuse à la fois pour les gestionnaires des enveloppes budgétaires ainsi que pour les patients francophones.

Toutefois, il existe un obstacle important : pour qu'il y ait des soins de santé en français, il faut que le nombre de professionnels de la santé capables de parler la langue soit suffisant.

La formation en français et les milieux de travail francophones

Un autre argument pour le maintien du statu quo en ce qui concerne l'Hôpital Montfort repose sur la formation des professionnels de la santé francophones. En effet, de nombreux rapports ont identifié la formation de la main d'oeuvre professionnelle francophone comme une faiblesse importante dans l'actuel système de santé ontarien²²⁶. En 1995, le rapport du comité d'examen du programme des services de santé en français

²²⁵J. Messier-Mann *et al.*, *Op.cit.*, p.17

²²⁶Voir à ce sujet, Conseil de Planification sociale d'Ottawa-Carleton. Comité des services en français (1982) *Les professionnels francophones dans les services de santé et les services sociaux en Ontario.*

du ministère de la santé de l'Ontario affirme que le gouvernement ontarien "... n'a pas accordé jusqu'à maintenant d'attention sérieuse au recrutement, à la formation ou à la rétention de professionnels francophones qualifiés dans le domaine de la santé"²²⁷.

Quoique l'Université d'Ottawa et la Cité Collégiale offrent certains programmes en sciences de la santé en français, dans certains cas il est impossible d'enseigner la totalité des cours magistraux et d'effectuer les stages de travail en français. C'est notamment le cas pour certains secteurs de la médecine comme la pédiatrie, par exemple.

D'autres services, comme les soins à domicile et les soins de longue durée, ont effectivement des besoins criants en ce qui concerne la main d'oeuvre d'expression française. C'est l'opinion de Jacqueline Neatby, membre du conseil d'administration du Centre d'accès aux soins communautaires (CASC)²²⁸. L'organisme sans but lucratif est chargé de gérer les ressources et les effectifs nécessaires pour dispenser des soins à domicile et des soins de longue durée. Madame Neatby affirme qu'il existe une pénurie générale de professionnels capables de travailler dans ce secteur : "Maintenant que les gens sont... obtiennent leur congé de l'hôpital plus vite, ils ont besoin... de services spécialisés à la maison"²²⁹.

Même s'il y a dans ce domaine une pénurie générale d'infirmières, le problème s'accroît chez les francophones, selon Jocelyne Lalonde, directrice générale du Réseau

²²⁷J. Messier-Mann *et al.*, *Op.cit.*, p.17

²²⁸J. Neatby, entrevue, *Op.cit.*

²²⁹J. Neatby, entrevue, *Op.cit.*

des services de santé en français de l'Est de l'Ontario : "C'est toujours pire pour la minorité francophone parce que t'as un moins grand nombre encore qui peuvent offrir les services en français..."²³⁰.

Les problèmes en matière de la formation des professionnels de la santé francophones ne seront pas réglés d'ici peu, selon Madame Lalonde, car dans certains domaines comme la pédiatrie, il est impossible d'offrir une formation en français du fait que le milieu de travail, l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario, est surtout anglophone²³¹. Selon l'étude de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa précitée, il est essentiel que les médecins francophones reçoivent une formation dans un milieu où la langue de travail est le français :

...la terminologie médicale en français est non seulement très différente de l'anglais, mais aussi très mal connue en Ontario. Les finissants de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa ne sont pas formés de façon adéquate en français et ont parfois honte de communiquer avec des collègues francophones d'ici ou d'ailleurs. De plus, afin d'apprendre et de continuer à utiliser cette terminologie française, on doit oeuvrer dans des milieux médicaux francophones puisque la présence d'un seul anglophone unilingue enclenche fréquemment l'usage de l'anglais dans toutes les communications, orales et écrites.²³²

Le besoin de milieux de travail francophones est d'ailleurs un des arguments des défenseurs de l'Hôpital Montfort qui estiment que cet établissement est indispensable à la

²³⁰J. Lalonde, entrevue, *Op.cit.*

²³¹Pour remédier le problème, la faculté de médecine envisageait de faire compléter le stage en pédiatrie dans un hôpital de la région de l'Outaouais québécois. Voir P. Gaboury, (16 avril 1997) "Seul Montfort peut offrir l'enseignement en français", *Le Droit*, p.8.

²³²M. Denis et S. Ferrand, *Op.cit.*, p.26

formation des professionnels de la santé franco-ontariens²³³.

Montfort était également la seule institution hospitalière de l'Ontario à offrir un programme d'enseignement en français aux futurs médecins et professionnels de la santé de l'Ontario, le résultat de 28 affiliations universitaires et collégiales. L'enseignement à Montfort comptait 17 programmes répondant aux besoins de plus de 200 étudiants, en médecine et en sciences de la santé.²³⁴

À part la médecine, d'autres secteurs accusent de sérieuses lacunes en ce qui concerne la formation en français : notamment les soins palliatifs, l'audiologie, l'orthophonie et la santé mentale. Ce sont des professions où, comme l'explique Jacqueline Neatby, "la langue, c'est le traitement, en somme"²³⁵.

En tant qu'hôpital communautaire, Montfort offre des soins primaires et secondaires comme, par exemple, la chirurgie générale, la médecine familiale, l'obstétrique et la psychiatrie. On n'y offre pas, par contre, des soins tertiaires spécialisés comme la neurochirurgie. Il est donc impossible pour un étudiant en médecine d'y effectuer tous ses stages. C'est pourquoi il doit compléter sa formation dans un établissement tertiaire comme l'Hôpital d'Ottawa.

Voilà un autre aspect du discours opposant les institutions homogènes aux établissements bilingues : en polarisant le débat, on fait abstraction des besoins réels de la population qui ne peuvent être comblés dans un seul des deux hôpitaux car les soins en

²³³Michelle de Courville Nicol et Gérard R. Savoie, *Mémoire de l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration de services en santé de l'Ontario*, (30 septembre 1997), Ottawa, p.1

²³⁴M. de Courville Nicol, *et.al.*, *Ibid.*, p.1

²³⁵J. Neatby, entrevue, *Op.cit.*

français sont nécessaires dans les deux contextes.

Les institutions homogènes pour combattre l'assimilation

Les chefs de file francophones, dont les représentants de l'Hôpital Montfort, perçoivent la prestation des soins en français comme un droit²³⁶. Certains associent même l'offre des services en français dans le secteur de la santé à la survie de la collectivité francophone. En particulier, la sauvegarde de l'Hôpital Montfort comme institution francophone a été liée à la survie de la communauté franco-ontarienne. Dans le jugement de la Cour divisionnaire de l'Ontario dans la cause opposant l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration des services de santé les juges affirment :

Les institutions sont aussi des symboles importants de la collectivité franco-ontarienne. Elles expriment l'identité du groupe, la présence française en Ontario et au Canada, la réalité française dans la vie publique, et la force et la vitalité de la collectivité. Toute diminution de la sphère d'activité d'une institution aura un effet négatif sur la collectivité et augmentera les probabilités d'assimilation. (...) La langue n'est pas seulement un outil de communication mais aussi un ingrédient essentiel à l'existence, au développement et à la dignité humaine de toute personne. La langue française est le principal élément culturel de la collectivité franco-ontarienne.²³⁷

Dans son rapport préliminaire de février 1997, la CRSS avait affirmé qu'avec la fermeture de l'Hôpital Montfort, le site Général de l'Hôpital d'Ottawa assumerait le rôle

²³⁶M. de Courville Nicol *et.al*, *Op.cit*, p.2

²³⁷Cour supérieure de justice. Cour divisionnaire de l'Ontario (29 novembre 1999). Gisèle Lalonde, Michelle de Courville Nicol et Hôpital Montfort c. Commission de restructuration des services de santé, Ottawa. p.8-9

de principal fournisseur de soins de santé auprès des francophones de la région²³⁸. Or, une des stratégies des tenants de Montfort a été de dénoncer l'Hôpital Général comme étant une institution déficiente en matière de services en français parce que la principale langue de travail est l'anglais²³⁹.

Les institutions homogènes francophones sont donc favorisées comme lieux de travail parce qu'elles constituent un espace qui permet "... à la collectivité minoritaire de développer et de maintenir sa vitalité"²⁴⁰. Dans cette optique, les institutions dites 'bilingues' sont perçues comme des lieux d'assimilation. D'après le jugement de la Cour divisionnaire de l'Ontario qui cite le sociologue Roger Bernard :

... dans un milieu bilingue, le français est condamné à devenir la deuxième langue des Franco-Ontariens parce que, dans ce contexte, la langue utilisée sera inévitablement la langue du seul anglophone unilingue du groupe. Dans un contexte de minoritaire, le bilinguisme risque de devenir la première étape de l'assimilation d'un groupe minoritaire bilingue.²⁴¹

Selon Pâquet, le problème est que les débats entourant la survie de l'Hôpital Montfort ont été presque exclusivement axés sur l'importance de maintenir une institution homogène francophone. Les défenseurs de Montfort, dont les éditorialistes du *Droit*, ont laissé de côté le fait que cet établissement, un petit hôpital communautaire

²³⁸Charles Thériault, "Trois autres hôpitaux subissent le même sort que Montfort: Riverside, Grace et l'hôpital psychiatrique de Brockville", *Le Droit*, (25 février 1997), p.4

²³⁹D. Gratton, (26 février 1997) "Gauthier lance un appel à la solidarité", *Op.cit*, p.5.

²⁴⁰Cour supérieure de justice, *Op.cit*. p.8

²⁴¹Cour supérieure de justice, *Op.cit*, p.9

d'environ 160 lits²⁴², soit dans l'impossibilité d'offrir tous les services tertiaires (spécialisés) dont aurait aussi besoin la collectivité francophone. Parallèlement, la formation de la main d'oeuvre francophone ne peut s'arrêter à Montfort, elle doit aussi se faire dans les établissements tertiaires.

...on a déplacé l'attention de la population du problème complexe plus vaste et plus important de l'accès aux services de santé en français vers un tout petit morceau du problème - ce qui se fait à Montfort. On prend la partie pour le tout. Ce faisant on abandonne la proie pour l'ombre.²⁴³

Par conséquent, l'importance d'améliorer l'ensemble des services en français a été éclipsée par la lutte pour sauver l'Hôpital Montfort, selon Pâquet²⁴⁴.

Avec la rationalisation, les services spécialisés sont maintenant consolidés dans un seul endroit, soit au site Civic ou au site Général de l'Hôpital d'Ottawa²⁴⁵. Comme l'explique Jacqueline Neatby, la dispersion de la main d'oeuvre francophone témoigne des conséquences de cette rationalisation. Par exemple, l'employé francophone qui travaillait jadis en neurochirurgie à l'Hôpital Général, une institution bilingue, doit maintenant travailler au site (surtout anglophone) Civic. Ainsi, dans certains cas les professionnels de la santé francophones font face à une plus grande menace d'assimilation qu'avant la restructuration.

²⁴²Dans les faits, Montfort avait 163 lits en 1998, 160 lits en 1999 et 164 lits en 2000 (Source: Hôpital Montfort, *L'Essentiel. Rapport annuel Montfort 1998-1999*, Ottawa, p.4 et *L'Essentiel. Rapport annuel 1999-2000*, Ottawa, p.8)

²⁴³G. Pâquet, *Op.cit.*, p.11

²⁴⁴G. Pâquet, *Op.cit.*, p.11

²⁴⁵Health Services Restructuring Commission, "Notice of Intention to Issue Directions to the Hopital Général d'Ottawa - Ottawa General Hospital", p.2

Un éditorialiste du *Droit* admet que l'avenir des services en français à l'Hôpital Général a été négligé dans la foulée du combat pour sauver Montfort qui a pris "tout le monde par surprise... Au point par exemple de passer presque sous silence le sort qui sera réservé à l'hôpital Général dans ce futur méga hôpital bilingue où les francophones auront encore moins de poids"²⁴⁶.

À la lumière de l'ampleur de la pénurie des professionnels de la santé d'expression française, il est intéressant de noter que dans le cadre d'une analyse de tous les numéros du journal *Le Droit* pour la période de février à août 1997, le journal n'a pas fait le tour de la question²⁴⁷. En fait, en dehors de la question de l'Hôpital Montfort, la situation générale des services en français en matière de santé n'a jamais fait l'objet d'éditoriaux, de dossiers ou d'articles de fond. Il est possible, donc, qu'en se concentrant presque exclusivement sur la question de la fermeture de l'Hôpital Montfort, *Le Droit* n'a pas pris le recul nécessaire pour donner une vue d'ensemble de la situation des services de santé en français. Nous reviendrons sur le thème du traitement médiatique au chapitre 4.

Heureusement, la Commission de restructuration des services de santé avait émis dans son rapport final d'août 1997 la recommandation de mettre sur pied le Réseau de

²⁴⁶P. Gaboury, (13 août 1997) "Déterminés comme jamais", *Le Droit*, p.14.

²⁴⁷Pour les fins de la présente analyse, nous avons dépouillé tous les numéros du journal *Le Droit* du 20 février 1997 au 26 septembre 1997 qui abordaient, par l'intermédiaire d'articles, d'éditoriaux ou de lettres des lecteurs, le sujet de l'Hôpital Montfort et/ou de la restructuration des services de santé. En tout, à partir du *Droit*, 172 articles, 30 éditoriaux, 16 chroniques et 79 lettres ont été analysés. S'ajoutent à l'étude 4 éditoriaux du *Ottawa Sun* et 7 éditoriaux du *Ottawa Citizen*, tirés de la même période.

services de santé en français. Cet organisme, dont la responsabilité avait été confiée à l'Hôpital Montfort, doit aider les établissements et les agences "tenus d'offrir des services de santé en français" à obtenir la désignation bilingue en vertu de la Loi 8 ²⁴⁸. Toutefois, avec toutes les faiblesses inhérentes que comporte cette loi, le Réseau reconnaît lui-même que "... la désignation à elle seule ne permettra pas de combler toutes les lacunes du système..."²⁴⁹

Le paysage des services de santé change avec la réforme du système. C'est pourquoi le Réseau souligne qu'il faut davantage regarder l'ensemble des services et éviter de se concentrer exclusivement sur le secteur hospitalier ou même sur l'avenir de l'Hôpital Montfort²⁵⁰. C'est d'ailleurs l'opinion de Pâquet qui croit que S.O.S. Montfort a fait fausse route en militant pour le "droit absolu à des services de santé exclusivement en français" plutôt qu'au "droit relatif à autant de services de santé en français que possible..."²⁵¹.

Du côté du *Droit*, au chapitre 4 nous verrons plus en détails qu'en se concentrant sur l'événement de la fermeture de Montfort et en l'encadrant comme une crise, le journal a négligé d'autres aspects liés au dossier de la restructuration des services de santé.

²⁴⁸RSSFEO, (octobre 1999), *Op.cit*, p.7

²⁴⁹RSSFEO, (septembre 1999), *Op.cit*, p.8

²⁵⁰J. Lalonde, *Op.cit*.

²⁵¹G. Pâquet, *Op.cit.*, p.10

CHAPITRE QUATRE : *Le Droit* défend Montfort

Nous sommes une institution fondamentale de la communauté, cette communauté est menacée, nous allons la défendre jusqu'au bout de toutes nos énergies.²⁵²

Pierre Bergeron,
Éditeur et P.D.G.
Le Droit

Le traitement médiatique adapté par *Le Droit* dans l'affaire Montfort le ramène, selon l'éditeur du journal Pierre Bergeron, à sa mission de combat originelle : lutter contre "les forces obscurantistes de l'écrasement et de l'assimilation des francophones de l'Ontario"²⁵³. Le règlement 17 sert de toile de fond pour relancer le journal, 84 ans plus tard, sur un autre champ de bataille, cette fois, contre le gouvernement de l'Ontario, et la Commission de restructuration qui recommande de fermer l'Hôpital Montfort .

Dans le présent chapitre, nous discuterons la prise de position du journal *Le Droit*, dans le contexte de la lutte pour sauver Montfort, position qui appuyait les stratégies entreprises par le groupe S.O.S. Montfort. Les stratégies journalistiques utilisées pour soutenir cette prise de position furent nombreuses. Parmi celles-ci, *Le Droit* s'est appliqué à transformer la fermeture de l'hôpital en crise politique provoquée par le gouvernement conservateur de Mike Harris ; à désigner le gouvernement ontarien et la CRSS comme des ennemis qui s'attaquant aux droits des Franco-Ontariens ; à construire la perception d'une communauté franco-ontarienne homogène et unifiée en adoptant une

²⁵²Cote 168 (transcription, p.5), Entrevue avec Pierre Bergeron par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 21 décembre 1999.

²⁵³Pierre Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Le Droit*, p.18.

approche populiste et nationaliste pro-minoritaire qui encourageait la solidarité chez les lecteurs ; à décourager au nom de la cause les discours pluralistes qui pouvaient encourager un débat public et semer la discorde. Dans ce chapitre, nous analyserons ces stratégies et tenterons de comprendre de quelle façon elles ont contribué à transformer, à toutes fins pratiques, *Le Droit* en l'organe de communication du mouvement S.O.S. Montfort.

Pour ce faire, nous analyserons les éditoriaux du journal *Le Droit*, particulièrement ceux de l'éditeur et P.D.G. du journal, Pierre Bergeron, ainsi que ceux de Murray Maltais et de Paul Gaboury. Nous intégrerons également quelques chroniques rédigées par Denis Gratton et Charles Burroughs. Tous les textes illustrent clairement la position adoptée par la direction du *Droit* au fur et à mesure que le dossier se développait. Nous discuterons ensuite la nature des articles produits par le service de l'information, et examinerons si les reporters respectaient les règles de base du journalisme objectif, ou s'ils appuyaient systématiquement la ligne éditoriale du journal. Le nom de Denis Gratton est à retenir parce qu'il est le principal reporter affecté au dossier de l'Hôpital Montfort²⁵⁴. Toutefois, il semble qu'à l'exception des journalistes affectés aux dossiers judiciaire, arts et culture et sports, presque tous les reporters aux 'nouvelles' ont travaillé, de près ou de loin, sur ce que certains appellent "l'affaire Montfort"²⁵⁵. Finalement, pour

²⁵⁴De plus, Denis Gratton commentait, dans ses chroniques, les événements qu'il traitait comme reporter. Nous aborderons les questions d'ordre déontologique au chapitre 6.

²⁵⁵Plus précisément, ce terme est employé par Gilles Pâquet, professeur en administration à l'Université d'Ottawa.

fins de comparaison, nous ferons un survol du contenu d'éditoriaux du *Ottawa Sun* et du *Ottawa Citizen* pour souligner les différences de perspectives des trois quotidiens de la région de la capitale nationale.

L'avenir est à ceux qui luttent : la genèse d'une crise

Rappelons que le lendemain de l'annonce de la CRSS recommandant la fermeture de l'Hôpital Montfort, un groupe de leaders francophones, dont faisait partie l'éditeur du journal *Le Droit*, Pierre Bergeron, se sont réunis pour discuter d'un plan d'action pour contrer cette 'décision'²⁵⁶. Dans son premier éditorial sur la fermeture de l'hôpital franco-ontarien, intitulé "La gifle", Bergeron lance le cri de guerre établissant clairement la position de son journal sur la question :

Le Droit fut fondé le 27 mars 1913 pour lutter contre le Règlement 17 concocté par les forces obscurantistes de l'écrasement et de l'assimilation des francophones de l'Ontario. Lundi, leurs héritiers ont essuyé une autre gifle de même nature avec l'annonce de la fermeture de l'hôpital Montfort dans le cadre de la restructuration des services de santé dans Ottawa-Carleton.

En quelques phrases lapidaires, la Commission a ouvert le cercueil d'une institution essentielle à une collectivité qui n'en finit plus de lutter, de persévérer et de s'acharner pour que soient reconnus ses droits fondamentaux et qu'elle puisse bénéficier de services adéquats dans sa propre langue. On pourrait excuser l'incompréhension des commissaires si elle ne s'inscrivait pas (*sic*) dans une logique implacable qui vise à marginaliser la réalité francophone de l'Ontario derrière des paravents commodes²⁵⁷.

Il ne s'agit pas seulement de s'attaquer à une mauvaise décision administrative, selon lui, mais de contrer les forces voulant anéantir une institution vitale à la survie culturelle des

²⁵⁶Denis Gratton, (25 février 1997) "S.O.S. Montfort", *Op.cit.*, p.1

²⁵⁷Pierre Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

francophones. Le discours de Pierre Bergeron présente la fermeture de l'hôpital comme une attaque à la collectivité francophone de l'Ontario projetée, malgré elle, dans une situation de crise.

Selon Raboy et Dagenais (1992), les institutions déclarent parfois des crises lorsqu'elles perçoivent une menace au statu quo²⁵⁸. C'est une façon, croient-ils, de maintenir l'ordre social. En identifiant une situation comme une crise, les médias reconnaissent ouvertement que l'ordre établi risque d'être bouleversé. Cette déclaration est souvent accompagnée d'une prise de position par rapport au changement social possible²⁵⁹. Dans ce contexte, comme la fermeture de l'Hôpital Montfort constituerait en effet un changement dans le statu quo des établissements franco-ontariens, il n'est pas étonnant que *Le Droit* définisse la menace de disparition de l'hôpital comme une crise. Toutefois, c'est dans le rayonnement que donne *Le Droit* à l'événement (les conséquences régionales, provinciales et nationales) que la crise se construit et prend de l'ampleur.

L'éditorialiste Murray Maltais définit la crise à trois niveaux : non seulement y a-t-il une crise locale, en ce qui concerne les relations sociales entre francophones et anglophones, il y a crise à l'intérieur même de la communauté franco-ontarienne 'forcée' de se défendre, selon lui, contre les décisions assimilatrices du gouvernement ontarien.

²⁵⁸Marc Raboy et Bernard Dagenais, "Introduction: Media and the Politics of Crisis", dans *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order. Op.cit.*, p.5.

²⁵⁹Raboy et Dagenais, *Op.cit.*, p.5.

De plus, le pays entier doit composer avec la crise de l'unité canadienne causée par la fermeture du seul hôpital francophone d'importance à l'ouest du Québec.

Maltais accuse la CRSS de ne pas avoir su évaluer les conséquences de sa décision de fermer Montfort. Ce faisant, selon lui, la Commission a exacerbé les tensions entre les communautés anglophone et francophone de la région²⁶⁰. Il soutient qu'en contraignant la population franco-ontarienne à obtenir des services en français dans un méga-hôpital bilingue, au lieu de conserver le seul hôpital francophone d'importance, la CRSS crée encore plus de problèmes. Les ennuis se multiplieront, selon Maltais, du fait que les francophones auront un accès limité au personnel pouvant parler français, et que les membres du personnel anglophone et unilingue feront face à des licenciements. Selon lui : "une facture et une fracture sociale importante se prépare. Il est trop tôt pour en mesurer les effets"²⁶¹.

De plus, l'éditorialiste affirme que Mike Harris a créé une crise au sein de la communauté francophone de l'Ontario parce qu'il "oblige" les Franco-Ontariens "à se mobiliser contre un gouvernement arrogant" et "insensible"²⁶². L'éditeur Pierre Bergeron, en faisant le lien entre la survie des institutions francophones et la survie culturelle des Franco-Ontariens, affirme que la mort de Montfort constitue en quelque sorte une étape dans la disparition éventuelle de la francophonie ontarienne²⁶³. Une

²⁶⁰Murray Maltais, (28 février 1997) "Un beau guêpier", *Le Droit*, p.16.

²⁶¹M. Maltais, (28 février 1997), *Ibid.*, p.16.

²⁶²M. Maltais, (28 février 1997), *Ibid.*, p.16.

²⁶³P. Bergeron, (1er mars 1997), "Jean Chrétien doit intervenir", *Le Droit*, p.14.

institution menacée, suivant cette logique, signifie une minorité menacée.

La crise, toutefois, ne s'arrête pas là. Pierre Bergeron soutient que tous les francophones du Canada sont à risque²⁶⁴. Il affirme que le Premier ministre Jean Chrétien devrait laisser de côté ses craintes quant à l'ingérence du fédéral dans un domaine de compétence provinciale, et impliquer son gouvernement dans la question de l'Hôpital Montfort, car elle constitue une "érosion massive" et un "recul substantiel de la francophonie canadienne", ce qui "pourrait marquer le début d'une escalade politique pernicieuse partout au pays"²⁶⁵.

Il n'y a pas que les francophones minoritaires qui soient menacés. Le Canada tout entier est plongé dans une crise selon Murray Maltais, car "la fermeture de Montfort causera un tort énorme à l'unité canadienne. Aux prochaines élections", dit-il, "les souverainistes vont l'exploiter au maximum à des fins électorales..."²⁶⁶. Paul Gaboury craint même qu'une option proposée par l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), demandant que les Franco-Ontariens soient placés sous la protection du gouvernement fédéral, ne mène à la partition du Canada anglais²⁶⁷. Il est clair qu'il y a cohésion au sein du comité éditorial du journal *Le Droit*, face à la conviction que la fermeture de l'Hôpital Montfort aurait des répercussions sur l'ensemble du Canada. Les éditorialistes ne font aucun effort pour tempérer le débat.

²⁶⁴P. Bergeron, (1er mars 1997), "Jean Chrétien doit intervenir", *Op.cit.*, p.14.

²⁶⁵P. Bergeron. (1er mars 1997), "Jean Chrétien doit intervenir", *Op.cit.*, p.14.

²⁶⁶M. Maltais, (28 février 1997), *Op.cit.*, p.16.

²⁶⁷P. Gaboury, (11 août 1997), "L'autre partition", *Le Droit*, p.12.

Tel qu'indiqué dans "La gifle", la position éditoriale du *Droit* est de relier deux crises qui sont pourtant séparées par une période de 70 ans : le Règlement 17 et la fermeture (proposée) de l'Hôpital Montfort²⁶⁸. En comparant la lutte contre l'infâme Règlement 17 à la fermeture de l'Hôpital Montfort, Denis Gratton affirme que même s'il s'agit de deux crises distinctes, le combat est le même. En effet, le droit aux services de santé en français se trouve désormais sur un pied d'égalité avec le droit à l'éducation en français²⁶⁹. Dans les deux cas, les droits des Franco-Ontariens sont assiégés.

Raboy et Dagenais croient que les médias jouent un rôle paradoxal en période de crise. Comme institution sociale les entreprises de presse se sentent menacées par les crises. Cependant, les médias en profitent financièrement²⁷⁰ comme fournisseurs d'informations-commodités²⁷¹. Ils tendent donc à rechercher les crises même lorsqu'il n'en existe pas réellement²⁷².

Pour illustrer la portée de la crise entourant l'Hôpital Montfort, c'est à dire les conséquences de la perte d'un établissement de langue française, le chroniqueur Denis Gratton entreprend un périple dans la région du Sud-ouest ontarien. Sa mission : en une

²⁶⁸Pierre Bergeron, (26 février 1997), "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

²⁶⁹Denis Gratton, (6 mars 1997) "On va l'oublier cette entrevue, Mike", *Le Droit*, p.4.

²⁷⁰Lors d'une entrevue avec Pierre Bergeron, celui-ci a admis que l'affaire Montfort a permis au *Droit* de stabiliser son tirage sur la rive ontarienne et dans l'ensemble de son marché, alors qu'il avait été, comme bien d'autres quotidiens, en perte de vitesse. Cote 168 (transcription p.15), Entrevue avec Pierre Bergeron par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 21 décembre 1999.

²⁷¹Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.3.

²⁷²Raboy et Dagenais, *Op.cit*, p.4.

semaine, parcourir cette région (de Windsor à Oshawa en passant par London, Woodstock et Burlington) en n'y parlant que français. Avant même de quitter Ottawa, Gratton prévoit les conclusions de cette expérience : "...ce séjour à zigzaguer le sud de l'Ontario risque de m'ouvrir les yeux sur ce que pourrait bien être Ottawa...sans aucun service en français, et surtout, sans hôpital Montfort"²⁷³. À son retour du pays des "Anglos", Denis Gratton constate qu'un unilingue francophone ne peut se débrouiller en français dans cette région de la province : "Parce que les francophones du Sud de l'Ontario, et il y en a, n'ont simplement pas les institutions nécessaires pour se développer, grandir, s'épanouir. Bref, pour vivre en français"²⁷⁴. En toute honnêteté, le journaliste admet qu'il ne s'attendait pas au contraire²⁷⁵. De toute façon, l'exercice sert d'abord et avant tout à renforcer l'affirmation suivante :

Imaginez si les Francos perdent cette lutte. Imaginez si le gouvernement ne renverse pas cette décision de fermer le seul centre hospitalier de langue française en Ontario²⁷⁶. Quelles seront nos chances de remporter toutes les autres luttes qui suivront ? La réponse est évidente. C'est notre langue, notre culture, nos racines, notre fierté et celle de nos grands-parents qui sont menacées par cette fermeture possible de NOTRE hôpital ; le coeur de la francophonie ontarienne (emphase

²⁷³D. Gratton, (15 mars 1997) "Un Franco chez les anglos: adviene que pourra", *Le Droit*, p.4.

²⁷⁴D. Gratton, (22 mars 1997) "Un Franco chez les Anglos: Comme se battre sans armes", *Le Droit*, p.4

²⁷⁵D. Gratton, (22 mars 1997) "Un Franco chez les Anglos: Comme se battre sans armes", *Ibid.*, p.4.

²⁷⁶L'Hôpital Montfort n'est pas le seul centre hospitalier francophone de l'Ontario. Il en existe trois autres: l'Hôpital Général à Hawkesbury, Notre-Dame à Hearst, et Général à Sturgeon Falls, mais Montfort est le plus important; surtout en ce qui a trait à la formation des professionnels francophones. Source: M. Fortier, (10 mars 1997) "Holà! Il n'y a pas qu'un seul hôpital francophone!", *Le Droit*, p.6.

dans l'original).²⁷⁷

La chronique "Un Franco chez les Anglo" se termine le jour du grand ralliement du 22 mars 1997. En effet, bon nombre d'articles issus du service de l'information du *Droit* contribuent, comme la chronique de Denis Gratton pré-citée, à encourager les francophones de la région d'Ottawa et de l'Est ontarien à participer à la grande manifestation au Centre municipal d'Ottawa. Pour ce faire, les articles renforcent le contenu éditorial du journal, principalement en traitant de sujets qui appuient directement ou indirectement la survie de Montfort²⁷⁸.

De l'échantillonnage de 96 articles analysés (voir le Tableau A), pour la période qui précède le grand ralliement (du 24 février au 22 mars 1997), 43 revêtent un caractère généralement positif à l'égard de l'Hôpital Montfort (44,7%) en fournissant des informations qui appuient le maintien de l'établissement²⁷⁹. En plus de ceux-ci, 13

²⁷⁷D. Gratton, (15 mars 1997) "Un Franco chez les anglos: adviene que pourra", *Op.cit.*, p.4.

²⁷⁸Voici quelques titres d'articles pour illustrer: "Les fidèles partent en croisade pour leur hôpital", "Le chef du PLQ vient offrir son appui à Montfort", "Les gens d'affaires viennent à la rescousse", "Débrayage symbolique et appui inconditionnel à Montfort", "Cumberland se joint à la lutte", "Des appuis du Lac", "Les caisses pop se joignent à S.O.S. Montfort". Toutefois, cela ne veut pas dire que les reporters du *Droit* ne respectaient pas les règles du journalisme dit "objectif". Nous reviendrons sur cette question au chapitre 6.

²⁷⁹Nous avons fait une analyse de contenu de tous les articles. Pour les catégoriser (positif, neutre, critique, etc.), nous nous sommes surtout arrêtés aux titres. Comme bon nombre de consommateurs font une lecture sélective du journal, c'est à dire qu'ils lisent d'abord les titres pour ensuite décider quels articles les intéressent, nous estimons qu'il s'agit d'une façon pertinente de procéder. En cas de doute, nous faisons une deuxième analyse de contenu de l'article en question.

articles sont de nature populiste (13,5%), c'est à dire qu'ils sont axés sur les opinions de citoyens francophones (par exemple des malades, des personnes âgées ou des employés) ou de personnages connus (anciens Premiers ministres, joueurs de hockey professionnels) qui favorisent la survie de l'hôpital ; ils sont donc positifs face à l'hôpital. Dix-neuf articles appuient indirectement la cause Montfort, dont quatre portent sur des sujets nationalistes pro-minoritaires (4,16%) (par exemple des articles sur le taux d'assimilation ou le règlement 17) et 15 critiquent le gouvernement Harris et la Commission de restructuration des services de santé (15,6%). Seulement dix-huit articles maintiennent une position neutre, dont 13 qui concernent l'Hôpital Montfort (13,5%) et cinq le gouvernement de l'Ontario et la CRSS (5,2%). Un seul article portait sur un sujet qui pouvait être jugé critique à l'endroit de l'Hôpital Montfort (1%). Deux articles sont classés "autres" parce qu'ils ne peuvent être catégorisés.

Ces données confirment que *Le Droit* a mobilisé ses effectifs pour réaliser l'objectif que s'était fixé l'éditeur du journal, Pierre Bergeron, dans son premier éditorial sur la question de la fermeture de l'Hôpital Montfort :

Le Droit aura l'occasion de démontrer au cours des prochaines semaines jusqu'à quel point une telle recommandation va à l'encontre du bon sens. Nous croyons pour l'instant qu'il est prioritaire de mobiliser tous ceux qui peuvent faire comprendre au gouvernement Harris qu'il doit rejeter la recommandation de la commission de fermer l'hôpital Montfort.²⁸⁰

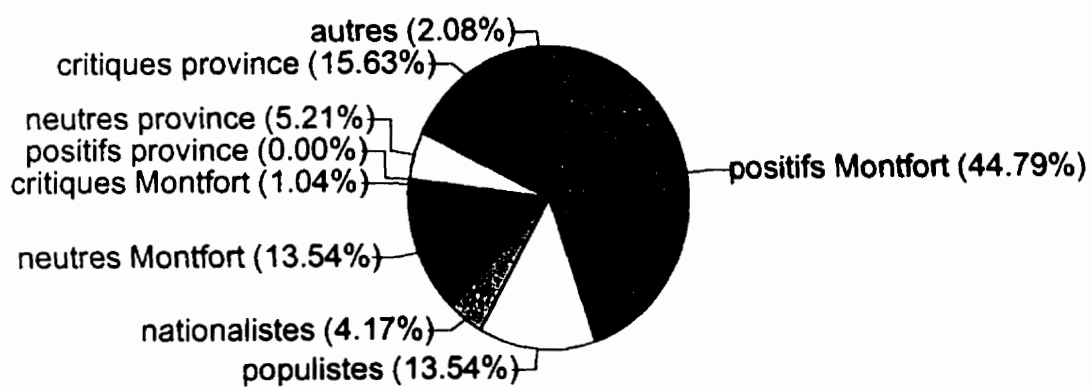
Il est donc indéniable que la forte proportion d'articles positifs pour Montfort et critiques du gouvernement de l'Ontario/CRSS, par rapport à la quantité d'articles rédigés,

²⁸⁰Pierre Bergeron, (26 février 1997), "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

Tableau A:

articles analysés (96)

pré-ralliement (fév.-mars 1997)



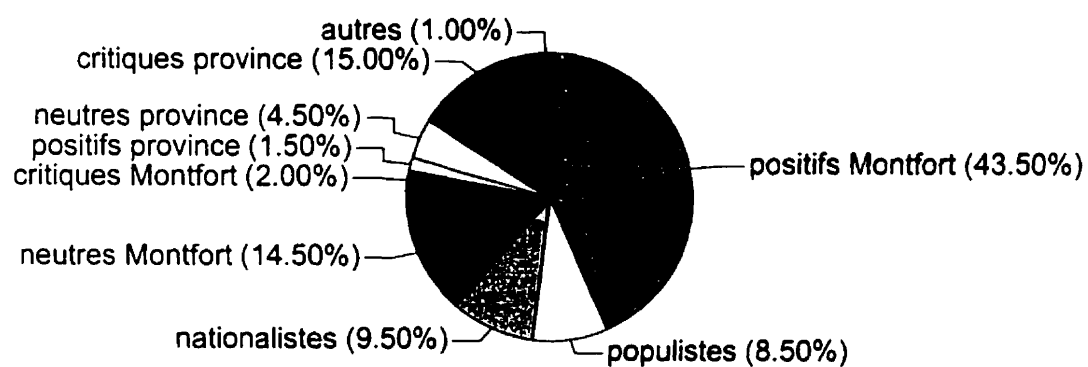
confirme que le traitement journalistique du dossier de l'Hôpital Montfort appuie le ton urgent que donnent les éditorialistes à la question de la survie de l'établissement. Ainsi, c'est à la fois dans le traitement qualitatif (les sujets abordés, le contenu éditorial) et quantitatif (le nombre d'articles qui appuient directement ou indirectement Montfort) que les effectifs de la salle de rédaction du journal soulignent l'urgence de la crise. En effet, selon les données de la présente analyse, *Le Droit* publie en moyenne quatre articles par jour sur ce sujet jusqu'au grand ralliement du 22 mars 1997. À l'exception de l'édition spéciale de 40 pages produite par *Le Droit* à l'occasion de la manifestation, cette proportion est inégalée dans les mois qui suivent (d'avril à août 1997).

À titre de comparaison, il est utile de se pencher sur l'ensemble des données pour la période dont traite la présente analyse, soit du 24 février 1997 au 26 septembre 1997 (Voir Tableau B). Nous excluons l'édition spéciale du *Droit* réalisée pour commémorer le grand ralliement du 22 mars 1997 parce qu'il est beaucoup plus axé sur des articles à caractère nationaliste et populiste (présumément en raison de la nature de l'événement. Nous y reviendrons). Ainsi, sur 200 articles, 87 sont généralement positifs à l'endroit de l'Hôpital Montfort (43,5%), 17 articles ont un angle de traitement populiste (8,5%), 19 articles sont à teneur nationaliste pro-minoritaire (9,5%), 29 articles sont neutres par rapport à Montfort (14,5%), et quatre sont critiques de l'établissement et/ou de S.O.S. Montfort (2%). Pour ce qui est des articles portant sur la province et/ou la CRSS, trois sont positifs (1,5%), neuf articles sont neutres (4,5%) et 30 sont critiques à l'endroit de la province et/ou de la CRSS (15%). Deux articles, soit 1%, étaient impossibles à catégoriser ("autres").

Tableau B:

articles analysés (200)

fév.-sept. 1997 (éd. spéciale exclue)



Lorsqu'on regarde l'ensemble des articles publiés entre février et septembre 1997 (Voir Tableau C), on constate que près de la moitié des articles (96) sont publiés au cours des quatre semaines qui précèdent le ralliement, par rapport à 104 articles figurant dans le journal au cours des six mois qui suivent l'événement. Toutefois, il est intéressant de noter (Tableaux A et D) que les articles populistes figurent surtout avant la grande manifestation du 22 mars 1997.

Tableau C:

articles analysés (222)

par mois (édition spéciale incluse)

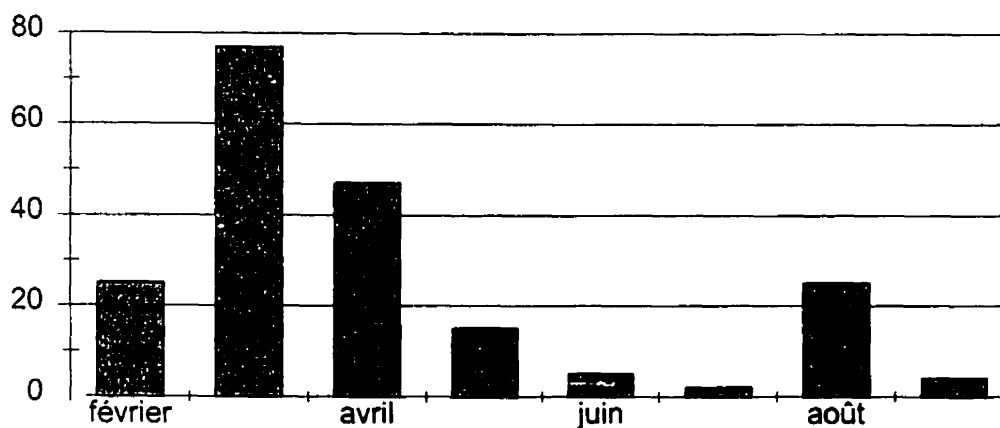
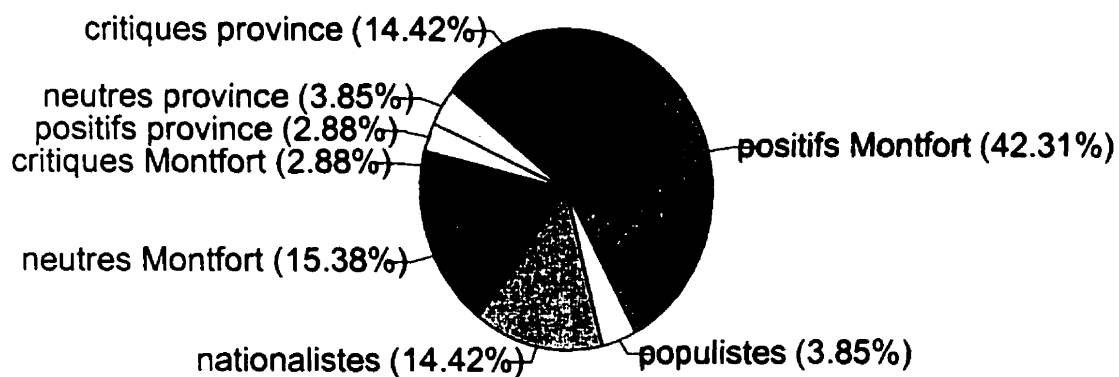


Tableau D:

articles analysés (104)

post-ralliement (mars-sept 1997)



Les forces de rapetissement et de mépris

Pierre Bergeron, dans l'éditorial intitulé "La gifle" pré-cité, encadre non seulement la fermeture possible de l'Hôpital Montfort comme une crise, mais aussi comme une confrontation de la part "des forces obscurantistes" qui cherchent à "marginaliser la réalité francophone"²⁸¹. Il identifie donc le gouvernement de l'Ontario et sa Commission de restructuration des services de santé comme un seul et unique ennemi à vaincre.

Murray Maltais abonde dans le même sens. Lorsque l'archevêque d'Ottawa, Monseigneur Marcel Gervais, décide d'appuyer la cause de l'Hôpital Montfort, l'éditorialiste affirme que c'est parce que : "La lutte des Franco-Ontariens mobilise un nombre croissant de gens ordinaires et de politiciens"(...) qui "voient bien que derrière cette disparition [de l'Hôpital Montfort] se profile la nette intention d'assimiler le plus grand nombre possible de francophones..."²⁸². Il ajoute que "La décision de fermer Montfort constitue la dernière preuve d'une série de brimades indissociables de l'histoire de ce pays"²⁸³.

Le chroniqueur Denis Gratton, quant à lui, s'en prend personnellement aux intentions du Premier ministre Mike Harris en ce qui concerne la recommandation de la Commission de restructuration des services de santé :

²⁸¹P. Bergeron, (26 février 1997), "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

²⁸²M. Maltais, (4 mars 1997) "L'Église à nos côtés", *Le Droit*, p.14.

²⁸³M. Maltais, (4 mars 1997), *Ibid.*, p.14.

...vous aimeriez mieux, comme vos prédécesseurs, que les francophones disparaissent pour ne jamais revenir. Vous voudriez qu'on se taise et qu'on accepte sans broncher cette injustice flagrante. Bref, vous voulez qu'on parle anglais. Uniquement l'anglais. D'accord.... *Go to hell.* (souligné original)²⁸⁴.

Il faut dire que la perception de certains éditorialistes, par rapport à la CRSS, évolue entre février et août 1997. Au début de la crise, Paul Gaboury se demande si les commissaires "ont vraiment pris le temps d'évaluer les besoins de la clientèle..."²⁸⁵ Même s'il affirme que la recommandation de fermer Montfort est un "affront des commissaires unilingues anglophones aux francophones d'Ottawa-Carleton", l'éditorialiste donne l'impression qu'il s'agit simplement d'une décision erronée. Par contre, six mois plus tard lorsque la CRSS décide que Montfort demeurera ouvert, mais considérablement amputé, l'éditorialiste fait allusion à une conspiration. Il se demande si Mike Harris s'est inspiré des architectes du Règlement 17 qui prônaient l'usage d'une seule langue en Ontario²⁸⁶.

Cette affirmation révèle l'incapacité de l'éditorialiste, comme de ses collègues d'ailleurs, de faire la distinction entre le Premier ministre Harris et les commissaires de la CRSS. La stratégie du journal consiste à les fusionner en un seul adversaire qui cherche à anéantir les Franco-Ontariens. Suivant cette logique, Mike Harris devient complice des décisions de la CRSS parce qu'il refuse de s'ingérer dans les travaux de la Commission. Il est vrai, comme l'explique le chroniqueur Charles Burroughs, qu'en bout de ligne toute

²⁸⁴D. Gratton, (6 mars 1997) "On va l'oublier cette entrevue, Mike", *Op.cit.*, p.4.

²⁸⁵Paul Gaboury, (25 février 1997) "La fin des soins en français", *Op.cit.*, p.12.

²⁸⁶Paul Gaboury, (13 août 1997) "Déterminés comme jamais", *Op.cit.*, p.14.

décision de la CRSS doit obtenir l'assentiment des élus à Queen's Park²⁸⁷. Toutefois, il est inquiétant qu'avant même que l'Assemblée législative se prononce sur la question, les éditorialistes ne nuancent déjà plus leurs propos. Leurs opinions dans ce dossier montrent bien qu'ils sont devenus les promoteurs d'une perspective qui relève de la polémique, telle qu'entendue par Foucault²⁸⁸.

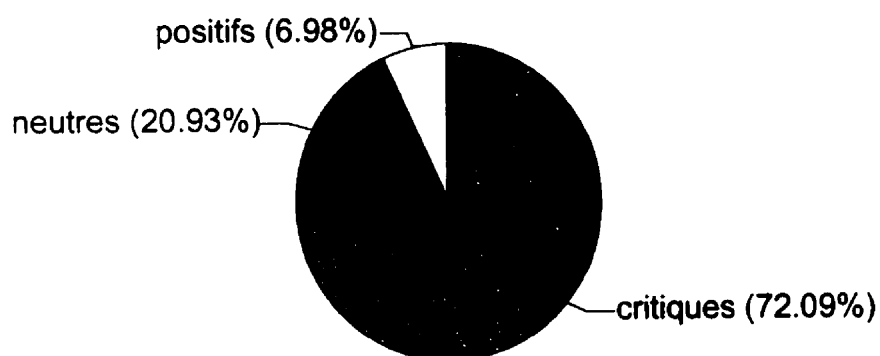
Pour l'ensemble de la période étudiée, y compris l'édition spéciale du grand ralliement, les articles du service de l'information, quoique généralement plus neutres dans le ton, démontrent tout de même une perspective critique face au gouvernement Harris et à la CRSS (voir le Tableau E). De février à septembre 1997, parmi les 43 articles analysés et portant de près ou de loin sur le gouvernement Harris ou la Commission de restructuration, 31 sont critiques (72%), neuf sont neutres (20,9%) et trois sont positifs (6,9%).

²⁸⁷Charles Burroughs, (23 mars 1997) "Tout est politique", *Le Droit*, p.A7.

²⁸⁸M. Foucault, "Polemics, Politics, and Problematizations", *Op.cit.*, p.112.

Tableau E:

articles au sujet de la province (43) gouvernement/CRSS



En revanche, pour la même période, sur 177 articles portant de près ou de loin sur le sujet de l'Hôpital Montfort (Tableau F), 91 sont positifs (51,4%). De plus, 24 articles sont de nature populiste (13,5%). Vingt-cinq articles sont indirectement positifs parce qu'ils portent sur des thèmes nationalistes pro-minoritaires (14,1%)²⁸⁹. Pour le reste, 33 articles sont neutres (18,6%) et 4 sont critiques (2,2%). Deux articles tombent dans la catégorie "autre".

Unité, unanimité...

Pour faire avancer la cause de l'Hôpital Montfort, *Le Droit* dépeint non seulement le gouvernement ontarien et la CRSS comme des ennemis, il construit aussi la perception d'une communauté francophone homogène et solidaire dans le combat pour vaincre ses adversaires. Dès le début de la campagne pour sauver l'Hôpital Montfort, les termes "communauté franco-ontarienne" apparaissent dans presque tous les éditoriaux et dans bon nombre d'articles. Dans le premier article décrivant la mise sur pied d'un comité pour la défense de l'Hôpital Montfort, on lit que le président-directeur général de l'hôpital, Gérard Savoie, "a déclaré que la seule lueur d'espoir pour empêcher cette fermeture (de l'Hôpital Montfort) provient de la communauté franco-ontarienne"²⁹⁰. En éditorial, Pierre Bergeron affirme que : "La communauté franco-ontarienne et toutes ses institutions disposent de 30 jours pour convaincre le Premier ministre Mike Harris de

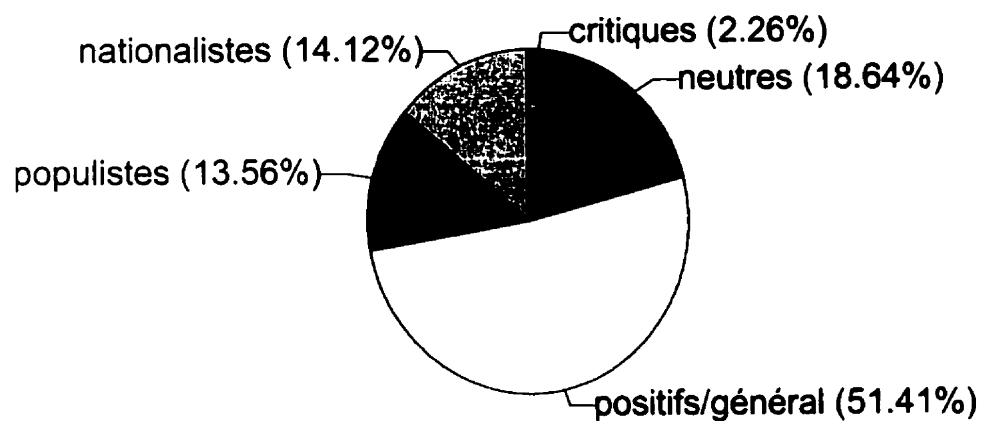
²⁸⁹Ces données comprennent l'édition spéciale du *Droit* produite pour le grand ralliement du 22 mars 1997. 27,2% des articles publiés dans ce cahier étaient de nature nationaliste pro-minoritaire.

²⁹⁰D. Gratton, (25 février 1997) "S.O.S. Montfort", *Op.cit*, p.1.

Tableau F:

articles au sujet de Montfort (177)

hôpital/ S.O.S. Montfort



revenir sur sa décision... ”²⁹¹. Il n’est toutefois pas clair comment on définit cette “communauté”.

Tel qu’expliqué au chapitre 1, la notion de communauté est problématique : Andersen est d’avis que les communautés n’existent pas réellement. Elles sont plutôt construites dans l’imaginaire collectif : “...au-delà des villages primordiaux où le face-à-face est de règle (et encore...), il n’est de communauté qu’imaginée”²⁹². Neuwirth (1969) tente plutôt de définir la communauté comme les membres d’un groupe qui partagent une caractéristique reconnaissable telle l’origine sociale ou locale, la race, l’origine ethnique, la propriété ou l’éducation, et qui n’occupent pas forcément un territoire précis²⁹³. Les francophones de l’Ontario auraient donc le français comme ‘caractéristique reconnaissable’ et en ce sens, ils constitueraient une communauté. Cette définition demeure cependant assez imprécise. En parlant de l’affaire Montfort, Clinton Archibald trouve la notion de communauté problématique : “Quel vilain mot, en passant. Nous appartenons à tellement de...communautés”²⁹⁴.

Il reste que devant l’objectif de la défense de l’Hôpital Montfort face à la recommandation de la CRSS, il fallait, selon l’éditeur du *Droit*, mobiliser les membres de la population francophone de l’Ontario, sinon : “L’indifférence et la complaisance de la

²⁹¹Pierre Bergeron, (26 février 1997) “La gifle”, *Op.cit.*, p.18.

²⁹²Benedict Andersen, *L’imaginaire national. Réflexions sur l’origine et l’essor du nationalisme. Op.cit.*, p.20.

²⁹³Neuwirth cité dans Lois Bryson et Martin Mowbray, ““Community”: The Spray-on Solution”. *Op.cit.*, p.263.

²⁹⁴Clinton Archibald, “Montfort”, *Infomag*, juillet-août 1997, p.18.

communauté franco-ontarienne seraient interprétées comme un aveu d'impuissance...²⁹⁵.

Le chroniqueur Denis Gratton, comme ses autres collègues éditorialistes et chroniqueurs du *Droit*, parle de la communauté en faisant référence à 'l'autre combat' soit celui du Règlement 17²⁹⁶. Pourtant, la réalité démographique de la francophonie ontarienne est telle qu'une forte proportion de Franco-Ontariens sont récemment arrivés en Ontario. En fait, selon le recensement de 1991, un Ontarien d'expression française sur quatre est né au Québec²⁹⁷. S'ajoute à cela, les francophones d'origine étrangère qui représentent 3,9 pour cent de la population franco-ontarienne²⁹⁸. C'est à se demander si la communauté franco-ontarienne, telle qu'interprétée par le journal *Le Droit*, est celle des descendants des francophones qui vivaient en Ontario à l'époque de la crise scolaire. La conception assez homogène (pour ne pas dire pure laine) de la collectivité d'expression française présentée par *Le Droit* nous semble donc assez problématique.

Pourtant, l'éditeur du *Droit*, Pierre Bergeron évoque cette vision homogène de la population francophone dans un éditorial de l'édition spéciale du *Droit*, commémorant le grand ralliement du 22 mars 1997 :

Nous n'avons pas le droit de nous laisser abattre par l'arbitraire et la déraison. Nous n'avons pas le droit de trahir ceux et celles qui, voilà 84 ans, ont fondé, animé et porté à bout de bras ce journal en se donnant une devise prophétique : L'avenir est à ceux qui luttent. Ils ont mené le premier combat ; ils nous regardent aujourd'hui reprendre, toujours debout, le flambeau de leur histoire avec

²⁹⁵P. Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

²⁹⁶D. Gratton, (6 mars 1997) "On va l'oublier cette entrevue, Mike", *Op.cit.*, p.4.

²⁹⁷Charles Castonguay, *Op.cit.*, p.19

²⁹⁸C. Castonguay, *Op.cit.*, p.19.

détermination, loyauté et fidélité.²⁹⁹

Bergeron emploie un discours nationaliste pro-minoritaire qui offre une perception encore très solidaire et homogène de l'Ontario français. Selon lui, la communauté franco-ontarienne n'agit plus comme une minorité "quémandant les moindres parcelles de développement et d'épanouissement", mais comme une "majorité qui n'accepte plus les demi-mesures déguisées en solutions de compromis"³⁰⁰. Bergeron, comme Burroughs, adopte une vision de la communauté franco-ontarienne identique à celle des 10 mille personnes présentes au ralliement et parlant "d'une seule voix"³⁰¹.

Face à toutes ces interprétations de la communauté franco-ontarienne, celle qui se rapproche peut-être le plus de la réalité, en ce qui a trait au *Droit*, est la communauté de lecteurs du journal. Comme l'explique le directeur de l'information du journal, François Roy :

En fournissant armes et munitions dans ce débat, *LeDroit* revenait à sa mission première, la défense, la survie et la promotion du fait français. Notre journal, par le rôle qu'il a joué dans ce dossier et qu'il continuera de jouer, lance du même coup un message clair : il demeure fidèle à sa mission première et sera toujours du combat pour représenter les intérêts de la communauté qu'il dessert.³⁰²

Nous avons vu précédemment que Andersen attribue au journal un rôle important dans l'élaboration de la communauté imaginaire. À titre d'exemple, même si la lecture du

²⁹⁹P. Bergeron, (23 mars 1997) "Debout!", *Le Droit*, p.A8.

³⁰⁰P. Bergeron, (23 mars 1997) "Debout!", *Ibid.*, p.A8.

³⁰¹C. Burroughs (23 mars 1997) "Tout est politique", *Op.cit*, p.A7.

³⁰²François Roy, (23 mars 1997) "Un combat juste", *Le Droit*, p.A2.

journal se fait de façon privée, le lecteur est conscient qu'il existe des milliers d'autres personnes qui lisent elles aussi ce journal³⁰³.

Les journaux qui desservent les minorités linguistiques, comme *Le Droit*, jouent effectivement un rôle-clé dans la consolidation du sentiment d'appartenance à une communauté précise. Lorsqu'un journal met l'accent sur des sujets qui touchent directement la clientèle francophone, par exemple, il assume en quelque sorte le rôle d'agent social : il souligne l'importance de l'événement pour le lecteur comme membre de la collectivité de langue française. C'est le rôle qu'a joué *Le Droit* en renforçant la notion d'une communauté unie et unanime dans le combat pour sauver l'Hôpital Montfort. À titre d'exemple, lorsque des points-de-vue divergents pointent à l'horizon Pierre Bergeron rappelle aux Franco-Ontariens leur devoir d'être solidaires dans la cause pour sauver Montfort :

Quand *LeDroit* s'est engagé sans équivoque dans la bataille pour sauver l'hôpital Montfort, nous savions que cet extraordinaire soulèvement populaire ne ferait pas l'unanimité de toutes les forces de la francophonie ontarienne. Mais nous savions la cause juste (...)

Toutefois, dans l'affaire Montfort, il existe un réel danger que toute alternative au maintien pur et simple de l'institution soit perçue par la Commission comme un signe de division dans la communauté francophone et serve d'excuse pour proposer une solution "bureaucratique et bilingue". L'objectif premier, auquel doivent se subordonner tous les autres, est de sauver l'institution, y compris le béton ; c'est la meilleure façon de garantir une masse critique de services et de professionnels de la santé capables de fonctionner entièrement en français.³⁰⁴

³⁰³Benedict Andersen, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Op.cit., p.44.

³⁰⁴P. Bergeron, (5 avril 1997) "Le sentier sinueux de la solidarité", *Le Droit*, p.16.

Rappelons que lorsque circulent des rumeurs que le Dr Laurent Isabelle, Gisèle Richer et Lucien Bradet, trois membres du conseil d'administration de l'Hôpital Civic, proposent un pavillon Montfort géré par le nouvel hôpital fusionné (Civic et Général), il s'ensuit un tollé de protestations de la part des militants de S.O.S. Montfort. Entre autres, Gisèle Lalonde les traite de "collaborateurs" (auprès des anglophones)³⁰⁵.

Un article subséquent sur la réaction de divers membres de l'élite franco-ontarienne quant à l'idée d'un tel pavillon francophone adopte un ton qui s'éloigne du modèle de journalisme dit 'objectif' et 'impartial'. En effet, Denis Gratton affirme : "Les trois membres francophones du Conseil d'administration de l'hôpital Civic, qui ont proposé la mise sur pied d'un "Pavillon Montfort" pour remplacer l'hôpital Montfort *doivent se sentir bien seuls aujourd'hui*"(notre emphase)³⁰⁶. D'après l'information fournie dans l'article, ce jugement ne s'appuie sur aucun fait, par exemple, sur un aveu de la part des principaux intéressés. Le journaliste cite plutôt des élus francophones des trois paliers de gouvernement et d'autres membres de l'élite franco-ontarienne en désaccord avec l'option du Pavillon Montfort. Pourtant, il affirme que ces trois membres du conseil d'administration de l'Hôpital Civic sont isolés parce qu'ils seraient les seuls à appuyer cette idée, et cela même si un réel débat n'a pas eu lieu.

Dente Ross soutient que les médias fonctionnent comme 'instruments de contrôle' de la société parce qu'ils renforcent le statu quo. Selon elle, les médias développent une

³⁰⁵Denis Gratton, (2 avril 1997) "Les Francos divisés", *Le Droit*, p.2.

³⁰⁶Denis Gratton, (3 avril 1997) "Richer, Bradet et Isabelle isolés", *Le Droit*, p.4.

cohésion qui a pour effet le maintien de la stabilité sociale³⁰⁷. En demandant aux voix discordantes francophones de “se subordonner”³⁰⁸ pour que soit sauvé l’établissement Montfort tel qu’il existe, Pierre Bergeron leur demande de se taire. En d’autres termes, il veut décourager la pluralité des opinions pour laisser place à la vision d’une communauté unie par le consensus.

Pour rallier les Franco-Ontariens autour de la cause pour sauver l’Hôpital Montfort, il faut que les lecteurs soient inspirés d’un sentiment d’appartenance culturelle unifiant, basé sur l’interdépendance. Breton soutient que ce genre de sentiment d’appartenance peut surgir lorsqu’il y a la perception d’une discrimination ou d’une hostilité de la part de la population générale³⁰⁹. En identifiant Mike Harris et la CRSS comme des ennemis, *Le Droit* incite ses lecteurs à se mobiliser contre une discrimination que les éditorialistes perçoivent de la part du gouvernement de l’Ontario. Il n’est donc pas étonnant que les éditorialistes et chroniqueurs du journal *Le Droit* aient parallèlement créé et même encouragé une vision homogène d’une collectivité franco-ontarienne solidaire dans le combat pour sauver Montfort. Nous démontrerons au chapitre 5 que cette stratégie est conforme à celle employée par les militants de S.O.S. Montfort qui vise à inciter les lecteurs franco-ontariens du *Droit* à lier leur sort, et l’avenir de la collectivité, au sort de l’hôpital.

³⁰⁷Susan Dente Ross, *Op.cit.*, p.520.

³⁰⁸P. Bergeron, (5 avril 1997) “Le sentier sinueux de la solidarité”, *Op.cit.*, p.16.

³⁰⁹Raymond Breton, 1994, *Op.cit.*, p.62.

Observateur, informateur, animateur

Lorsque le quotidien *LeDroit* a engagé toutes ses ressources dans la lutte pour la survie de l'hôpital Montfort, il s'est replongé au coeur même de la bataille qui l'avait vu naître. Journal d'information, journal de combat, il a assis sur des bases solides la légitimité et la crédibilité d'un mouvement d'indignation et de contestation rarement vu dans les annales de la francophonie canadienne.³¹⁰

Voilà, en somme, le rôle que s'est donné le journal *Le Droit* dans l'affaire Montfort. Dès février 1997, au tout début de la lutte, Pierre Bergeron relance ce quotidien sur le champ de bataille de la défense des droits linguistiques des Canadiens français de l'Ontario. Pour ce faire, l'éditeur assigne au *Droit* la mission de "démontrer...jusqu'à quel point une telle recommandation (la fermeture de Montfort) va à l'encontre du bon sens"³¹¹. *Le Droit* s'implique donc officiellement dans la cause pour sauver Montfort et sur la voie de la polémique.

L'éditeur Bergeron reconnaît le rôle du journal comme promoteur du mouvement pour la défense de l'Hôpital Montfort : "Je crois que *LeDroit* a donné une légitimité et une crédibilité à la cause de S.O.S. Montfort. Et nous allons continuer de jouer notre rôle d'observateur, d'informateur et d'animateur dans ce développement des soins de santé en français dans la communauté franco-ontarienne"³¹². Il avoue qu'il s'agit d'une approche inusitée de la part d'une entreprise de presse du *mainstream* : "Le journal est entré tout de go dans cette bataille et y a consacré des énergies rarement vues dans

³¹⁰Pierre Bergeron, (16 août 1997) "*LeDroit* ne laissera pas Montfort s'éteindre à petit feu", *Le Droit*, p.16.

³¹¹Pierre Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit*, p.18.

³¹²D. Gratton, (14 août 1997) "*LeDroit* sera encore de la lutte", *Le Droit*, p.4.

l'histoire de la presse écrite au Canada"³¹³. On ne peut donc reprocher au *Droit* d'avoir caché son parti pris, au contraire. Même la mise en page du journal est adaptée à cette mission de combat : le sigle de S.O.S. Montfort sert d'entête pour les pages du journal où sont publiés des articles ayant trait à l'hôpital.

Au cours de la période étudiée dans la présente analyse, soit les huit premiers mois de la bataille pour sauver l'Hôpital Montfort, *Le Droit* donne un appui inconditionnel au mouvement. Tel qu'expliqué auparavant, lorsque des voix discordantes proposent d'autres options, *Le Droit* appuie généralement la position adoptée par les tenants de S.O.S. Montfort, et pour cause : le journal fait lui-même partie du comité pour la défense de l'établissement³¹⁴ !

Le Droit et S.O.S. Montfort deviennent donc indissociables. En effet, le journal devient l'organe de communication du comité pour la défense de l'hôpital. La présidente de S.O.S. Montfort, Gisèle Lalonde, écrit elle-même au journal pour le remercier de son appui³¹⁵. Fait intéressant, les réactions des lecteurs face à la position pro-Montfort du journal sont mitigées. Parmi les 60 lettres analysées, quatre félicitent le quotidien pour son engagement dans le dossier Montfort mais trois critiquent certains aspects de son traitement.

Le Droit s'engage aussi à faire un lobby politique auprès des élus. À titre

³¹³P. Bergeron, (20 septembre 1997) "Lendemain qui déchantent", *Le Droit*, p.15.

³¹⁴Pierre Jury et Denis Gratton, (26 février 1997) "Solidarité", *Op.cit.*, p.2.

³¹⁵G. Lalonde, (22 mars 1997), lettre au courrier des lecteurs, p.18.

d'exemple, Pierre Bergeron implore à plusieurs reprises le Premier ministre Jean Chrétien d'intervenir dans le dossier, même si le domaine de la santé relève des compétences de la province³¹⁶. De plus, l'éditeur du journal accuse de trahison le ministre provincial responsable des Affaires francophones, Noble Villeneuve, lorsque celui-ci refuse de se prononcer sur la question de l'avenir de l'Hôpital Montfort³¹⁷. Finalement, *Le Droit* martèle le bureau du Premier ministre Mike Harris de requêtes d'entrevues, entre autres pour lui demander de se prononcer ouvertement sur l'affaire Montfort³¹⁸.

Toutefois, nous avons certaines réserves quant au rôle d'observateur, d'informateur et d'animateur³¹⁹ que *Le Droit* s'est assigné. Le journal a sans doute servi 'd'informateur' quant au nombre d'articles analysés dévoués à la cause Montfort : de février à septembre 1997, 222 articles, 21 éditoriaux, 12 chroniques. Toutefois, le terme 'observateur' donne l'impression que le journal a pris un certain recul par rapport aux événements liés à Montfort. Pourtant, les nombreux messages nationalistes pro-minoritaires contenus dans les éditoriaux du journal ainsi que dans bon nombre d'articles laissent croire que *Le Droit* a davantage joué le rôle actif d'animateur que le rôle passif d'observateur. À titre d'exemple, des titres comme "Le réveil des Francos", "Le drapeau franco au front", "Vaillance et courage", "Le courage d'un grand héros franco-ontarien", "S.O.S. Montfort fouette le militantisme des Franco-Ontariens" et "Les Franco-Ontariens

³¹⁶P. Bergeron, (1er mars 1997), "Jean Chrétien doit intervenir", *Op.cit.*, p.14.

³¹⁷Pierre Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

³¹⁸D. Gratton, (6 mars 1997) "On va l'oublier cette entrevue, Mike", *Op.cit.*, p.4.

³¹⁹D. Gratton, (14 août 1997) "*LeDroit* sera encore de la lutte", *Op.cit.*, p.4.

ne manquent pas de souffle”, donnent une idée de la teneur nationaliste et militante plutôt qu’objective de ces articles.

Dans les faits, sur 222 articles analysés (Voir Tableau G), 25 portaient sur des thèmes nationalistes, représentant 11,2 pour cent de l’ensemble. Cela peut sembler relativement faible mais dans l’édition spéciale du *Droit* réalisée à l’occasion du grand ralliement du 22 mars 1997, la proportion représente 27,2 pour cent.

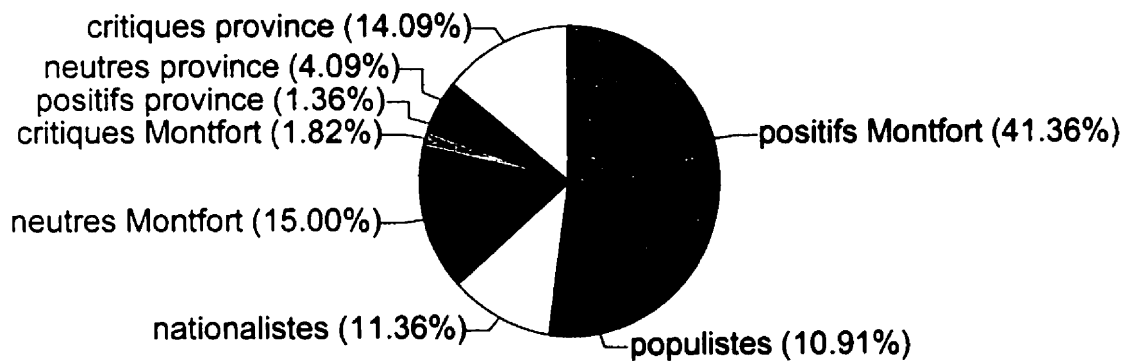
Du côté des articles à caractère populiste, c’est à dire ceux qui sont axés sur les émotions et les interventions ‘humaines’ des personnes qui se sentent touchées par la fermeture possible de Montfort (les patients, les employés, etc.), sur 222 articles, on en dénombre 24 (10,8%). Là encore les titres sont révélateurs : “Deux écoliers de Jeanne-Sauvé lancent leur propre lutte : L’ardeur du combat n’attend pas les années”, “Soeur Gracia refuse de perdre “son” hôpital”, “Denis Potvin signe la pétition : S.O.S. Montfort recrute un nouveau joueur”, “Les aînés participent activement au rassemblement : Une question de fierté pour les pionniers de Montfort”, ou encore, “Une messe est célébrée pour Montfort”. Lorsqu’on ajoute ce nombre aux articles nationalistes (25), la proportion d’articles axés sur les émotions, susceptibles d’éveiller chez les lecteurs des sentiments pro-Montfort, s’élève à 49, soit 22 pour cent.

S’ajoute à tout cela 91 articles généralement positifs pour Montfort (40,9%) et 31 articles qui sont critiques de la province (13,9%). En contrepartie, 33 articles sont neutres face à Montfort (14,8%) et quatre y sont critiques (1,8%). Pour ce qui est de la province, trois articles sont positifs (1,3%) et neuf y sont neutres (4%). Deux articles tombent dans la catégorie “autres”.

Tableau G:

articles analysés (222)

fév.-sept. 1997 (y compris l'éd. spéc)



Il ne fait donc aucun doute que *Le Droit*, tout en jouant le rôle d'informateur, a davantage joué le rôle d'animateur social que celui d'observateur impartial³²⁰. Dans ce contexte, on peut penser que l'information pouvait être quelque peu biaisée.

La perspective éditoriale des quotidiens de langue anglaise

Le *Ottawa Citizen* et le *Ottawa Sun*, les deux autres quotidiens de la capitale nationale, ont une approche éditoriale tout à fait différente du *Droit* en ce qui concerne la fermeture possible de l'Hôpital Montfort. Dans un premier temps, il faut préciser que l'annonce de la recommandation de fermer Montfort n'a pas plus d'importance, dans ces journaux, que les fermetures proposées pour les deux autres hôpitaux communautaires d'Ottawa : le Grace et le Riverside.

En général, le *Ottawa Sun* se montre plutôt critique de l'ampleur que prend le dossier Montfort. Il n'y voit qu'un hôpital comme les autres. Dans un éditorial du 9 mars 1997, ce journal appuie même la recommandation émise par la CRSS, de fermer l'Hôpital Montfort. L'auteur de l'éditorial y voit des arguments sociaux et fiscaux solides. Il ajoute que les francophones seront mieux servis si les soins en français sont accessibles à plusieurs endroits plutôt que concentrés dans un seul établissement de l'Est³²¹.

Au fur et à mesure que se développe un mouvement pour la défense de Montfort, le *Ottawa Sun* dénonce le fait que les promoteurs de Montfort tentent, selon

³²⁰Nous reviendrons sur les tensions qui peuvent émerger lorsque le devoir d'information est confronté à la mission de combat et lorsque le journalisme 'objectif' entre en conflit avec le journalisme 'engagé', au chapitre 6.

³²¹«Patient care, not shameful politics», (9 mars 1997), *Ottawa Sun*.

l'éditorialiste, de politiser les travaux de la CRSS en misant sur l'enjeu de la langue. De plus, il critique vertement les appuis du Premier ministre Jean Chrétien et de Lucien Bouchard à la cause Montfort, et les accuse d'ingérence et d'opportunisme politique. En faisant le lien entre les droits des Franco-Ontariens et ceux des anglophones du Québec, l'éditorialiste rétorque qu'il espère que les montfortistes sauront à leur tour être solidaires d'un hôpital anglophone du Québec, menacé de fermeture³²².

En août 1997, lorsque la Commission de restructuration fait connaître sa décision finale de permettre à l'Hôpital Montfort de poursuivre ses activités, tout en amputant bon nombre de ses services, le *Ottawa Sun* se dit favorable au compromis même s'il fait des mécontents tant chez les francophones que chez les anglophones. De toute façon, selon ce journal, que les commissaires de la CRSS aient succombé ou non aux pressions exercées par S.O.S. Montfort, cet établissement ne coûte pas cher au contribuables (22 millions\$ sur un total de 633 millions de dollars)³²³.

Le *Ottawa Citizen* se montre plus critique que son concurrent à l'endroit de la Commission de restructuration. Il doute que la CRSS puisse réellement être apolitique. La preuve, selon eux : lors d'une rencontre avec le comité éditorial du *Citizen*, les commissaires ont avoué qu'ils ne recommandaient pas la fermeture de l'hôpital Civic parce que cela aurait trop dérangé. Suivant cette logique, explique l'éditorial, la CRSS

³²²“Montfort”, (27 mars 1997), *Ottawa Sun*, p.10.

³²³“Flip Flop”, (14 août 1997), *Ottawa Sun*, p.10.

aurait dû tenir compte de l'émoi que susciterait la fermeture de Montfort³²⁴.

Comme le *Sun*, le *Ottawa Citizen* s'oppose aussi à l'intervention de Lucien Bouchard dans le dossier de l'Hôpital Montfort. Par contre, il est moins réticent à reconnaître en l'affaire Montfort un enjeu d'unité canadienne³²⁵. Lorsque la CRSS émet ses recommandations finales, le *Citizen* craint un certain ressac de la communauté anglophone parce que Montfort est 'sauvé' alors que l'hôpital Riverside et le Grace sont tout de même voués à fermer³²⁶.

Les deux quotidiens de langue anglaise perçoivent une communauté francophone unie dans le combat pour sauver l'Hôpital Montfort. Fait intéressant, suite au grand ralliement du 22 mars 1997, le *Ottawa Sun* change de position éditoriale et décide d'appuyer l'Hôpital Montfort. Le journal affirme qu'il ne peut ignorer la solidarité manifestée par la communauté francophone³²⁷. Toutefois, le *Sun* est moins porté à confondre la volonté de S.O.S. Montfort et celle de la collectivité franco-ontarienne. Il a tendance à identifier le comité de défense de l'Hôpital Montfort comme un groupe d'intérêt et un lobby politique³²⁸.

Le *Ottawa Citizen* a lui aussi une perception plus nuancée de la collectivité

³²⁴“The politics of Montfort”, (26 mars 1997), *Ottawa Citizen*, p.B4.

³²⁵“For Canada's sake”, (7 août 1997), *Ottawa Citizen*, p.A9.

³²⁶“Extremism backfires in both official languages”, (5 septembre 1997), *Ottawa Citizen*, p.D4.

³²⁷“Montfort”. (27 mars 1997), *Op.cit*, p.10.

³²⁸“Flip Flop”, (14 août 1997), *Op.cit*, p.10.

franco-ontarienne. Suite à la décision finale de la CRSS en août 1997, le journal appuie dans un premier temps la recommandation de la Commission qu'il qualifie "d'astucieuse" et "courageuse" face aux pressions exercées par le lobby de Montfort. Il parle de S.O.S. Montfort comme d'un groupe de pression³²⁹. Dans un deuxième temps, le *Citizen* effectue un virage éditorial et affirme que la CRSS n'a pas compris que la valeur de Montfort est davantage culturelle que médicale. L'éditorialiste appuie donc l'argument que la communauté franco-ontarienne a besoin d'institutions homogènes pour son développement³³⁰.

Toutefois, le *Citizen* se montre critique à l'endroit de Gisèle Lalonde lorsqu'elle qualifie de "scandaleux" le manque de services bilingues à l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario et à l'Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa. L'éditorialiste affirme qu'il existe suffisamment d'arguments logiques pour le maintien de l'Hôpital Montfort sans avoir recours à des tactiques pour dénigrer les autres établissements hospitaliers d'Ottawa-Carleton. Bref, le *Citizen* lui reproche d'exacerber les tensions entre anglophones et francophones³³¹.

Les interventions des éditorialistes du *Ottawa Sun* et du *Ottawa Citizen* sont donc plus nuancées que celles du journal *Le Droit* par rapport à l'affaire Montfort. Toutefois, nous ne pouvons pas conclure que ces journaux ont fait preuve d'un plus grand sens de

³²⁹ "A new role for Montfort", (14 août 1997), *Ottawa Citizen*, p.D4.

³³⁰ "Significant progress on hospitals", (20 août 1997), *Ottawa Citizen*, p.B4.

³³¹ "Extremism backfires in both official languages", (5 septembre 1997), *Op.cit.*, p. D4.

professionnalisme journalistique : l'échantillonnage est trop limité. Ce n'est pas, de toute façon, le but de la présente analyse. Les deux quotidiens de langue anglaise ont aussi fait preuve, à certains moments, d'un parti pris dans le dossier de la restructuration des hôpitaux d'Ottawa-Carleton. À titre d'exemple, Randal Marlin (1998), dans son étude sur le traitement médiatique de la controverse entourant l'embauche de David Levine comme P.D.G. de l'Hôpital d'Ottawa, conclut que ces journaux (ainsi que d'autres médias de langue anglaise d'Ottawa) se sont engagés dans la polémique en alimentant la controverse entourant sa nomination³³².

En comparant les pages éditoriales du *Ottawa Sun* et du *Ottawa Citizen* avec celles du journal *Le Droit*, il est évident que les clientèles ne sont pas les mêmes. La communauté de lecteurs du *Droit* est francophone et majoritairement québécoise alors que celle des deux autres quotidiens est anglophone et majoritairement ontarienne. Il n'est donc pas surprenant que les positions éditoriales soient différentes.

Toutefois, il est intéressant de souligner que même si le *Sun* et le *Citizen* n'encadrent pas la fermeture de l'Hôpital Montfort comme une crise, ils reconnaissent tout de même une certaine volonté, une solidarité, de la part d'un grand nombre de

³³²Rappelons que David Levine est un Anglo-montréalais qui a eu des liens avec le Parti Québécois. Selon Marlin, ces médias ont choisi de mettre davantage l'accent sur les antécédents politiques (souverainistes) de M. Levine que sur ses compétences de gestionnaire dans le secteur hospitalier. Cela a eu l'effet de polariser le débat, selon lui. Marlin affirme même que le comportement des médias aurait pu être lourd de conséquences pour l'unité canadienne. Quoiqu'il est hors du champ d'intérêt du présent mémoire de faire une comparaison entre le traitement médiatique de l'affaire Montfort et celui accordé à la controverse Levine, cela pourrait faire l'objet d'une analyse intéressante. Voir R. Marlin, *The David Levine Affair. Separatist Betrayal or McCarthyism North?*, Halifax, Fernwood Publishing, 1998, 176 p.

membres de la collectivité franco-ontarienne. Cette reconnaissance est conforme à la vision d'une communauté homogène et unifiée véhiculée par *Le Droit*. Par contre, les deux journaux de langue anglaise font la distinction entre S.O.S. Montfort et la communauté francophone. En effet, les éditorialistes anglophones abordent le comité de défense de l'Hôpital Montfort comme un groupe d'intérêt contre qui ils portent parfois des critiques.

En revanche, à aucun moment *Le Droit* ne critique-t-il les stratégies de S.O.S. Montfort. Lorsqu'éclate la controverse entourant la notion d'un 'pavillon Montfort', proposé par Gisèle Richer, Lucien Bradet et le docteur Laurent Isabelle, l'éditeur du *Droit* cherche à tempérer la situation. Il affirme que Gisèle Lalonde, lorsqu'elle a traité ces personnes de "collaborateurs" (des anglophones), a employé des termes "malheureux"³³³. C'est la seule instance, selon notre analyse, où un éditorial du journal *Le Droit* met un bémol sur le discours de S.O.S. Montfort.

En encadrant la fermeture de l'Hôpital Montfort comme une crise, *Le Droit* a non seulement donné un ton urgent à l'événement, il a aussi identifié le gouvernement de l'Ontario comme un ennemi à vaincre. Pour inciter les francophones de l'Est ontarien et d'Ottawa à être solidaires dans la cause pour renverser la décision de la CRSS, il fallait construire la perception d'une communauté homogène et unie prête à se mobiliser contre un adversaire unique. *Le Droit* a donc découragé tout débat pouvant nuancer les discours et affaiblir la lutte. Ainsi, le journal est devenu l'organe de communication de S.O.S.

³³³P. Bergeron, (5 avril 1997) "Le sentier sinueux de la solidarité", *Op.cit.*, p.16.

Montfort.

Dans le prochain chapitre nous verrons que la frontière entre *Le Droit* et S.O.S.

Montfort s'est brouillée pour s'intégrer en un seul mouvement social.

CHAPITRE CINQ : Le mouvement social Montfort

...depuis la bataille du règlement XVII, qui interdisait le français dans les écoles de l'Ontario, c'est la première fois que la solidarité franco-ontarienne se manifeste aussi visiblement pour une cause.³³⁴

Le Droit

Au tout début de la mise sur pied de S.O.S. Montfort, la présidente du comité, Gisèle Lalonde, donne le ton à la campagne pour sauver l'établissement de santé franco-ontarien. Elle évoque le symbole identitaire franco-ontarien des gardiennes de l'école Guigues, ces femmes qui empêchaient les inspecteurs scolaires d'entrer à l'école de la Basse ville d'Ottawa pour y interdire l'enseignement en français : "L'hôpital Montfort ne fermera pas. Et si nous devons emprunter des avenues juridiques, nous le ferons. S'il faut sortir nos épingles à chapeau, nous le ferons !"³³⁵.

Dans l'actuel chapitre, nous établirons que le combat pour la sauvegarde de l'Hôpital Montfort a permis à un véritable mouvement social de se former. Nous examinerons comment *Le Droit*, en agissant comme organe de communication des stratégies de S.O.S. Montfort, a contribué à consolider le sens d'appartenance culturelle des Franco-Ontariens. Concertant leurs énergies et leurs efforts, *Le Droit* et S.O.S. Montfort ont eu recours à des moyens de production symboliques et culturels pour rallier les appuis populaires et mobiliser la collectivité francophone autour de la cause. De plus, dans la foulée des stratégies développées pour défendre la cause, le mouvement s'est inscrit dans

³³⁴Paul Gaboury, (13 août 1997) "Déterminés comme jamais", *Op.cit.*, p.14.

³³⁵Denis Gratton, (27 février 1997) "30 jours de révolution", *Le Droit*, p.1.

un certain processus d'hégémonie dominé par l'*establishment* francophone. C'est ainsi que le mouvement S.O.S. Montfort a pris une telle ampleur qu'il est sorti de son champ d'action initial pour devenir un porte-parole pour d'autres batailles linguistiques.

Le mouvement social

Susan Dente Ross (1998), dans son étude sur la montée du mouvement social pour la défense des droits des Noirs aux États-Unis, affirme que les mouvements sociaux se consolident lorsqu'il y a : 1) une réponse spontanée à des attentes croissantes, 2) un effort pour mobiliser des ressources 3) des changements dans la structure sociale et dans la démarche politique et 4) la présence d'un leadership charismatique³³⁶.

Dans le contexte de la lutte pour sauver l'Hôpital Montfort, on peut dire qu'il y a eu une 'réponse spontanée' à l'attente que cet hôpital universitaire de langue française de l'Ontario sorte indemne de l'exercice de restructuration du secteur hospitalier d'Ottawa-Carleton. Le lendemain de l'annonce de la CRSS, les leaders francophones de la région se réunissaient pour développer un plan d'action contre la fermeture de Montfort et un comité de défense, éventuellement appelé S.O.S. Montfort³³⁷, était mis sur pied³³⁸.

La réponse du *Droit* ne se fait pas attendre non plus. En éditorial, le journal adopte spontanément une position claire en affirmant que les institutions de la

³³⁶Susan Dente Ross, " "Their Rising Voices": A Study of Civil Rights, Social Movements, and Advertising in the New York Times". *Op.cit.*, p.519.

³³⁷Le nom "S.O.S. Montfort" a été récupéré, selon le directeur de l'information du journal *Le Droit*, François Roy, du titre d'un article de ce journal publié le 25 février 1997, soit le lendemain de l'annonce de la CRSS .

³³⁸Pierre Jury et Denis Gratton, (26 février 1997) "Solidarité", *Op.cit.*, p.2.

communauté franco-ontarienne sont des “phares de la francophonie parce qu’elles réunissent ces facteurs essentiels au développement et à l’épanouissement d’une minorité...”³³⁹. Montfort est donc qualifié d’institution “...essentielle à une collectivité qui n’en finit plus de lutter (...) pour que soient reconnus ses droits fondamentaux”³⁴⁰. L’éditeur du journal promet que *Le Droit* va “démontrer au cours des prochaines semaines jusqu’à quel point une telle recommandation (de fermer Montfort) va à l’encontre du bon sens”³⁴¹.

Le deuxième élément qui caractérise la consolidation d’un mouvement social, selon Dente Ross, c’est ‘l’effort pour mobiliser des ressources’. En effet, les membres de S.O.S. Montfort développent un ensemble de stratégies visant justement une telle mobilisation. Entre autres, ils envisagent de lancer une pétition qui sera publiée dans le journal *Le Droit*, d’organiser une grande manifestation, de préparer un mémoire pour la CRSS et de rassembler une délégation de lobbyistes pour exercer des pressions à Queen’s Park³⁴².

Là encore, *Le Droit* joue un rôle de premier-plan pour encourager les lecteurs à s’impliquer. Dans une chronique, on lance un cri de bataille et un appel à la mobilisation des Franco-Ontariens. Le chroniqueur interpelle les lecteurs, de diverses façons, à participer à la campagne pour contrer la décision de la Commission de restructuration des

³³⁹Pierre Bergeron, (1er mars 1997) “Jean Chrétien doit intervenir”, *Op.cit.*, p.14.

³⁴⁰P. Bergeron, (26 février 1997) “La gifle”, *Op.cit.*, p.18

³⁴¹P. Bergeron, (26 février 1997) “La gifle”, *Op.cit.*, p.18.

³⁴²Pierre Jury et Denis Gratton, (26 février 1997) “Solidarité”, *Op.cit.*, p.2.

services de santé. Entre autres, on les encourage à consulter le site internet du journal *Le Droit* pour obtenir les coordonnées des élus de la région. On offre même un exemple d'un message à envoyer aux politiciens pour leur demander d'intervenir auprès de la CRSS pour que "...soit préservé le site actuel de l'hôpital Montfort et que soient consolidés la vocation, le mandat et le rôle essentiel que joue Montfort auprès de la communauté"³⁴³. La chronique communique aussi les coordonnées de la CRSS et encourage les lecteurs à envoyer un courriel au Premier ministre Mike Harris, par l'intermédiaire d'un formulaire électronique disponible sur le site internet du journal. Finalement, le chroniqueur annonce les détails de la manifestation qui se prépare pour le 22 mars 1997 et encourage les lecteurs à signer et à faire circuler la pétition³⁴⁴ publiée dans *Le Droit*³⁴⁵. De plus, dans un éditorial du 6 mars 1997, on convie les lecteurs à envoyer des dons à S.O.S. Montfort parce que, dit-on, l'argent est "le nerf de la guerre"³⁴⁶.

Il existe un troisième élément dans la consolidation d'un mouvement social, selon Dente Ross, des 'changements dans la structure sociale et dans la démarche politique'. En effet, la restructuration du secteur hospitalier de l'Ontario bouleverse le réseau des établissements franco-ontariens. Comme Montfort est le seul hôpital franco-ontarien offrant des soins primaires et secondaires, où les futurs professionnels de la santé peuvent

³⁴³Charles Burroughs, (28 février 1997) "Un coup de cochon", *Le Droit*, p.4.

³⁴⁴En date du 4 avril 1997, *Le Droit* avait recueilli 126 mille noms sur la pétition publiée dans les pages du journal. Denis Gratton, (4 avril 1997) "La pétition de 126 000 noms est rendue à Toronto", *Le Droit*, p.4.

³⁴⁵Charles Burroughs, (28 février 1997) "Un coup de cochon", *Op.cit.*, p.4.

³⁴⁶Murray Maltais, (6 mars 1997) "Le nerf de la guerre", *Le Droit*, p.14.

obtenir une formation en français, il s'agit potentiellement d'un déséquilibre dans le statu quo de la structure sociale franco-ontarienne.

Les changements dans la 'démarche politique' constituent un autre facteur dans la consolidation d'un mouvement social tel qu'élucidé par Dente Ross. En ce sens, un éditorialiste du *Droit* déplore le fait que le Premier ministre de l'Ontario 'se cache' derrière une Commission dite apolitique de non-élus alors qu'il revient à son gouvernement de donner, en bout de ligne, son assentiment aux recommandations de la CRSS³⁴⁷. Dans les pages éditoriales du *Ottawa Citizen*, on abonde dans le même sens et on constate que la Commission de restructuration est une structure autoritaire non-démocratique³⁴⁸. Ce mécanisme de gouvernance pourrait constituer un 'changement dans la démarche politique' parce que le gouvernement de l'Ontario refuse de s'ingérer dans les activités d'une Commission indépendante qu'il a lui-même créée.

Dente Ross ajoute qu'il y a consolidation d'un mouvement social lorsqu'il y existe un leadership charismatique. Sans vouloir juger des compétences de Gisèle Lalonde comme leader, elle est devenue, sans doute avec l'aide de la visibilité que lui ont donné *Le Droit* et les autres médias, la figure de proue du combat pour sauver l'Hôpital Montfort du couperet de la CRSS. L'ancien maire de Vanier affirme que Montfort est 'son' hôpital³⁴⁹. Elle a fréquenté l'établissement comme patiente et elle y a oeuvré

³⁴⁷Charles Burroughs, (23 mars 1997) "Tout est politique", *Op.cit.*, p.A7.

³⁴⁸*The Ottawa Citizen*, "Dodging and weaving on health", (18 août 1997), p.B4.

³⁴⁹Pierre Jury et D. Gratton, (26 février 1997) "Solidarité", *Op.cit.*, p.2.

comme présidente de la Fondation de l'Hôpital Montfort³⁵⁰. De plus, dans la campagne pour sauver Montfort, Madame Lalonde a été épaulée par le charisme d'un politicien franco-ontarien, le sénateur Jean-Robert Gauthier, gravement malade. Celui-ci est devenu, selon *Le Droit*, un héros franco-ontarien³⁵¹ parce qu'au début de la lutte, il a lancé un appel à la solidarité des francophones de l'Ontario pour sauver l'Hôpital Montfort³⁵².

Comme tous les critères qui caractérisent la consolidation d'un mouvement social, suivant la théorie élaborée par Dente Ross, s'appliquent au contexte de Montfort, on peut conclure qu'il s'agit bel et bien d'un tel mouvement. Cependant, la distinction mouvement social/média demeure moins claire. Surtout en ce qui a trait au rôle joué par *Le Droit* dans les activités entourant la défense de l'établissement.

La relation mouvement social/média

Harvey Molotch (1979) affirme qu'en général, le mouvement social se retrouve à l'extérieur du contexte normal des routines de l'exercice du pouvoir³⁵³. En contrepartie, les médias de masse représentent un mécanisme de l'*establishment* par lequel le mouvement social peut communiquer avec les adeptes du mouvement, rejoindre des

³⁵⁰Cote 164 (transcription p.4), Entrevue avec Gisèle Lalonde par Roxanne Deevey, Vanier, Canada, 13 octobre 1999.

³⁵¹Denis Gratton, (23 mars 1997) "Le héros n'est plus seul", *Le Droit*, p.4A.

³⁵²Denis Gratton, (23 mars 1997) "Le courage d'un grand héros franco-ontarien", *Le Droit*, p.A5.

³⁵³Harvey Molotch, "Media and Movements" dans John D. McCarthy et Mayer N. Zald, *The Dynamics of Social Movements: Resource Mobilization, Social Control and Tactics*, Cambridge, Winthrop, 1979, p.71.

militants potentiels, neutraliser les opposants et les immobiliser³⁵⁴.

La couverture accordée aux mouvements sociaux a des effets bénéfiques sur ceux-ci, selon Molotch. Que l'image projetée par les médias soit positive ou négative, l'attention médiatique produit chez les membres du mouvement, un sentiment d'importance. En étant présents dans les médias, les militants ont l'impression que leurs actions ont de la valeur. Molotch soutient qu'ils en retirent une certaine dignité, une légitimité et un sens de l'efficacité. Tellement, que ça les encourage à poursuivre les activités plus banales (campagnes de lettres, etc.) dans l'espoir de se retrouver à nouveau en point de mire des médias³⁵⁵.

Du côté des médias eux-mêmes, selon Molotch, l'intérêt accordé aux mouvements sociaux découle du besoin de la classe dominante d'avoir des informations sur les éléments de l'actualité qui menacent le statu quo³⁵⁶. L'auteur affirme que les organisations médiatiques sont elles-mêmes issues de l'*establishment*. Il n'est donc pas surprenant, selon lui, que les journalistes aient tendance à avoir recours aux discours officiels, aux organisations et institutions gouvernementales et aux porte-parole d'établissements considérés 'crédibles' par la classe dominante. Le renforcement du statu quo est, selon lui, un effet de cette bureaucratisation du journalisme³⁵⁷.

Dans leur effort pour avoir accès aux médias, les membres du mouvement social

³⁵⁴H. Molotch, *Op.cit.*, p.71.

³⁵⁵H. Molotch, *Op.cit.*, p.73.

³⁵⁶H. Molotch, *Op.cit.*, p.79.

³⁵⁷H. Molotch. *Op.cit.*, p.76.

doivent composer avec un certain nombre d'obstacles. Molotch croit qu'au début, le mouvement est généralement perçu par les organisations médiatiques comme anormal, temporaire, extraordinaire, déraisonnable et dépourvu de pouvoir³⁵⁸. Comme les mouvements sont généralement *anti-establishment*, ils doivent trouver des moyens pour contourner ces embûches pour éventuellement percer les médias³⁵⁹.

Dans la mesure où les défenseurs de Montfort remettaient en question les recommandations de la CRSS, en ce qui concerne l'avenir de l'hôpital, on peut conclure qu'ils s'opposaient à une structure administrative de l'*establishment*. Par contre, l'analyse que nous avons faite des articles du *Droit* révèle que les porte-parole de S.O.S. Montfort n'ont jamais remis en question le besoin de restructurer le secteur hospitalier, ils se sont simplement prononcés contre les effets de la rationalisation sur *leur* hôpital.

Du côté du *Droit*, l'éditeur du journal n'a jamais critiqué le processus de restructuration en tant que tel. Il n'a jamais exprimé de réserves quant au besoin de rationaliser le secteur hospitalier d'Ottawa-Carleton. L'éditeur ne s'opposait pas à l'ensemble des recommandations de la Commission mais seulement à celle voulant que Montfort cesse ses opérations. Son principal argument était que la fermeture de l'hôpital entraînerait une réduction des services en français, ce qui mènerait à l'érosion des droits des francophones de l'Ontario³⁶⁰. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 3, les

³⁵⁸H. Molotch, *Op.cit.*, p.77-78.

³⁵⁹H. Molotch, *Op.cit.*, p.7.

³⁶⁰P. Bergeron, (26 février 1997) "La gifle", *Op.cit.*, p.18.

arguments étaient davantage axés sur la question des services en français que sur l'ensemble de la restructuration du secteur hospitalier.

S.O.S. Montfort n'a pas eu, comme d'autres mouvements, des difficultés d'accès aux médias. En réalité, la couverture effectuée par *Le Droit* a été des plus spontanées. Dans un premier article sur l'opération de sauvetage qui s'amorçait, le journaliste affirme que *Le Droit* s'est impliqué dans la lutte en devenant membre du comité de survie de l'hôpital (qui sera éventuellement baptisé 'S.O.S. Montfort')³⁶¹. En effet, l'éditeur du journal affirme lui-même que *Le Droit* a donné une légitimité aux défenseurs de Montfort : "Journal d'information, journal de combat, il a assis sur des bases solides la légitimité et la crédibilité d'un mouvement d'indignation et de contestation rarement vu dans les annales de la francophonie canadienne"³⁶². On ne peut donc pas conclure que S.O.S. Montfort constitue un mouvement social typique, tel qu'entendu par Molotch car il est assez évident que *Le Droit* s'est lui-même intégré au mouvement social.

Les lieux de pouvoir franco-ontariens

Gramsci (1971) soutient que les fonctions des intellectuels travaillant dans les deux superstructures (société civile et société politique) ne sont pas forcément liées aux besoins sociaux créés par la production, mais plutôt par le besoin de répondre aux aspirations politiques du groupe dominant³⁶³. Tel qu'expliqué au chapitre premier, les

³⁶¹Pierre Jury et Denis Gratton, (26 février 1997) "Solidarité", *Op.cit.*, p.1.

³⁶²Pierre Bergeron, (16 août 1997) "*LeDroit* ne laissera pas Montfort s'éteindre à petit feu", *Op.cit.*, p.16.

³⁶³Antonio Gramsci, "The Intellectuals" *Op.cit.*, p.13.

Franco-Ontariens se retrouvent en situation de déficit de pouvoir par rapport à la culture dominante de la société ontarienne. En général, selon François-Pierre Gingras (1998), les francophones hors Québec sont moins actifs en politique que les autres groupes de langue officielle (par exemple, les anglophones du Québec) : "...ils écrivent moins souvent à leurs députés, ils sont moins portés à devenir membres ou à travailler pour un parti politique, ils participent moins souvent aux consultations publiques des gouvernements"³⁶⁴.

C'est pourquoi Cardinal est d'avis que le milieu associatif est le milieu de pouvoir privilégié des francophones minoritaires³⁶⁵. Les partis politiques, selon elle, présentent d'importantes lacunes car les élus francophones hors Québec sont eux-mêmes minoritaires au sein de ces organisations. Comme ils doivent respecter le programme du parti, qui tend à favoriser la majorité, les élus francophones assument donc difficilement le rôle de représentants des francophones hors Québec³⁶⁶. Par conséquent, le réseau associatif franco-ontarien agit comme une sorte de parti politique *de fait* parce qu'il est le réel milieu où les francophones peuvent s'organiser sur le plan politique. Comme ces lieux de pouvoir (les associations et les institutions) sont dirigés par une élite, on peut conclure qu'il existe un groupe dominant, un establishment, à l'intérieur même de la

³⁶⁴François-Pierre Gingras, "Avant-propos", *Entre l'arbre et l'écorce*, Ottawa, CRCCF, 1998, p.23

³⁶⁵Linda Cardinal, "La vie politique et les francophones hors Québec" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, *Op.cit.*, p.339.

³⁶⁶L. Cardinal, *Op.cit.*, p.339.

francophonie ontarienne. S.O.S. Montfort, par exemple, a été formé suite à une rencontre de “tous les intervenants des milieux associatif et politique”³⁶⁷. On peut donc affirmer que le comité pour la défense de l’Hôpital Montfort a été fondé par une élite franco-ontarienne. S.O.S. Montfort ne constitue donc pas un mouvement social typique, tel qu’entendu par Molotch, parce que le groupe est issu de l’establishment francophone. Néanmoins, par rapport à la majorité anglophone de l’Ontario, le comité pour la défense de l’Hôpital Montfort est à contre-courant, alors il peut être qualifié de mouvement social.

Quant au journal *Le Droit*, il est comme la plupart des médias, un organe de presse qui renforce le statu quo. Sauf que, dans le cas de la lutte pour sauver l’Hôpital Montfort, il renforce l’*establishment* franco-ontarien existant. Comme l’explique l’éditeur Pierre Bergeron, *Le Droit* comme l’Hôpital Montfort, la Cité collégiale et l’Université d’Ottawa, sont des symboles d’une communauté dynamique :

Et pour moi, la question des institutions francophones ou des institutions à caractère français, dans la région, est extrêmement importante... Ce sont des institutions qui souvent sont incarnées dans la pierre et le béton....dans l’acier. Pour moi....cette fierté-là doit pouvoir s’exprimer...dans des monuments, souvent, dans des édifices qui sont le signe extérieur...d’une communauté forte.³⁶⁸

Suivant cette vision, lorsqu’un établissement est menacé, les autres institutions le sont aussi parce que le statu quo de l’*establishment* franco-ontarien est bouleversé.

En plus, le milieu associatif et institutionnel franco-ontarien fait déjà face à

³⁶⁷D. Gratton, (25 février 1997) “S.O.S. Montfort”, *Op.cit.*, p.1.

³⁶⁸Cote 168 (transcription p.4), Entrevue avec Pierre Bergeron, *Op.cit.*

d'énormes défis en raison des phénomènes d'assimilation et d'exogamie. Pour contrer le problème, selon Breton (1994), les organisations politiques en milieu minoritaire tentent d'empêcher la perte d'effectifs en renforçant l'identité culturelle³⁶⁹. D'ailleurs, comme nous le verrons un peu plus loin, il s'agit d'une des stratégies de base employées par les montfortistes.

La consolidation du sentiment d'appartenance culturel

Pour comprendre les stratégies entreprises par le mouvement S.O.S. Montfort et l'appui du *Droit*, il faut d'abord être conscient de la situation socio-démographique actuelle des Franco-Ontariens. Quelques 550 000 francophones vivent en Ontario³⁷⁰. Depuis 1971, alors que toutes les régions (Nord, Est, Sud) avaient approximativement une répartition égale de francophones, c'est seulement dans l'Est que leur nombre a augmenté. Dans le Sud le nombre s'est maintenu et dans le Nord il a régressé³⁷¹. L'Est de la province constitue, selon Anne Gilbert, le plus important foyer de concentration de francophones, soit 40 pour cent du total (approximativement 220 mille francophones)³⁷². Dans les Comtés-Unis de Prescott-Russell, par exemple, on dénombre 50 mille francophones : cette région est majoritairement francophone (60 pour cent de la

³⁶⁹Raymond Breton, "Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie", *Op.cit.*, p.62.

³⁷⁰Gaétan Gervais, "L'histoire de l'Ontario français (1610-1997)" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*, Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p.160.

³⁷¹Charles Castonguay, "Évolution démographique des Franco-Ontariens" *Op.cit.*, p.11.

³⁷²Anne Gilbert, "Les espaces de la francophonie ontarienne" *Op.cit.*, p.63.

population totale)³⁷³.

Malgré la forte présence de francophones dans l'Est de la province, les Franco-Ontariens de cette région n'échappent pas, selon Castonguay (1999), à l'anglicisation³⁷⁴. Il n'est donc pas étonnant que l'assimilation soit un phénomène inquiétant dans l'Est aussi. Depuis 1981 le taux provincial d'assimilation linguistique individuel³⁷⁵ des francophones à la culture dominante est de l'ordre de 4-5 pour cent, selon les études de Castonguay³⁷⁶.

Dans un contexte minoritaire, selon Breton, "la participation et l'intégration dans le système social majoritaire s'avèrent plus faciles"³⁷⁷. Lorsqu'une personne parle deux langues, comme c'est le cas pour bon nombre de Franco-Ontariens, l'appartenance sociale est une question de choix.³⁷⁸ La frontière ethnique se franchi donc aisément. Par conséquent, il est difficile de retenir les membres dans la communauté minoritaire³⁷⁹.

Un autre phénomène social qui est à la hausse, l'exogamie, a un impact important

³⁷³A. Gilbert, *Op.cit.*, p.69.

³⁷⁴C. Castonguay, *Op.cit.*, p.11.

³⁷⁵Selon Charles Castonguay l'assimilation linguistique individuelle est fondée sur "la comparaison des données sur la langue maternelle avec celles sur la langue d'usage", soit la langue parlée à la maison. Voir C. Castonguay, *Op.cit.*, p.2

³⁷⁶C. Castonguay, *Op.cit.*, p.5.

³⁷⁷R. Breton, "L'intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française", *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. 55, no 2, 1985, p.78.

³⁷⁸R. Breton, 1985, *Ibid.*, p.81.

³⁷⁹R. Breton, 1985, *Ibid.*, p.78.

sur les taux d'assimilation. Les couples exogames sont "les couples linguistiquement mixtes, composés de partenaires de langue maternelle différente"³⁸⁰. En 20 ans, le taux d'exogamie a augmenté de 12 pour cent. De plus, le taux d'exogamie-couples est de 50 pour cent, c'est à dire, la moitié des couples ayant au moins un partenaire francophone sont exogames. Ceci est inquiétant parce que, selon Castonguay, les enfants issus de couples exogames sont généralement anglophones³⁸¹. Les groupes minoritaires tentent donc de pallier les forces de l'assimilation en créant des espaces où ils peuvent vivre ou travailler dans leur langue³⁸². C'est le cas des francophones avec les institutions homogènes comme l'hôpital Montfort, par exemple.

L'exogamie, selon Breton, démontre un certain recul par rapport à la communauté d'origine³⁸³. Les organisations politiques en milieu minoritaire tentent donc d'empêcher la perte d'effectifs en renforçant l'identité culturelle³⁸⁴. Pour ce faire, l'individu doit sentir qu'il partage des caractéristiques avec le groupe³⁸⁵.

Il existe, selon Breton, trois dimensions d'appartenance:

1) La première dimension d'appartenance, pragmatique ou utilitaire, peut être

³⁸⁰C. Castonguay, *Op.cit.*, p.6.

³⁸¹C. Castonguay, *Op.cit.*, p.6.

³⁸²R. Breton, 1985, *Op.cit.*, p.78.

³⁸³R. Breton, 1985, *Op.cit.*, p.81.

³⁸⁴R. Breton, 1985, *Op.cit.*, p.78

³⁸⁵Raymond Breton, "Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie", *Op.cit.*, p.62.

positive ou négative. Dans le contexte où la modalité d'appartenance est positive, la relation avec l'organisation communautaire en est une de consommation. Elle est perçue comme un fournisseur de biens et de services³⁸⁶. Dans le cas de l'hôpital Montfort, par exemple, un jeune qui tient à Montfort parce que sa grand-mère malade s'exprime difficilement en anglais a un sens de l'appartenance pragmatique. Il ne voit en Montfort qu'une institution qui offre des soins aux unilingues francophones.

La dimension pragmatique ou utilitaire peut être négative aussi. Dans un tel cas, l'individu ressent une certaine indifférence face aux possibilités que la collectivité peut lui offrir³⁸⁷. Dans un autre scénario, il peut carrément rejeter la collectivité francophone. Le passé collectif, les coutumes, ainsi de suite, sont une source de honte³⁸⁸.

2) La deuxième dimension d'appartenance, l'interdépendance, est celle de l'individu qui identifie son sort au sort de la collectivité³⁸⁹. Dans le cas de Montfort, Gisèle Lalonde identifie le sort de cet hôpital au sort de la population franco-ontarienne. Si Montfort est fermé ou amputé de ses services, selon elle, toute la collectivité francophone en souffrira: "...la survivance et le développement futur de Montfort est (*sic*) vital à la survivance et au développement de la communauté franco-ontarienne"³⁹⁰. Dans

³⁸⁶R. Breton, 1985, *Op.cit.*, p.62.

³⁸⁷R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.63.

³⁸⁸R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.64.

³⁸⁹R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.62.

³⁹⁰Citation tirée de l'allocution de Madame Gisèle Lalonde en conférence de presse à l'hôpital Montfort, Ottawa, Canada, 4 décembre 1999, p.3.

le *Droit*, on abonde dans le même sens. À titre d'exemple, un chroniqueur lie l'avenir de Montfort à l'avenir de la collectivité: "...à quoi ressemblera l'avenir si on perd cette lutte?"³⁹¹.

Le sentiment d'appartenance lié à l'interdépendance peut émaner, d'après Breton, d'une discrimination, d'une hostilité de la part de la population générale³⁹². À titre d'exemple, S.O.S. Montfort a souvent accusé le gouvernement provincial de discrimination à l'égard des Franco-Ontariens. C'est pourquoi Gisèle Lalonde s'est attaquée au Premier ministre ontarien, Mike Harris, qui représente la majorité: "Il veut détruire Montfort. Il veut détruire la communauté franco-ontarienne. Et, ce faisant, il se fiche du fait qu'il puisse être en train de détruire le Canada"³⁹³. Comme nous l'avons démontré au chapitre 4, *Le Droit* a construit la perception d'une conspiration du gouvernement de Mike Harris et de la CRSS qui cherchent, selon l'éditeur, à "rapetisser" et "écraser" l'Ontario français³⁹⁴.

3) La troisième dimension de l'appartenance culturelle, le partage d'un héritage culturel distinct, est fondée sur le "caractère distinctif de la collectivité"³⁹⁵. Ainsi, l'individu s'identifie avec la collectivité parce qu'il croit qu'il y a "...correspondance

³⁹¹Denis Gratton, (15 mars 1997) "Un Franco chez les anglos: adviene que pourra", *Op.cit.*, p.4.

³⁹²R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.62.

³⁹³Citation tirée de l'allocation de Madame Gisèle Lalonde en conférence de presse à l'hôpital Montfort, Ottawa, Canada, 14 décembre 1999, p.2.

³⁹⁴P. Bergeron, (23 mars 1997) "Debout!", *Op.cit.*, p.A8.

³⁹⁵R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.64.

entre ce qu'on est comme individu et le caractère socio-culturel de la collectivité, le sentiment de faire partie de cette collectivité et de son expérience historique"³⁹⁶. S.O.S. Montfort, avec la complicité du *Droit*, tente depuis le début de stimuler chez les gens un sens d'appartenance culturelle, une relation entre l'individu et la collectivité. Voici un exemple tiré du *Droit*: suite au succès du grand ralliement du 22 mars, dans un éditorial, on fait le lien entre ceux qui se sont battus contre le règlement 17 et les supporters de Montfort: "Ils ont mené le premier combat; ils nous regardent aujourd'hui reprendre, toujours debout, le flambeau de leur histoire avec détermination, loyauté et fidélité"³⁹⁷.

Les moyens de production émotionnels et symboliques

Dans le processus de consolidation de l'appartenance culturelle, explique Breton, l'élite impose sa définition de l'identité collective en ayant recours à des "moyens de production émotionnels et symboliques appropriés"³⁹⁸. Les élites désignent donc des symboles qui expriment l'appartenance au groupe³⁹⁹. À titre d'exemple, en se référant au règlement 17, Gisèle Lalonde ranime le symbole des épingles à chapeau dont s'était armé un groupe de Canadiennes françaises d'Ottawa au début de 1916⁴⁰⁰ pour défendre l'école

³⁹⁶R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.65.

³⁹⁷P. Bergeron, (23 mars 1997) "Debout!", *Op.cit.*, p.A8.

³⁹⁸Randall Collins cité dans R. Breton, 1983, "La communauté ethnique, communauté politique". *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, 1983, p.27.

³⁹⁹R. Breton, 1983, *Ibid.*, p.27.

⁴⁰⁰Donald Dennie, "La politique ontarienne et les Franco-Ontariens (1900-1995)" *Op.cit.*, p.154.

Guigues contre les inspecteurs scolaires⁴⁰¹. Les pages éditoriales du *Droit* renforcent cette stratégie en ranimant le spectre de l'époque du règlement 17, cette fois en se servant du journal comme symbole:

Nous n'avons pas le droit de nous laisser abattre par l'arbitraire et la déraison. Nous n'avons pas le droit de trahir ceux et celles qui, voilà 84 ans, ont fondé, animé et porté à bout de bras ce journal en se donnant une devise prophétique : L'avenir est à ceux qui luttent.⁴⁰²

L'entreprise médiatique en milieu linguistique minoritaire a intérêt à consolider le sens d'appartenance culturel de ses lecteurs parce qu'elle dépend de ce marché pour sa survie. Quoique *Le Droit* ne dépende pas forcément de ses lecteurs franco-ontariens pour sa survie, cette composante représente tout de même environ 28 pour cent de son tirage⁴⁰³. De plus, le journal a été fondé en Ontario pour défendre les droits des francophones de cette province. Il est donc logique que *Le Droit* appuie S.O.S. Montfort en encourageant ses lecteurs à se manifester en grand nombre au Centre municipal d'Ottawa, le 22 mars 1997⁴⁰⁴. À titre d'exemple, à la première page du *Droit*, le jour du grand ralliement au Centre municipal d'Ottawa, on y voit une grande photo d'un nouveau-né endormi arborant un macaron de S.O.S. Montfort. En manchette, on lit : "La destinée de Gabriel :

⁴⁰¹Denis Gratton (le 27 février 1997) "30 jours de révolution. Hôpital Montfort: les Franco-Ontariens promettent toute une lutte à Mike Harris", *Op.cit.*, p.1.

⁴⁰²P. Bergeron, (23 mars 1997) "Debout!", *Op.cit.*, p.A8.

⁴⁰³*Le Droit, La Fondation, Ottawa, brochure, s.d., p.17.*

⁴⁰⁴Tel qu'expliqué au chapitre 4, *Le Droit* a joué un rôle prépondérant dans la mobilisation des francophones pour la manifestation du 22 mars. Soulignons que le traitement des sujets liés à la question de la survie de l'Hôpital Montfort était majoritairement positif (51,4%).

il luttera toute sa vie pour vivre en français”, avec le titre : “Naître au combat”. L’article témoigne de l’inquiétude d’une mère qui vient d’accoucher à l’Hôpital Montfort, face à l’avenir de son bébé comme francophone. Le lien est fait entre la fermeture de l’hôpital, l’érosion des services en français et le risque d’assimilation du poupon. Vers la fin de l’article, on apprend que cette femme en *post partum* a l’intention de participer au grand ralliement le jour même⁴⁰⁵. Comme si on voulait la citer en exemple.

Le grand ralliement du 22 mars est lui-même un moyen de production émotionnel. En rassemblant dix mille personnes, le sens d’appartenance culturelle des manifestants ne peut qu’être renforcé car ils se retrouvent dans un espace où ils sont non seulement majoritaires comme francophones mais aussi unanimes dans leur désir d’exprimer leur appui à l’Hôpital Montfort.

De plus, *Le Droit* a lui-même élaboré un ‘moyen de production émotionnel’, il s’agit d’une édition spéciale pour commémorer l’événement du 22 mars (Voir Tableau H). Les 40 pages de cette édition sont garnies d’un total de 22 articles dont 4 généralement positifs (18,8%), 6 à teneur nationaliste pro-minoritaire (27,2%) et 7 à caractère populiste (31,8%)⁴⁰⁶.

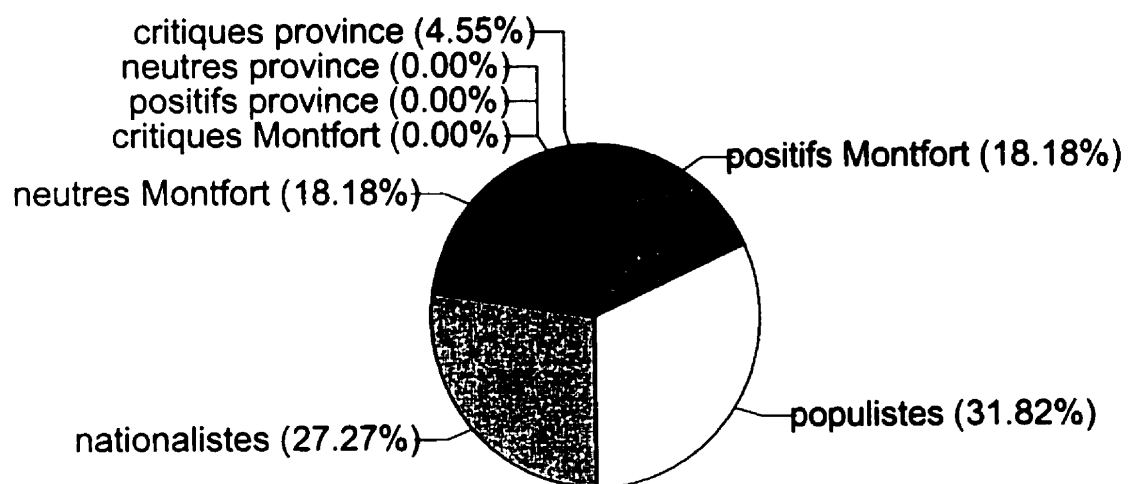
⁴⁰⁵Annie Morin, (22 mars 1997) “Naître au combat”, *Le Droit*, p.1.

⁴⁰⁶Lors d’un entretien téléphonique avec l’éditeur du *Droit*, Pierre Bergeron a affirmé que l’Édition spéciale du 22 mars a coûté environ 25 mille dollars à l’entreprise. Selon lui, le journal n’a pas encouru un déficit avec la production de ce cahier. Toutefois, il ajoute que *Le Droit* n’a pas réalisé de profits. Il n’a pas voulu dévoiler les détails financiers de l’activité (revenus publicitaires, coûts de production, etc.) qu’il décrit comme ayant été, d’abord et avant tout, un service à la communauté.

Tableau H :

articles analysés (22)

édition spéciale grand ralliement



Lorsqu'on les additionne, le pourcentage d'articles axés sur des sentiments nationalistes pro-francophone et pro-Montfort représente 77,2 pour cent⁴⁰⁷ de l'ensemble des articles publiés dans ce cahier⁴⁰⁸. Aucun article n'est critique de Montfort. Du côté des articles qui traitent du gouvernement provincial ou de la CRSS, il n'y a qu'un article critique. Finalement, aucun article est positif ou neutre.

D'autres moyens de production 'symboliques' ont été créés par les défenseurs de l'Hôpital Montfort: selon Michel Gratton, le principal stratège de S.O.S. Montfort, l'organisation a acheté des centaines de drapeaux franco-ontariens pour la manifestation du 22 mars 1997 pour qu'il soit adopté comme symbole populaire de la communauté. Jusque là, selon lui, les gens ne s'identifiaient pas au drapeau vert et blanc (muni d'une fleur-de-trille et du fleurdelisé) parce qu'il était institutionnel, c'est à dire qu'on ne le

⁴⁰⁷Rappelons qu'au chapitre 4, nous avons montré que, de l'échantillonnage de 96 articles analysés du 24 février au 22 mars 1997, 43 (près de la moitié) revêtent un caractère positif à l'égard de l'Hôpital Montfort parce qu'ils apportent des informations qui appuient le maintien de l'établissement. De plus, 13 articles sont de nature populiste, c'est à dire qu'ils sont axés sur les interventions de citoyens francophones (par exemple des malades, des personnes âgées ou des employés) qui favorisent la survie de l'hôpital. Dans les autres catégories, 4 articles appuient indirectement Montfort en raison des sujets nationalistes pro-minoritaires francophones. Quinze sont critiques du gouvernement Harris et de la Commission de restructuration des services de santé. Seulement dix-huit articles sont neutres en ce qui concerne soit l'Hôpital Montfort (13) ou le gouvernement de l'Ontario (5). Un seul article portait sur un sujet qui pouvait être jugé critique à l'endroit de l'Hôpital Montfort. Deux articles n'ont pu être catégorisés.

⁴⁰⁸Les autres médias francophones étaient aussi très présents lors du grand ralliement. La radio et la télévision de la Société Radio-Canada, la station de radio CJRC et Rogers Cable ont diffusé l'événement, certains en direct, et le Réseau de l'information continu (RDI) en a fait une diffusion nationale dans le cadre d'une émission spéciale "Le combat de Montfort dans l'oeil des médias", *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A24.

voyait que devant les écoles et autres institutions francophones⁴⁰⁹. *Le Droit* a d'ailleurs épaulé cet effort en mettant une photo de l'entrepreneur responsable de la distribution du drapeau en première page avec un article intitulé: "Le drapeau franco au front"⁴¹⁰. De plus, Michel Gratton a fait placer ces drapeaux à des endroits stratégiques du Centre municipal par rapport aux angles des caméras parce qu'il espérait que cela crée une forte impression visuelle⁴¹¹.

Le succès des nombreuses actions politiques organisées par S.O.S. Montfort est sûrement un indice que le mouvement a réussi à consolider le sens d'appartenance culturel des Franco-Ontariens. *Le Droit* a participé à ces actions, car en plus de publiciser l'imposant ralliement du 22 mars 1997, 126 mille signatures ont été apposées sur une pétition⁴¹² publiée dans ce journal⁴¹³. S'ajoute à cela, les dons versés au Fonds de la résistance de S.O.S. Montfort pour aider l'organisme à assumer les frais d'avocat dans la cause l'opposant à la CRSS⁴¹⁴. En juillet 2000, la Fondation de l'Hôpital Montfort

⁴⁰⁹Cote 165 (transcription p.32), Entrevue avec Michel Gratton par Roxanne Deevey, Vanier, Canada, 20 octobre 1999.

⁴¹⁰Annie Morin, (17 mars 1997) "Le drapeau franco au front", *Le Droit*, p.1.

⁴¹¹Cote 165, *Op.cit.*, p.33.

⁴¹²L'éditeur et Président-directeur général du *Droit*, Pierre Bergeron, refuse de dévoiler combien il en a coûté au journal de publier la pétition. Il affirme tout simplement que le coût est "important".

⁴¹³D. Gratton, (22 avril 1997), "La pétition déposée aujourd'hui à Queen's Park", *Le Droit*, p.5.

⁴¹⁴*Le Droit* a appuyé la campagne de financement: l'éditeur et P.D.G. du journal, Pierre Bergeron, affirme avoir accordé un taux préférentiel aux organismes franco-ontariens qui voulaient acheter de l'espace publicitaire pour manifester leur appui à S.O.S. Montfort.

affirmait avoir reçu, au total, près de 700 mille dollars⁴¹⁵.

La quête de l'hégémonie politique

Dans le combat pour sauver l'hôpital, il fallait non seulement que S.O.S. Montfort consolide le sentiment d'appartenance culturelle de la collectivité franco-ontarienne, il fallait aussi unir l'élite. Rappelons que dans le chapitre 1, nous reprenons les théories de Gramsci (1971) pour expliquer que la domination d'un groupe social dépend de la conquête et de l'assimilation idéologique des intellectuels traditionnels⁴¹⁶. Par 'intellectuels traditionnels', Gramsci entend ceux qui sont issus d'une structure sociale qui a précédé la nouvelle. Règle générale, selon lui, les intellectuels traditionnels ne sont pas éliminés par les changements politiques et sociaux. Les intellectuels traditionnels s'associent les uns aux autres pour s'assurer une certaine continuité historique et une certaine autonomie et indépendance par rapport au groupe social dominant⁴¹⁷. À titre d'exemple, dans le cas de la lutte pour sauver l'Hôpital Montfort, les universitaires pourraient être identifiés comme des intellectuels traditionnels.

Monsieur Bergeron, n'a toutefois pas voulu dévoiler ce que la générosité du journal représentait en termes de dollars (entrevue téléphonique avec Pierre Bergeron, l'éditeur et P.D.G. du *Droit* le 25 juillet 2000). Selon notre échantillonnage, 10 publicités imprimées sur une page complète ont été publiées dans *Le Droit* entre le 24 février et le 29 mars 1997 (soit les mois les plus "chauds" de la campagne pour sauver Montfort), 3 annonçaient des activités (manifestations, etc.) 2 étaient des appuis formels de la part d'organismes ou de regroupements de citoyens, et 5 demandaient des dons pour S.O.S. Montfort .

⁴¹⁵Selon Jacques Blouin, président de la Fondation de l'Hôpital Montfort, en date du 25 juillet 2000, environ 700 mille dollars avaient été recueillis pour le Fonds de la résistance.

⁴¹⁶Antonio Gramsci, "The Intellectuals" *Op.cit.*, p.10

⁴¹⁷A. Gramsci, *Op.cit.*, p.7

L'hégémonie se réalise, affirme Gramsci, lorsque le groupe en question réussit, parallèlement, à créer son propre groupe d'intellectuels 'organiques'. Cette catégorie d'intellectuels est issue d'un milieu créé en lien avec le monde de la production économique. Les intellectuels font donc la promotion du consentement dit 'spontané' de la part du public (les masses) en renforçant le respect de la classe dominante qui jouit d'un certain prestige par la force traditionnelle de sa position sociale et économique⁴¹⁸.

Les stratèges de S.O.S. Montfort et les cadres du journal *Le Droit* sont des intellectuels organiques parce qu'ils font la promotion du consentement spontané⁴¹⁹ du public francophone par l'intermédiaire des moyens de production émotionnels et symboliques qui renforcent le sentiment d'appartenance culturelle, suivant les théories de Breton. Ainsi, ils renforcent le statu quo (en ce qui concerne l'Hôpital Montfort) en ayant recours aux symboles identitaires franco-ontariens. Ce faisant, ils encouragent le respect de la 'classe dominante', c'est à dire l'élite francophone qui appuie la survie de Montfort.

Gramsci, soutient que certains groupes sociaux croient que les partis politiques créent leurs propres intellectuels organiques qui sont des spécialistes de la philosophie et de la politique plutôt que de la production⁴²⁰. Nonobstant le groupe social, le parti politique représente le lien entre les intellectuels organiques du groupe dominant et les intellectuels traditionnels⁴²¹. Tous les membres d'un parti politique sont des intellectuels,

⁴¹⁸A. Gramsci, *Op.cit.*, p.10

⁴¹⁹A. Gramsci, *Op.cit.*, p.10

⁴²⁰A. Gramsci, *Op.cit.*, p.15

⁴²¹A. Gramsci, *Op.cit.*, p.15

selon Gramsci, parce qu'ils participent à la vie active. Ils vont au-delà de leurs besoins professionnels et économiques pour devenir des agents d'activités générales d'intérêt national et international⁴²².

Dans cette optique, S.O.S. Montfort constitue une sorte de parti politique. Ses stratèges, dont Gisèle Lalonde et Michel Gratton, en seraient donc les intellectuels organiques. Ils ne se limitent pas aux arguments pratiques émanant du besoin de conserver un hôpital francophone, ils créent une idéologie en évoquant des référents historiques et symboliques franco-ontariens, en renforçant le sentiment d'appartenance culturelle et en parlant de l'hôpital en termes de droits linguistiques absolus. Du côté du *Droit*, les éditorialistes et les chroniqueurs du journal sont eux aussi des intellectuels organiques parce qu'ils font véhiculer cette idéologie à travers le journal.

Pour consolider l'appui des membres de la communauté franco-ontarienne, du moins celle d'Ottawa-Carleton et de l'Est ontarien, il fallait, selon Michel Gratton, communiquer un message clair dans les médias. Tout propos qui pouvait rendre ce message confus devait donc être éliminé. Pour reprendre l'exemple du chapitre 4 : lorsque trois francophones siégeant au conseil d'administration de l'hôpital Civic proposent le compromis d'un pavillon Montfort fusionné à l'Hôpital d'Ottawa, la réaction virulente de Gisèle Lalonde démontre à quel point S.O.S. Montfort s'oppose à tout compromis. Elle dénonce vertement ce que Lucien Bradet, Gisèle Richer et le docteur Laurent Isabelle proposent comme solution de rechange:

⁴²²A. Gramsci, *Op.cit.*, p.16

C'est un coup de poignard dans le dos que ces trois francophones s'apprêtent à donner à l'hôpital Montfort et à toute la communauté francophone de l'Ontario (...) C'est une honte de penser qu'une petite poignée de francophones siégeant sur le conseil d'un hôpital qui ne peut même pas avoir un minimum de services bilingues, puisse se poser en défenseurs de la communauté et donner aux francophones de l'Ontario un cadeau empoisonné comme celui-là.⁴²³

Ainsi, en s'attaquant au compromis proposé par les trois membres francophones du conseil d'administration de l'hôpital Civic, S.O.S. Montfort élimine toute option qui aurait pu nuancer le message à véhiculer : soit celui que seule une institution de santé homogène, dirigé par et pour des francophones, puisse bien servir les Franco-Ontariens. En ce sens, la cause passe avant tout. En parlant de la proposition de Lucien Bradet, Laurent Isabelle et Gisèle Richer, Michel Gratton, le principal stratège de S.O.S. Montfort le confirme : "Puis là j'ai dit on n'a pas le choix...il faut les démolir. Et puis c'est ça qu'on a fait"⁴²⁴.

Le ton des éditoriaux du *Droit* et le fait qu'il n'ait que faiblement souligné le faux pas de Gisèle Lalonde suggèrent que le journal appuie cette stratégie. Il s'agit donc de ce que Foucault qualifie de polémique. Selon lui, le polémiste ne cherche pas à trouver la vérité mais plutôt à défendre une cause. En principe, il possède le droit d'entamer une bataille qui est, selon lui, un juste combat. La personne confrontée n'est donc pas un partenaire à la recherche de la vérité mais plutôt un adversaire, un ennemi qui a tort, qui est une menace. Il n'est donc pas perçu comme une personne qui a le droit de parole.

⁴²³Denis Gratton (le 2 avril 1997) "Les Francos divisés", *Op.cit.*, p.1.

⁴²⁴M.Gratton. *Op.cit.*, p.21

Ainsi, il faut l'abolir, comme interlocuteur, de tout dialogue possible. Le but ultime ne sera donc pas d'atteindre la vérité mais plutôt de faire triompher la cause qui est juste⁴²⁵.

Pâquet croit que les montfortistes, incluant leur organe de communication, ont eu recours à une stratégie intégriste de "rectitude politique" pour renforcer la position absolue de S.O.S. Montfort. Tout effort pour modifier la position de départ est découragé, selon lui. De plus, toutes les personnes qui tentent de s'opposer à cette stratégie sont traitées de "collaborateurs" ou de "traîtres": "...ceux qui ne sont pas avec nous sont contre nous. L'intimidation va menacer tous les tièdes des imprécations du tribunal du peuple. On excommunie les hérétiques"⁴²⁶. En rétrospective, Michel Gratton n'a aucun regret face à cette stratégie pour contrer l'idée d'un pavillon Montfort :

...Pour moi, on était en guerre. Vous êtes avec nous ou vous êtes contre nous. Si vous êtes contre nous, on va vous passer sur le corps. C'était simple. Et...et là je savais que (Gisèle Richer, Lucien Bradet et Laurent Isabelle) c'était des...bons francophones. Madame Lalonde le savait. C'était pas du monde qui...nous en voulait. Mais si on avait laissé se propager cette idée-là comme étant peut-être quelque chose qu'on devrait (*sic*) débattre, on était mort. On était mort. Là il fallait que le message... une des choses qui a fait, qui fait en sorte qu'on est encore là et que Montfort est sauvé, c'est que le message a toujours été clair. ⁴²⁷

Il s'agit, selon Pâquet, d'un régime de terreur. D'après lui, certains membres de l'élite locale se sont vus forcés de se prononcer inconditionnellement en faveur de la défense de Montfort parce qu'ils craignaient qu'autrement on les accuse d'avoir trahi la

⁴²⁵Michel Foucault, "Polemics, Politics, and Problematizations" *Op.cit.*, p.112

⁴²⁶G. Pâquet, *Op.cit.*, p.12

⁴²⁷M.Gratton, *Op.cit.*, p.21

communauté franco-ontarienne⁴²⁸. En effet, certains professeurs de l'Université d'Ottawa auraient même refusé de parler publiquement de leurs réserves quant aux stratégies de S.O.S. Montfort pour les mêmes raisons⁴²⁹. L'auto-censure battait son plein.

Selon Pâquet, formuler la question de l'avenir de l'Hôpital Montfort en termes de droits linguistiques absolus, permet aux montfortistes de faire abstraction de tout argument économique qui aurait justifié la rationalisation des services de santé car cette perspective aurait mené à la reconnaissance du besoin d'un compromis.

Comme le droit à des services exclusivement en français est axiomatique, et comme Montfort est le seul hôpital français en Ontario (si l'on veut dire par là où les services sont *exclusivement* en français), la survie de Montfort paraît logiquement incontournable (emphase originale).⁴³⁰

Suivant le modèle politique de la polémique de Foucault⁴³¹, on pourrait affirmer que les militants de S.O.S. Montfort définissent les alliances, recrutent des partisans, unissent les intérêts ou les opinions, et représentent un parti⁴³². Sauf que, dans ce cas-ci le parti c'est S.O.S. Montfort. Le stratège montfortiste, Michel Gratton, le confirme: "Une fois qu'on a une cause, un combat, le seul parti politique qui existe c'est la communauté,

⁴²⁸G. Pâquet, *Op.cit.*, p.12

⁴²⁹Cote 167 (transcription p.7), Entrevue avec Adrien Cantin par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 10 novembre 1999.

⁴³⁰G. Pâquet, *Op.cit.*, p.12

⁴³¹M. Foucault, *Op.cit.*, p.112

⁴³²M. Foucault, *Op.cit.*, p.112

ce sont les gens⁴³³. Toutefois, tel qu'expliqué au chapitre 4, ce que Monsieur Gratton entend par "communauté" n'est pas facile à définir. Toutefois, on peut présumer qu'il s'agirait, selon lui, de toute personne qui appuie la lutte pour sauver Montfort.

Pâquet affirme que les montfortistes ont enclenché un "...vaste mouvement de fausse conscience"⁴³⁴. Entre autres, il accuse les militants de Montfort d'avoir éliminé toute possibilité de débat sur l'avenir du système de santé d'Ottawa-Carleton et sur les services de santé en français. Selon lui, ils ont immunisé "...le débat contre tous les compromis ou tout élargissement des perspectives..."⁴³⁵. Ainsi, tout compromis est défini comme 'compromission' : "Quand on parle de fournir des services en français dans un milieu bilingue, vite les montfortistes parlent de ghetto, de "réserve" (au sens de réserve indienne)"⁴³⁶.

Il faut dire que les éditorialistes du *Droit* ont appuyé S.O.S. Montfort dans son opposition à l'idée d'un pavillon Montfort, quoiqu'avec des propos moins enflammés. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4, l'éditeur du journal, Pierre Bergeron, avait fait appel à la solidarité de l'élite francophone: "L'objectif premier, auquel doivent se subordonner tous les autres, est de sauver l'institution, y compris le béton ; c'est la meilleure façon de garantir une masse critique de services et de professionnels de la santé

⁴³³Yves Lusignan, (7 octobre 1997) "Mobilisation 101 ou l'abc d'une campagne de contestation populaire", Association de la presse francophone, Ottawa, p.1.

⁴³⁴G. Pâquet, *Op.cit.*, p.11

⁴³⁵G. Pâquet, *Op.cit.*, p.12

⁴³⁶G. Pâquet, *Op.cit.*, p.12

capables de fonctionner entièrement en français⁴³⁷.

Les stratégies employées dans la bataille pour sauver l'Hôpital Montfort n'ont pas toujours fait l'unanimité. Le stratège Michel Gratton affirme qu'il existait des frictions entre certains membres de l'élite franco-ontarienne qui ne voulaient pas que S.O.S. Montfort intente une poursuite contre la CRSS devant les tribunaux : "...on était pris (...) avec une communauté très divisée..."⁴³⁸. Entre autres, les libéraux fédéraux craignaient, selon Gratton, un ressac de la collectivité anglophone. Selon lui, ils trouvaient que la question de Montfort était trop controversée parce qu'elle pouvait être utilisée par les souverainistes du Québec comme argument contre l'unité canadienne⁴³⁹.

Il n'est donc pas étonnant que les libéraux fédéraux aient vu d'un mauvais oeil que S.O.S. Montfort accepte un don de 10 000 dollars du Bloc Québécois et 2 000 dollars du Parti Québécois⁴⁴⁰.

Dans l'ensemble, toutefois, S.O.S. Montfort a eu recours à des stratégies efficaces pour rallier l'appui populaire autour de la cause pour sauver l'hôpital ; stratégies renforcées par l'appui du *Droit*. Malgré les défis de l'assimilation et de l'exogamie qui rendent difficile la mobilisation, en raison de la perte des effectifs, l'organisation politique a su faire appel aux symboles identitaires franco-ontariens pour consolider le

⁴³⁷P. Bergeron, (5 avril 1997) "Le sentier sinueux de la solidarité", *Op.cit.*, p.16.

⁴³⁸M. Gratton, *Op.cit.*, p.6

⁴³⁹M. Gratton, *Op.cit.*, p.7

⁴⁴⁰Yves Lusignan (29 septembre 1998) "Les souverainistes à la défense de Montfort", Association de la presse francophone, Ottawa, p.1.

sens d'appartenance des francophones. Toutefois, tout débat constructif sur l'avenir des services de santé en français à Ottawa-Carleton a été éclipsé par l'idéologie montfortiste : la ligne dure qui n'envisageait rien de moins que le statu quo pour l'Hôpital Montfort comme institution francophone homogène gérée par un conseil d'administration francophone et autonome.

Le Droit a joué un rôle-clé dans ces stratégies car la position éditoriale du journal appuyait les moyens de production émotionnels et symboliques développés par les stratégies de S.O.S. Montfort. Le quotidien a même facilité la mobilisation populaire autour du grand ralliement du 22 mars 1997 en publiant des articles à caractère populiste et nationaliste pro-minoritaire. Nous pouvons donc affirmer que le quotidien a agi largement comme un organe de communication de S.O.S. Montfort. En fait, en ce qui concerne le dossier de la survie de l'Hôpital Montfort, le comité de défense de l'établissement et le journal faisaient partie d'un seul et même mouvement social.

Le mouvement est même sorti de son champ d'action originelle de lutte pour la survie de l'Hôpital Montfort pour se porter à la défense d'autres causes linguistiques. Entre autres, la présidente de S.O.S. Montfort, Gisèle Lalonde, s'est prononcée sur des questions aussi diverses que l'avenir du Collège (agricole) d'Alfred et d'autres institutions francophones qui ont récemment été menacées par le couperet du gouvernement provincial⁴⁴¹. Madame Lalonde affirme qu'il y a "des petits Montforts

⁴⁴¹Mathieu Turbide (9 décembre 1999) "Lalonde accuse Harris d'avoir planifié le recul des acquis francophones", *Le Droit*, p.10.

partout” car elle croit fermement que toutes ces questions sont inter-reliées⁴². Il est révélateur que ce n’est pas l’Association canadienne-française de l’Ontario mais plutôt S.O.S. Montfort qui a relancé le projet ‘Opération Constitution’ pour faire enchâsser les droits des Franco-Ontariens dans la Constitution du Canada. Gisèle Lalonde en a même été nommée la coprésidente.

Fait intéressant, *Le Droit* a repris à nouveau sa mission de combat, cette fois sur la question du statut linguistique de la future méga-ville d’Ottawa. Le journal a publié des pétitions et les éditorialistes du journal se sont prononcés tout aussi fortement sur cette question que sur celle de l’hôpital francophone d’Ottawa.

De toute évidence Montfort est devenu le synonyme de toute lutte pour la défense des droits des Franco-Ontariens. En effet, l’Hôpital Montfort représente beaucoup plus qu’un établissement de santé. On peut donc conclure que S.O.S. Montfort a élargi son champ d’action initial pour devenir le symbole de la lutte pour protéger les acquis des Franco-Ontariens. *Le Droit*, pour sa part, a secondé ces efforts.

⁴²Cote 164 (transcription p.28), *Op.cit.*

CHAPITRE SIX : Les journalistes et Montfort

Thierry Watine (1994), dans une étude sur le militantisme du journalisme acadien, affirme que :

...l'engagement partisan des journalistes acadiens soulève par définition un débat fondamental : celui de la problématique de compatibilité de la pratique du journalisme (en principe au service d'une information plurielle et distanciée) avec la promotion d'une cause (au service d'intérêts catégoriels et donc partisans)⁴⁴³.

Selon lui, les journalistes d'expression française oeuvrant dans les provinces de l'Atlantique⁴⁴⁴ ont tendance à favoriser les contenus francophones lorsqu'ils choisissent des nouvelles ou en font le traitement. Par conséquent, ils deviennent des "agents de défense et de promotion du fait français"⁴⁴⁵. Watine se demande alors si le dévouement à la défense d'une culture et d'une identité entre en conflit avec l'activité critique qu'exige le journalisme. Par conséquent, il s'interroge à savoir si ce genre de journalisme contribue réellement au développement de la communauté francophone.

Les mêmes interrogations feront l'objet d'une analyse dans les pages qui suivront mais, cette fois, un autre contexte minoritaire, celui des francophones de l'Ontario,

⁴⁴³T. Watine, "Médias acadiens: fondements et limites d'une pratique journalistique militante", 1994, *Op.cit.*, p.199.

⁴⁴⁴L'étude porte sur les journalistes d'expression française travaillant au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

⁴⁴⁵T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.199.

servira de toile de fond. Des journalistes et des cadres oeuvrant (ou ayant oeuvré) dans le milieu des médias francophones de l'Ontario (principalement au *Droit*) ont été interrogés sur le traitement médiatique accordé au dossier Montfort. Certains mettent en valeur le rôle du journaliste comme défenseur et promoteur de la francophonie, d'autres expriment des réserves. Tous sont d'accord pour dire qu'il existe parfois une tension entre le devoir d'information et la mission communautaire. Nous avançons que le cas de Montfort illustre bien les contraintes du journalisme militant dans un contexte minoritaire, telles qu'avancées par Watine.

Dans un premier temps, nous définirons ce qu'est le journalisme engagé par rapport au journalisme objectif. Ensuite, nous ferons un survol des fondements et des limites d'une pratique journalistique militante en Ontario français, suivant le cadre d'analyse développé par Watine. Pour ce faire, nous nous pencherons sur les témoignages des journalistes interrogés dans le contexte de la présente étude pour établir quels sont les éléments du traitement médiatique de l'affaire Montfort qui illustrent bien la problématique du journalisme militant en contexte linguistique minoritaire.

Nous avons interviewé une dizaine de personnes mais nous nous pencherons surtout sur les interventions suivantes : celle du directeur de l'information du journal *Le Droit*, François Roy, et du principal reporter affecté au dossier Montfort pour la période qui fait l'objet de la présente étude, Denis Gratton. D'autres personnes ont aussi été interrogées : le président des travailleurs de l'information du *Droit*, Pierre Jury, et un ancien journaliste du même quotidien, Patrick Lagacé ainsi qu'un ancien cadre du *Droit*, Jean-Claude Surprenant. Les deux derniers étaient à l'emploi du *Droit* au cours de la

période d'étude. Nous avons cru bon d'interviewer certains anciens employés parce qu'à notre avis ils étaient plus libres de parler ouvertement de leur expérience.

Journalisme objectif

Pour parler clairement de ce que nous entendons par journalisme partisan ou militant, il faut d'abord définir les paramètres de l'objectivité journalistique. Michael Schudson (1978) est d'avis que l'objectivité découle de la croyance qu'il est possible de faire une distinction, voire même séparer, les faits des valeurs subjectives. Il définit les faits comme étant des affirmations qui peuvent être corroborées sans être influencées par les opinions personnelles ou les préférences du journaliste⁴⁴⁶. Les valeurs sont subjectives parce qu'elles sont fondées, soutient-il, sur des préférences conscientes ou inconscientes de ce qui constitue un monde idéal⁴⁴⁷.

Dans le contexte journalistique, Denis McQuail (1992) affirme qu'un reportage ou un article objectif est basé sur des faits qui composent des informations détaillées et vérifiables⁴⁴⁸. Il énumère quelques caractéristiques d'une information objective dans le contexte médiatique : 1) équilibre et exactitude, 2) précision, réalisme, 3) présentation des principaux éléments pertinents, 4) distinction entre faits et opinions, tout en

⁴⁴⁶Michael Schudson, *Discovering the News: A Social History of American Newspapers*, New York, Basic Books, 1978, p.5.

⁴⁴⁷M. Schudson, *Ibid.*, p.5.

⁴⁴⁸Denis McQuail, *Media Performance: Mass Communication and the Public Interest*, Newbury Park: SAGE, 1992, p.185.

reconnaissant la pertinence des opinions 5) un minimum d'opinions, de points-de-vue et de participation de l'auteur, et finalement, 6) les artifices, la rancœur et le parti pris sont évités⁴⁴⁹. McQuail ajoute que le journalisme objectif est fondé sur l'impartialité, c'est à dire, sur un certain recul, une neutralité de la part du journaliste et de l'entreprise de presse⁴⁵⁰. Ainsi, le reporter joue le rôle d'observateur des événements. Le raisonnement théorique de l'objectivité, selon Robert Miraldi (1990), est fondé sur la notion qu'une fois bien renseigné, le consommateur sera en mesure de se faire une opinion de l'importance des événements⁴⁵¹.

Toutefois, il existe de nombreuses critiques face à l'objectivité journalistique.

Entre autres, les contraintes du milieu de travail ont des effets importants sur les pratiques journalistiques. Suivant la théorie des barrières méthodologiques développée par Shoemaker et Mayfield, citée par McQuail, il existe quatre facteurs qui limitent l'objectivité dans le contexte médiatique :

- 1) les méthodes de collecte et de traitement des informations,
- 2) les attitudes personnelles et la socialisation des journalistes,
- 3) les "forces institutionnelles et sociales qui influencent les nouvelles et...
- 4) ...les efforts des détenteurs du pouvoir pour imposer l'hégémonie idéologique"⁴⁵².

⁴⁴⁹D. McQuail, *Op.cit.*, p.184.

⁴⁵⁰D. McQuail, *Op.cit.*, p.201.

⁴⁵¹Robert Miraldi, *Muckraking and Objectivity: Journalism's Colliding Traditions*. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1990, p.15.

⁴⁵²Shoemaker et Mayfield cités dans D. McQuail, *Op.cit.*, p.189.

Les pressions internes et externes exercées sur le traitement des informations font en sorte que l'objectivité devient davantage une obligation qu'une valeur, selon James W. Carey (1986). Il donne l'exemple des pressions *internes* liées aux formes littéraires et aux mécanismes employés pour raconter les événements. Peu importe les circonstances ou leur ampleur, le traitement des actualités est limité par l'espace disponible dans le journal⁴⁵³. Les contraintes de temps et le volume des informations peuvent aussi limiter les pratiques objectives.

Une pression *externe* susceptible d'influencer les pratiques d'un reporter en ce qui concerne l'objectivité journalistique, par exemple, pourrait venir d'une entreprise commerciale qui apporte d'importants revenus publicitaires pour le journal. Robert A. Hackett et Yuezhi Zhao (1998) soutiennent que dans ce contexte, le journaliste sera moins enclin à rapporter des faits qui pourraient être critiques à l'égard du commerce en question⁴⁵⁴. Dans le contexte du dossier de l'Hôpital Montfort, par exemple, un ancien journaliste affirme qu'il était peu enclin à critiquer S.O.S. Montfort en raison de la position militante adoptée par la direction⁴⁵⁵.

Une autre critique des pratiques journalistiques conventionnelles est associée à

⁴⁵³James W. Carey, "Why and How: The Dark Continent of American Journalism" dans *Reading the News*, sous la direction de R. K. Manoff et M. Schudson, New York, Pantheon, 1986, p.160.

⁴⁵⁴Robert A. Hackett et Yuezhi Zhao, *Sustaining Democracy? Journalism and the Politics of Objectivity*, Toronto, Garamond Press, 1998, p.81.

⁴⁵⁵Entrevue téléphonique avec Patrick Lagacé, ancien journaliste du *Droit*, 11 mai 2000 (enregistrée sur cassette audio).

l'encadrement objectif comme distorsion de la réalité. À titre d'exemple, lorsqu'un article donne la parole à deux points-de-vue opposés, on fait abstraction des autres perspectives sur la même question. L'équilibre journalistique donne l'impression, selon McQuail, que les faits ne possèdent qu'une dimension quantitative. Par conséquent, la dimension qualitative est négligée parce qu'elle est plus difficile à vérifier⁴⁵⁶.

En mettant l'accent sur les faits, Miraldi soutient que le journalisme objectif sort l'événement de son contexte, l'analyse étant jugée une activité trop subjective⁴⁵⁷. Par conséquent, les nouvelles sont difficiles à comprendre parce qu'elles sont dénudées de leur contexte plus global. De plus, le journalisme objectif met l'accent sur les causes de l'événement tout en laissant de côté ses conséquences possibles car une telle analyse nécessiterait une interprétation subjective des faits⁴⁵⁸.

En citant Tuchman, Miraldi affirme que l'objectivité journalistique permet aux reporters de se défendre contre toute accusation de parti pris ou de manque d'équilibre, mais elle impose trop de contraintes sur les pratiques professionnelles⁴⁵⁹. Un journaliste désireux de faire du journalisme d'enquête doit donc s'en tenir à un traitement descriptif des questions sociales abordées dans son travail. À titre d'exemple, le journaliste américain Edward R. Murrow, dans son enquête sur l'exploitation des travailleurs itinérants du secteur agricole, a eu une influence limitée sur les décideurs parce qu'il était

⁴⁵⁶D. McQuail, *Op.cit.*, p.188.

⁴⁵⁷R. Miraldi, *Op.cit.*, p.141.

⁴⁵⁸W. Carey, 1986, *Op.cit.*, p.179.

⁴⁵⁹Tuchman cité dans R. Miraldi, *Op.cit.*, p.111.

circonscrit par les règles du journalisme objectif qui le forçaient davantage à faire la description, que l'analyse, des faits⁴⁶⁰. Le journalisme objectif empêche donc, selon McQuail, la possibilité de jouer un rôle plus militant ou d'interpréter les événements⁴⁶¹.

L'objectivité journalistique, selon certains, devient une sorte d'idéologie, parce qu'elle prétend offrir une perspective véridique du monde qui n'est pas influencée par les penchants politiques ou partisans des reporters⁴⁶². Toutefois, Hackett et Zhao soutiennent que le journalisme non partisan et dépolitisé ne représente pas forcément la neutralité politique⁴⁶³.

De plus, d'autres critiques affirment que l'objectivité journalistique permet aux membres de l'*establishment* de cacher leurs méfaits parce qu'ils ont les moyens de manipuler les faits (souvent par l'intermédiaire de firmes de relations publiques)⁴⁶⁴. Selon eux, le traitement neutre d'un sujet ne fait que renforcer le statu quo favorisé par les structures de pouvoir⁴⁶⁵. De plus, tel qu'expliqué au chapitre 5, Harvey Molotch (1979) avance que les membres de l'*establishment* ont davantage accès aux mécanismes pouvant influencer les médias (les relationnistes, les événements médiatiques) parce qu'ils

⁴⁶⁰R. Miraldi, *Op.cit.*, p.111.

⁴⁶¹D. McQuail, *Op.cit.*, p.183.

⁴⁶²D. McQuail, *Op.cit.*, p.184.

⁴⁶³Hackett et Zhao, *Op.cit.*, p.68.

⁴⁶⁴R. Miraldi, *Op.cit.*, p.14.

⁴⁶⁵Hackett et Zhao, *Op.cit.*, p.68.

possèdent des ressources⁴⁶⁶. Schudson ajoute que l'objectivité journalistique renforce aussi le statu quo parce qu'elle a tendance à communiquer les faits véhiculés par les sources 'crédibles' de l'*establishment* renforçant donc la version officielle des événements⁴⁶⁷.

Les contraintes associées au principe de l'objectivité journalistique donnent l'impression qu'elle est impossible à mettre en pratique. Un journaliste francophone de la région d'Ottawa résume bien la problématique:

...moi je me dis que quand un journaliste écrit une nouvelle, il choisit ce qu'il veut rapporter. Alors en choisissant ce qu'il veut rapporter, en insistant sur ceci plutôt que cela, sur cette déclaration plutôt que telle autre déclaration, il fait un peu un choix.⁴⁶⁸

Ainsi, en choisissant d'inclure certains faits et d'en exclure d'autres ou de souligner certains événements plutôt que d'autres, le journaliste fait des choix subjectifs, voire même arbitraires. Ces choix reflètent, selon McQuail, des jugements sur la pertinence des événements pour la société et donc, sur les valeurs sociales⁴⁶⁹.

Les valeurs de la population desservie ont aussi une influence sur le traitement d'un dossier, affirme McQuail. À titre d'exemple, les sujets liés à la criminalité, la corruption, l'ennemi en temps de guerre, etc., ne permettent pas un traitement

⁴⁶⁶H. Molotch, *Op.cit.*, p.78.

⁴⁶⁷M. Schudson, *Op.cit.*, p.185.

⁴⁶⁸Cote 170 (transcription p.4), Entrevue avec Yves Lusignan par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 9 novembre 1999.

⁴⁶⁹D. McQuail, *Op.cit.*, p.187.

journalistique impartial parce que les valeurs sociales en font un tabou⁴⁷⁰. Dans le contexte de la campagne pour sauver l'Hôpital Montfort, par exemple, le journaliste Denis Gratton affirme que cela aurait été mal vu par la communauté de lecteurs francophones si *Le Droit* n'avait pas fait un traitement spécial de ce dossier⁴⁷¹. Dans de tels cas, selon McQuail, un traitement impartial donnant autant de valeur aux propos des adversaires risque de brimer la crédibilité de l'entreprise de presse⁴⁷².

D'après Schudson, les tenants du journalisme 'public'⁴⁷³ affirment que l'objectivité menace la démocratie parce qu'elle met de côté l'interprétation des événements politiques, si importante pour faciliter la compréhension des lecteurs. Schudson est d'avis que, dans le contexte politique, lorsqu'un journaliste s'en tient aux faits, il les sort de leur contexte plus complexe des relations de pouvoir. Par conséquent, les lecteurs du journal deviennent désabusés : ils rejettent la politique parce qu'ils estiment qu'elle est incompréhensible⁴⁷⁴.

⁴⁷⁰McQuail, *Op.cit.*, p.203.

⁴⁷¹Entrevue avec Denis Gratton, Ottawa, 24 juillet 2000 (enregistrée sur cassette audio, aucune transcription).

⁴⁷²D. McQuail, *Op.cit.*, p.203.

⁴⁷³Le journalisme public tente de ranimer l'intérêt des citoyens pour les institutions composant le système démocratique pour qu'ils deviennent davantage des participants actifs que des observateurs passifs. Les tenants de ce mouvement, surtout répandu aux États-Unis, soutiennent que le désillusionnement progressif des électeurs à l'endroit des grandes institutions (y compris les médias) menace la démocratie. Par conséquent, les médias sont eux aussi menacés parce qu'ils font partie des structures démocratiques. Voir à ce sujet: Jay Rosen, *Getting the Connections Right. Public Journalism and the Troubles in the Press*, Twentieth Century Fund Press, New York, 1996, p.5.

⁴⁷⁴M. Schudson, *Op.cit.*, p. 27.

Le journalisme engagé

Le revers de la médaille, en ce qui concerne les contraintes associées au journalisme objectif, c'est le journalisme engagé ou partisan. Ce genre de journalisme, selon McQuail, a la tendance systématique de favoriser un point-de-vue plus qu'un autre⁴⁷⁵.

McQuail définit quatre types de parti pris (*bias*) : 1) dans le contexte du *journalisme partisan*, le parti pris est ouvert et voulu. C'est à dire que l'entreprise de presse ou le journaliste, parle ouvertement d'une prise de position adoptée consciemment, 2) lorsque le parti pris est voulu mais caché, il s'agit selon lui, de *propagande*, 3) dans le cas où le parti pris serait inconscient et donc caché, McQuail parle d'une *idéologie*, 4) finalement, le parti pris peut aussi être inconscient mais tout de même ouvert (*Unwitting bias*)⁴⁷⁶.

Dans le contexte du *Droit* et de son traitement du dossier Montfort, selon notre analyse, rien ne laisse croire que le journal a fait de la propagande, telle que définie par McQuail car, selon lui, il y a propagande lorsque l'émetteur essaie de persuader l'autre à ses propres fins tout en dissimulant l'origine de l'information ou l'identité de la source⁴⁷⁷.

Au contraire, la position éditoriale du journal était ouvertement favorable à la survie de l'Hôpital Montfort. De plus, le service de l'information s'est lui aussi

⁴⁷⁵D. McQuail, *Op.cit.*, p.191.

⁴⁷⁶D. McQuail, *Op.cit.*, p.193.

⁴⁷⁷D. McQuail, *Op.cit.*, p.190.

positionné publiquement pour le maintien de l'établissement⁴⁷⁸. Il est donc évident que le journal, en appuyant publiquement Montfort, a un parti pris ouvert et voulu en ce qui concerne le traitement du dossier. Il s'agit donc d'un journalisme partisan.

Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que certains articles revêtent un caractère *idéologique* c'est à dire que le parti pris est inconscient et donc caché. Selon McQuail, un parti pris *idéologique* se précise lorsque les événements sont racontés à travers une perception du monde qui colore les informations d'un point de vue tendancieux⁴⁷⁹.

Tel qu'expliqué par Thierry Watine (1994), les journalistes acadiens trouvent important de traiter les sujets francophones. Par conséquent, ils deviennent des agents de la promotion et de la défense du fait français⁴⁸⁰. Ils travaillent donc à partir d'une idéologie nationaliste pro-minoritaire qui tend à mettre en valeur "les événements marquant la vie quotidienne de la communauté francophone"⁴⁸¹, c'est à dire : "...les sujets les plus copieusement célébrés (qui) mettent souvent en scène un acteur francophone...ayant publiquement manifesté sa ferveur militante ou réalisé un exploit digne de mention, apte à susciter la fierté des membres du groupe"⁴⁸².

Dans le contexte du dossier de l'Hôpital Montfort, il est possible de tirer les

⁴⁷⁸François Roy, (23 mars 1997), "Un combat juste", *Le Droit*, p.A2.

⁴⁷⁹D. McQuail, *Op.cit.*, p.195.

⁴⁸⁰T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.199.

⁴⁸¹T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.210.

⁴⁸²T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.210.

mêmes conclusions. À titre d'exemple, lorsque le sénateur Jean-Robert Gauthier est désigné comme un "grand héros franco-ontarien" en raison de son appel à la solidarité pour la défense de l'Hôpital Montfort, on peut dire qu'il s'agit d'un sujet inspiré d'une idéologie nationaliste pro-minoritaire⁴⁸³.

Quant à la quatrième catégorie définie par McQuail, celle du 'parti pris inconscient mais ouvert' (*Unwitting bias*), il s'agit d'un phénomène qui est répandu dans tous les médias, qu'ils soient issus d'un contexte minoritaire ou majoritaire. McQuail croit qu'un 'parti pris inconscient mais ouvert' peut survenir dans la démarche normale de la collecte des informations, par exemple, lorsqu'un journaliste se fie toujours sur les mêmes sources. Ce type de parti pris peut aussi découler d'une méthodologie erronée où l'on choisit les sujets de reportages ou les angles de traitement en fonction d'une idée préconçue (et non scientifique) de ce que les téléspectateurs (lecteurs ou auditeurs) trouvent important ou intéressant⁴⁸⁴.

Du point-de-vue journalistique, le parti pris *partisan* est moins problématique que les autres (idéologique, propagande ou inconscient) parce qu'il est ouvert et voulu et qu'il ne prétend pas être objectif. Par contre, il est parfois difficile de maintenir la distinction entre les faits et les opinions. Le journalisme partisan, selon McQuail, est normalement exprimé à travers les éditoriaux, les chroniques, les tribunes, le courrier des lecteurs et les publicités. Il peut aussi se manifester dans le contexte d'une campagne ou dans le cadre

⁴⁸³Denis Gratton, (23 mars 1997) "Le courage d'un grand héros franco-ontarien", *Op.cit.*, p.A5.

⁴⁸⁴D. McQuail, *Op.cit.*, p.190.

d'un reportage d'enquête journalistique parce qu'il existe un mélange de faits, d'éléments d'évaluation et d'orientation⁴⁸⁵.

Le dossier de l'Hôpital Montfort, tel que traité par *Le Droit*, est un exemple de journalisme partisan qui s'exprime dans le cadre d'une campagne. Les nombreux éditoriaux, chroniques ainsi que la quantité d'articles ne laissent aucun doute qu'il s'agit d'un traitement spécial. Surtout lorsqu'on y ajoute la pétition lancée par le journal lui-même, les nombreuses publicités pro-Montfort achetées à un taux préférentiel par les associations francophones⁴⁸⁶ et l'édition spéciale réalisée pour commémorer le grand ralliement du 22 mars 1997. S'ajoute à cela le fait que l'éditeur du *Droit*, Pierre Bergeron, soit lui-même membre du comité S.O.S. Montfort, il n'y a donc aucun doute que *Le Droit* s'est impliqué dans une campagne pour la défense de l'Hôpital Montfort.

Le journalisme en contexte linguistique minoritaire: les journalistes

Dans son étude sur les pratiques journalistiques des reporters acadiens, Watine (1994) constate qu'ils perçoivent leur mission première comme étant de "servir directement et concrètement les intérêts de la communauté francophone"⁴⁸⁷. Toutefois, comme la collectivité est peu nombreuse, les journalistes acadiens se retrouvent souvent à

⁴⁸⁵D. McQuail, *Op.cit.*, p.193.

⁴⁸⁶Nommément le Regroupement des gens d'affaires (RGA) et la Fédération des caisses populaires de l'Ontario.

⁴⁸⁷Watine, 1994, *Op.cit.*, p.201.

proximité des sources⁴⁸⁸. Cela pose problèmes, selon lui, en ce qui a trait à

l'indépendance journalistique :

Soumis à des pressions et des sollicitations à peu près quotidiennes de la part des principales institutions locales (...) parfois en conflit d'intérêt avec certaines d'entre elles tant le théâtre événementiel local est étroit, bien souvent contraints de fréquenter socialement les mêmes lieux, les journalistes acadiens risquent moins à se conformer (*sic*) aux exigences du milieu qu'à refuser (*sic*) le rôle de relais ou d'amplificateurs de la cause qu'on leur assigne. Leur militantisme, à certains égards, peut donc aussi être défini comme une forme de conséquence inéluctable résultant du véritable "contrôle social" dont ils font l'objet⁴⁸⁹.

En interviewant des reporters, des cadres et l'éditeur du journal *Le Droit*, nous constatons que le même problème s'est présenté dans le contexte du dossier Montfort. D'abord il faut préciser que, dans un premier temps, la question de la proximité des sources s'est manifestée d'une façon bien particulière dans le cas du *Droit*. Denis Gratton, le principal reporter affecté au dossier de l'Hôpital Montfort (pendant la période étudiée dans le cadre de cette étude), est le frère du principal stratège de S.O.S. Montfort, Michel Gratton. De plus, Gisèle Lalonde, la présidente du même comité pour la défense de l'hôpital, est sa tante.

Lorsque interrogé sur la question, Denis Gratton avoue qu'il se trouvait dans une situation assez délicate. Au début de la lutte pour sauver l'établissement, ces liens familiaux ne constituaient pas vraiment une contrainte car, comme il s'agissait d'une cause et donc de journalisme engagé, les règles n'étaient plus les mêmes⁴⁹⁰. De toute

⁴⁸⁸ Watine, 1994, *Op.cit.*, p.212.

⁴⁸⁹ Watine, 1994, *Op.cit.*, p.212.

⁴⁹⁰ Denis Gratton, entrevue, *Op.cit.*

façon, précise-t-il, Michel Gratton a été embauché par S.O.S. Montfort quelques semaines après sa propre affectation au dossier. Quant à sa tante, Denis Gratton affirme que la relation n'était pas très forte étant donné qu'il ne l'avait pas vue depuis une dizaine d'années⁴⁹¹.

Le journaliste reconnaît toutefois que ces liens pouvaient sembler problématiques parce qu'il y avait apparence de conflit d'intérêt. À un certain moment, raconte-t-il, un journaliste de la Société Radio-Canada a accusé Michel Gratton d'avoir donné des informations privilégiées à son frère avant de les rendre disponibles aux autres journalistes, ce que Denis Gratton nie. Il soutient qu'il a toujours tenté de ne pas se placer en situation de conflit d'intérêt. De toute façon, souligne-t-il, son frère ne lui a jamais accordé un traitement de faveur.

Néanmoins, certains employés du journal remettent en question l'affectation de Denis Gratton au dossier de l'Hôpital Montfort. Le président du syndicat des travailleurs de l'information du *Droit* (CSN) affirme que la direction aurait dû demander à un autre journaliste de traiter le dossier, non pas parce que les membres du syndicat doutaient du professionnalisme de Gratton, mais plutôt parce qu'il y avait apparence de conflit d'intérêt qui pouvait miner la crédibilité du journal⁴⁹². Patrick Lagacé, un ancien reporter du *Droit* croit que l'affectation de Denis Gratton au dossier Montfort allait carrément à l'encontre de l'éthique professionnelle : «Il couvrait son frère, il couvrait sa tante. C'est

⁴⁹¹Denis Gratton, entrevue, *Op.cit.*

⁴⁹²Pierre Jury, entrevue, Ottawa, 9 mai 2000 (enregistrée sur cassette audio).

une situation qu'on n'aurait pas permis (*sic*) ailleurs⁴⁹³, dit-il. Par contre, le directeur de l'information du journal, François Roy, n'y voyait pas réellement un problème. Il affirme qu'il pouvait faire confiance au professionnalisme de son employé et que, de toutes façons, Michel Gratton et Gisèle Lalonde n'agissaient pas seuls : ils étaient entourés de comités dont les membres avaient une influence sur les stratégies adoptées par S.O.S. Montfort.

De plus, le directeur de l'information tenait à ce que l'affectation soit confiée à un journaliste franco-ontarien dont le vécu et l'expérience seraient un atout dans le traitement du dossier⁴⁹⁴. Cet argument soulève à nouveau le débat de l'objectivité journalistique. Comme le journalisme engagé ne prétend pas être objectif, Schudson est d'avis que le reporter peut se permettre d'être un participant dans le traitement de la nouvelle. Ainsi, l'histoire devient plus saisissante parce qu'elle est racontée d'un point de vue intéressé⁴⁹⁵.

À titre d'exemple, Gloria Steinem, surtout connue comme militante féministe, ne craignait pas, comme journaliste, de jouer un rôle actif dans ses propres reportages. En 1963, elle a posé pour la revue *Playboy* afin de raconter son expérience par la suite dans un article de la revue *Show*⁴⁹⁶. L'approche du journaliste comme participant peut donc,

⁴⁹³Patrick Lagacé, entrevue, *Op.cit.*

⁴⁹⁴François Roy, entrevue, Ottawa, 24 juillet 2000 (enregistrée sur cassette audio; aucune transcription).

⁴⁹⁵M. Schudson, *Op.cit.*, p.8.

⁴⁹⁶Everett E. Dennis et William L. Rivers, *Other Voices: The New Journalism in America*, New York, Canfield Press, 1974, p.112.

dans certains cas, être avantageuse pour raconter les événements et les interpréter dans leur contexte. Cela pourrait expliquer, en partie, pourquoi il était permis à Denis Gratton de commenter en chronique les événements qu'il traitait comme reporter. Une pratique qu'il reconnaît lui-même comme étant problématique en termes d'éthique professionnelle parce que, en principe, il n'avait pas le recul nécessaire pour commenter les événements. Toutefois, selon lui, la nature du combat changeait les règles du jeu⁴⁹⁷.

Le journalisme engagé demeure controversé, surtout dans le cadre du reportage de nouvelles, selon Martin Bell (1997) : "...it is my experience that the campaigners and crusaders tend to find what they are looking for, ignoring inconvenient evidence to the contrary and the unstructured complexity of what is actually out there"⁴⁹⁸. Pour revenir à l'exemple du 'pavillon Montfort', proposé par Gisèle Richer, Lucien Bradet et Laurent Isabelle (voir les chapitres 4 et 5), il est possible que *Le Droit* ait choisi d'ignorer les arguments logiques derrière cette option. Pourtant, Denis Gratton nie catégoriquement que *Le Droit* ait essayé de décourager le débat au nom de la solidarité : "On aurait pu rien écrire (*sic*). Ça aurait été un choix. Avoir été partisan ou quoique ce soit on aurait pu dire : "Ah ! On ne parle pas de ça, voyons donc"... on a censuré personne et on a essayé de faire taire personne"⁴⁹⁹. L'éditeur du journal, Pierre Bergeron, abonde dans le même sens : il affirme qu'à quelques reprises le journal a publié des informations qui ne

⁴⁹⁷D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

⁴⁹⁸Martin Bell, "TV news : how far should it go?", *British Journalism Review*, Vol. 8, no. 1. 1997, p.8.

⁴⁹⁹D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

faisaient pas du tout l'affaire de S.O.S. Montfort, la controverse du 'pavillon Montfort' en est un exemple⁵⁰⁰.

Il reste que le journalisme engagé demeure problématique en dehors des espaces consacrés aux chroniques, aux éditoriaux et au courrier des lecteurs parce que, selon Miraldi, il est plus difficile de faire la distinction entre les faits et les opinions⁵⁰¹. De plus, au cours de la période faisant l'objet de cette étude, nous n'avons prélevé aucune lettre de l'éditeur ou du service de l'information indiquant clairement et ouvertement les liens de Denis Gratton avec les principaux acteurs de S.O.S. Montfort, notamment Michel Gratton et Gisèle Lalonde⁵⁰².

Dans le traitement des nouvelles liées à ce dossier, le reporter adoptait généralement un ton neutre, bien qu'il y ait eu quelques exceptions, notamment en ce qui a trait à la question du pavillon Montfort. Comme nous l'avons expliqué au chapitre 4, un article sur la réaction de divers membres de l'élite franco-ontarienne quant à l'idée d'un pavillon francophone affirme que Gisèle Richer, Lucien Bradet et Laurent Isabelle : "...doivent se sentir bien seuls aujourd'hui"⁵⁰³. Pourtant cette constatation ne s'appuie pas

⁵⁰⁰Un autre cas, selon M. Bergeron, s'est présenté à l'été de 1998, lorsque Gisèle Lalonde a démissionné comme présidente de S.O.S. Montfort en raison d'une discorde interne. Cote 168 (transcription, p.11), Entrevue avec Pierre Bergeron par Roxanne Deevey, Ottawa, Canada, 21 décembre 1999.

⁵⁰¹R. Miraldi, *Op.cit.*, p.193.

⁵⁰²Toutefois, en décembre 1999, Denis Gratton remercie son frère pour son dévouement à S.O.S. Montfort dans une chronique. D. Gratton, "Merci mon frère", (en ligne), 4 décembre 1999, (www.eureka.cc/scripts)(2 août 2000).

⁵⁰³Denis Gratton, (3 avril 1997) "Richer, Bradet et Isabelle isolés", *Op.cit.*, p.4.

sur un aveu de leur part. Ce sont plutôt des élus francophones des trois paliers de gouvernement et d'autres membres de l'élite franco-ontarienne qui expriment leur désaccord avec eux. Néanmoins, Denis Gratton réitère que ce n'est pas *Le Droit* qui a découragé le débat, mais plutôt les réactions du "public"⁵⁰⁴.

Après un certain temps, Gratton trouva la situation intenable, en ce qui concerne le dossier Montfort :

Disons que quand j'ai laissé le dossier Montfort, il était temps que je le laisse. Pour moi, c'était rendu trop proche et ç'avait plus tellement de sens. C'était ma tante, mon frère. C'était personnel. Mon frère m'appelait à la maison. C'était juste rendu trop. Je trouvais que je n'étais plus journaliste. Ça devenait de plus en plus la courroie de transmission puis je n'aimais pas ce rôle là.⁵⁰⁵

Le journaliste affirme qu'il était temps que quelqu'un d'autre soit affecté au dossier parce qu'il craignait de se retrouver en situations de conflit d'intérêt. Heureusement, selon lui, en août 1997 il a été relevé du dossier⁵⁰⁶.

Cette impression d'être devenu une sorte de "courroie de transmission", soulevée par Denis Gratton, est conforme aux constats développés par Watine en ce qui concerne le journalisme militant en milieu minoritaire. En effet, il affirme qu'en raison de la proximité des sources et des pressions sociales exercées sur eux, les journalistes ont tendance à devenir des "amplificateurs passifs aux leaders institutionnels et porte-parole officiels du groupe, lesquels constituent forcément leurs principales sources

⁵⁰⁴D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

⁵⁰⁵D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

⁵⁰⁶D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

informatives⁵⁰⁷.

Le journalisme en contexte linguistique minoritaire: l'approche éditoriale

Dans le contexte de la lutte pour sauver Montfort, François Roy, le directeur de l'information du *Droit*, affirme qu'au début le journal était beaucoup plus qu'une courroie de transmission. Il était le "moteur" ou le catalyseur du mouvement. C'est *Le Droit* qui a donné le premier "coup de poing", le coup d'envoi pour lancer le combat, d'après lui, parce que le comité pour la défense de l'hôpital n'avait toujours pas la cohésion nécessaire pour le faire⁵⁰⁸.

Un ancien cadre du journal, Jean-Claude Surprenant, allègue que *Le Droit* a carrément joué le rôle de "stratège" dans la lutte pour sauver Montfort parce que le directeur de l'information et le stratège Michel Gratton (qui, soit dit en passant, est un ancien journaliste du *Droit*) se seraient consultés régulièrement sur les événements médiatiques de S.O.S. Montfort⁵⁰⁹. Lorsque nous l'avons interrogé sur la question, le directeur de l'information a nié que Michel Gratton le consultait. Toutefois il a précisé qu'au début de la cause, la frontière entre *Le Droit* et S.O.S. Montfort était plutôt perméable :

Je n'étais pas... mal à l'aise non plus pour parler à (Michel) Gratton. Tu ne peux pas avoir deux têtes, deux visages, deux façons de penser, alors pour un grand bout de temps c'était comme ça. C'était notre cause et leur cause, évidemment,

⁵⁰⁷T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.215.

⁵⁰⁸F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵⁰⁹Jean-Claude Surprenant, entrevue, Hull, 16 mai 2000 (enregistrée sur cassette audio).

mais il n'y avait pas de barrières.⁵¹⁰

François Roy aurait donc participé, selon M. Surprenant, à l'organisation des événements que ses journalistes allaient rapporter ; une pratique qui n'est certainement pas conforme aux caractéristiques de l'objectivité journalistique précitées, décrites par McQuail, selon lesquels le journaliste (ou l'entreprise de presse) doit être neutre et impartial⁵¹¹.

Dans son étude sur les pratiques des journalistes acadiens, Watine affirme que "les professionnels de l'information acadiens semblent toujours animés par un devoir de participation active au développement de leur collectivité. Quitte à déroger à certains principes de neutralité habituellement défendus par les professionnels de l'information"⁵¹². Ainsi, selon Balle (1987), les médias en milieux minoritaires se donnent la vocation d'encourager chez les membres de la collectivité une forte identité sociale (par exemple, le sentiment d'appartenance culturelle traité au chapitre 5) ou bien de diffuser une cause ou une idéologie⁵¹³. Dans ce contexte, donc, les journalistes deviennent des agents de mobilisation. Watine, en paraphrasant Saint-Léger (1979), explique "qu'en marge des partis politiques, des organisations nationalistes, des syndicats et des mouvements à caractère social, les médias de masse font indiscutablement partie des principaux agents nécessaires à cette mobilisation".

Balle, nous le rappelons, soutient que les médias minoritaires se donnent la

⁵¹⁰F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵¹¹D. McQuail, *Op.cit.*, p.184.

⁵¹²T. Watine, 1994, p.211.

⁵¹³Balle (1987) cité par Watine, 1994, *Op.cit.*, p.211.

vocation de diffuser une cause ou une idéologie⁵¹⁴ ; *Le Droit* ne fait pas exception. Lors de l'annonce de la CRSS proposant la fermeture de l'Hôpital Montfort, le directeur de l'information du *Droit* dit avoir reconnu tout de suite qu'il s'agissait d'un "coup dur aux Franco-Ontariens (...) C'était pas (*sic*) une organisation quelconque c'était les Franco-Ontariens qui étaient bafoués"⁵¹⁵. Il était donc normal, selon lui, que le journal défende les francophones. Lorsque interrogé pour savoir comment il a su qu'il s'agissait d'une cause à défendre, François Roy répond que la mission de combat fait partie de la culture du *Droit* : "la bataille a toujours été là"⁵¹⁶. À la lumière de cette philosophie, il était donc normal, affirme-t-il, que le journal accorde un traitement spécial au dossier. Ainsi, le volume d'articles était exceptionnel, mais tout de même 'normal' étant donné la mission de combat du *Droit* : "On n'a pas mis les bouchées doubles pour en mettre. C'était, dans notre esprit, très important", dit-il⁵¹⁷.

Hirsh (1977) a développé une approche dite "tripolaire" des pratiques journalistiques qui, selon lui, émanent toujours de trois facteurs, soit : personnels, institutionnels ou organisationnels. En ce qui concerne les valeurs personnelles dans le contexte minoritaire, Watine croit que les journalistes choisissent entre "l'adoption d'une idéologie partisane pro-minoritaire conforme au *main stream* ambiant ou une approche

⁵¹⁴Balle (1987) cité par Watine, 1994, *Op.cit.*, p.211.

⁵¹⁵F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵¹⁶F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵¹⁷F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

plus critique les prédisposant au mieux à une marginalisation sociale progressive”⁵¹⁸.

Toutefois, dans la plupart des cas, les journalistes ne se risquent pas de peur de s’isoler de leur milieu. À titre d’exemple, un ancien journaliste du *Droit* constate qu’aucun reporter aurait eu l’audace de critiquer Gisèle Lalonde, la présidente de S.O.S. Montfort, mais qu’il était acceptable de critiquer la CRSS⁵¹⁹.

Quant à la deuxième approche développée par Hirsh, les valeurs institutionnelles, Watine soutient que là encore la marge de manoeuvre est plutôt restreinte en milieu minoritaire. Les journalistes se situent quelque part entre “une conformité irréprochable au diktat des sources locales (...) et, à l’opposé, la défense courageuse de leur libre expression...” mais la proximité des sources dans un contexte minoritaire est telle qu’il est difficile pour le journaliste de défendre son indépendance journalistique au nom d’une valeur abstraite. De plus, les attentes de public auront-elles aussi une influence sur les pratiques du journaliste⁵²⁰. Par conséquent, admet Patrick Lagacé, il est difficile de critiquer l’*establishment* franco-ontarien : “On est toujours un peu plus *soft* sur les dirigeants franco-ontariens parce que, bon, il ne faut pas faire mal à la cause⁵²¹.”

Finalement la troisième approche développée par Hirsh, celle des valeurs organisationnelles : les journalistes se voient obligés de se positionner d’une façon qui soit claire afin de coller sans problème aux valeurs de l’entreprise de presse. Il existe, au

⁵¹⁸T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.213.

⁵¹⁹P. Lagacé, entrevue, *Op.cit.*

⁵²⁰T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.213.

⁵²¹P. Lagacé, entrevue, *Op.cit.*

sein de l'organisation médiatique, une certaine conformité imposée par la hiérarchie et par les pairs. Afin de s'assurer une certaine autonomie en ce qui concerne leurs fonctions, les journalistes adhèrent donc, affirme Watine, "au mandat très combatif très affirmé de leur entreprise"⁵²². Encore une fois, un ancien journaliste du *Droit* illustre bien cette théorie en parlant de la position très claire de l'éditeur Pierre Bergeron face au dossier Montfort⁵²³ :

Quand c'est l'éditeur lui-même qui prend la plume pour dire qu'il faut sauver Montfort...si un journaliste s'adonne à tomber sur une nouvelle....qui va nuire, dans les faits, à Montfort....tu vas y penser deux et trois fois avant de la présenter à tes *boss* pour la publier puis il y a des bonnes chances qu'elle ne sera pas publiée.⁵²⁴

Le représentant syndical des travailleurs de l'information du *Droit* constate pour sa part que les reporters ont ressenti un certain malaise face à la pétition lancée par le journal et à la position très publique de l'éditeur qui a même pris la parole au grand ralliement du 22 mars 1997⁵²⁵. Par contre, aucun des cinq cadres ou journalistes interviewés, qu'il soit actuellement un employé du *Droit* ou non, n'a dit que l'éditeur s'était ingéré en ce qui concerne les pratiques journalistiques ayant trait au dossier Montfort. Les témoignages recueillis tendent plutôt à affirmer qu'il s'agissait d'une influence plus discrète, provenant surtout des valeurs organisationnelles du journal.

⁵²²T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.213.

⁵²³Rappelons que notre analyse du *Droit* (à l'exception de l'édition spéciale du grand ralliement) révèle que 2 pour cent des articles étaient critiques de Montfort.

⁵²⁴P. Lagacé, entrevue, *Op.cit.*

⁵²⁵P. Jury, entrevue, *Op.cit.*

La tension entre le journalisme engagé et la mission de combat

Watine constate qu'il existe une réelle tension entre le journalisme engagé et le devoir d'information. D'après lui, en étant trop portés à veiller sur les intérêts du milieu, les journalistes risquent d'endormir leur esprit critique. Par conséquent, le champ d'action potentiel des médias est considérablement réduit⁵²⁶.

Dans le contexte du traitement du dossier Montfort, il est clair que le journal n'a pas pris le recul nécessaire pour évaluer l'ensemble du dossier de la restructuration. Au chapitre 3 nous démontrons que le débat a été polarisé entre les services bilingues disponibles au Général, jugés insatisfaisants par les montfortistes, et les services accessibles entièrement en français à Montfort. Pourtant, les deux milieux (bilingue et homogène) sont essentiels à la collectivité francophone parce que Montfort, un hôpital communautaire, ne peut offrir les soins tertiaires disponibles à l'Hôpital d'Ottawa. C'est pourquoi *Le Droit* aurait dû prendre le recul nécessaire, opine le journaliste Patrick Lagacé, pour remettre en question certaines stratégies de S.O.S. Montfort qui étaient beaucoup plus axées sur les débats émotionnels liés à la langue que sur les faiblesses de la décision bureaucratique prise par la CRSS⁵²⁷.

De plus, l'approche combative adoptée par *Le Droit* a eu des conséquences sur la possibilité d'offrir la contrepartie aux propos de S.O.S. Montfort : le Premier ministre Mike Harris refuse, selon Denis Gratton, d'accorder des entrevues au *Droit*. Il admet que

⁵²⁶T. Watine, *Op.cit.*, p.214.

⁵²⁷P. Lagacé, entrevue, *Op.cit.*

son refus est sans doute lié au rôle militant joué par *Le Droit* dans le traitement du dossier Montfort⁵²⁸. Quelques soient les motivations de M. Harris, le fait est que les lecteurs du journal ont été limités à une perspective unidimensionnelle de la question.

Le directeur de l'information du *Droit*, François Roy, avoue que le journal a éventuellement décidé de prendre ses distances par rapport à Montfort parce que la cause commençait à nuire au mandat d'information : "Comment écrire de la nouvelle sur quelque chose où t'es.....tu fais partie du scénario ?", dit-il⁵²⁹. La décision finale de la CRSS, en août 1997 de préserver Montfort tout en amputant une bonne partie de ses services, a eu l'effet de créer énormément de divisions au sein du mouvement, selon lui. Certains membres de l'élite franco-ontarienne, par exemple quelques élus libéraux (provincial et fédéral), trouvaient que c'était un bon compromis politique⁵³⁰. Quoique le comité éditorial du *Droit* soit d'avis que la décision finale de la CRSS fut insatisfaisante, M. Roy affirme que la direction voulait "garder les mains libres par rapport à tout ça alors on a décidé de prendre un certain recul"⁵³¹. Le dossier prenait beaucoup de "tentacules" politiques, affirme-t-il, "on s'apercevait que ça devenait très politique et on voulait couvrir aussi"⁵³². De plus, ajoute-t-il, d'autres groupes commençaient à solliciter l'appui

⁵²⁸D. Gratton, entrevue, *Op.cit.*

⁵²⁹F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵³⁰Dianne Pâquette-Legault, (14 août 1997), "De la "bonne nouvelle" au coup de matraque", *Le Droit*, p.7.

⁵³¹P. Bergeron, (16 août 1997), "*LeDroit* ne laissera pas Montfort s'éteindre à petit feu", *Op.cit.*, p.16.

⁵³²F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

du *Droit*⁵³³.

La tension entre le devoir d'information et la mission de combat devenait alors trop importante. Ce besoin de reprendre des distances, de retracer la frontière entre le journalisme objectif et le journalisme engagé confirme, pour le contexte de Montfort, une conclusion de Watine :

...les journalistes acadiens se retrouvent donc confrontés à un défi majeur : tenter de concilier leur devoir d'information (distanciée et critique) avec une légitime aspiration à promouvoir et à défendre les intérêts supérieurs de leur communauté d'appartenance. Or, tant le discours qu'ils tiennent sur leur rôle comme agents de changement en Acadie que les contenus de presse régulièrement engagés qu'ils diffusent laissent à penser que l'équilibre entre ces deux pôles contradictoires (journalisme et militantisme) n'est pas en voie d'être atteint. Et ce, au détriment d'un véritable débat de société dont ils devraient en principe, comme journalistes, être les premiers garants, sinon les animateurs directs...⁵³⁴

Suivant les informations que nous avons recueillies en entrevue, nous croyons que ces constats s'appliquent au contexte du traitement médiatique du dossier Montfort.

Somme toute, affirme Watine (1992), en contexte minoritaire, le journalisme militant comporte plusieurs risques : 1) "une fidélité trop aveugle à la défense d'une cause, si noble soit-elle, risquerait d'étouffer l'indispensable sens critique (et donc distance) censé animer tout journaliste digne de ce nom (...)"⁵³⁵, 2) "une presse trop engagée dans un combat idéologique pro-minoritaire", court le danger "de s'inféoder aux

⁵³³F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵³⁴T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.216-217

⁵³⁵T. Watine, "Pratiques journalistiques en milieu acadien: une tradition militante..." dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité. Analyses, essais et témoignages*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p.80.

institutions de ladite minorité et donc de ne plus jouer son rôle pourtant indispensable de contre-pouvoir (...)”⁵³⁶ et finalement, 3) le public, qui est généralement “peu motivé par les grands débats idéologiques”, va se décourager ou perdre intérêt⁵³⁷.

Le directeur de l’information du *Droit* corrobore ce dernier point : il affirme qu’après un an ou deux, les lecteurs (surtout Québécois) commençaient à se lasser du sujet de l’Hôpital Montfort. Du côté des Franco-Ontariens aussi il y a eu de l’usure, selon lui, et il est d’avis que cela faisait partie de la stratégie développée par la province qui savait que le feu de la solidarité ne pouvait brûler éternellement⁵³⁸.

En rétrospective, Jean-Claude Surprenant, un ancien cadre du *Droit* croit qu’il faut imposer des limites au journalisme engagé. Il faut malgré tout que la salle des nouvelles garde ses distances par rapport à la cause, opine-t-il. Le combat devrait donc se limiter aux pages éditoriales.

Une cause comme ça, même si ça dure pendant un an, par après les gens se souviennent de ce qui a été fait et dégagent une impression générale de ça. (...) Quand on prend une position ou quand on fait des bavures dans le journal, ça l’a des conséquences sur la perception des gens et la crédibilité c’est quelque chose qui est très dure à construire et très facile à perdre.⁵³⁹

En effet, l’objectivité journalistique demeure une valeur prisée du public, selon Miraldi.

C’est pourquoi ce principe occupe toujours une place importante dans les évaluations des

⁵³⁶T. Watine, 1992, *Op.cit.*, p.80.

⁵³⁷T. Watine, 1992, *Op.cit.*, p.80.

⁵³⁸F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵³⁹J.-C. Surprenant, entrevue, *Op.cit.*

produits médiatiques faites par les consommateurs de produits d'information⁵⁴⁰.

L'objectivité est tellement liée à la crédibilité, soutient Schudson, que la notion demeure un critère réglementaire pour l'obtention de permis de radio télédiffusion⁵⁴¹.

Dans ce chapitre nous avons défini les paramètres de l'objectivité journalistique, ses forces et ses faiblesses, pour ensuite décrire une alternative, soit le journalisme engagé. En reprenant les propos de certains journalistes et cadres qui oeuvraient au journal *Le Droit* pendant la période étudiée, nous avons pu confirmer certains constats de Watine, développés dans le contexte acadien, pour les étendre au contexte du traitement médiatique de l'affaire Montfort par *Le Droit*. Les principaux arguments avancés, soit la proximité des sources, la diffusion d'une idéologie nationaliste pro-minoritaire et le champ d'action restreint, illustrent bien la problématique des tensions qui surgissent lorsque la pratique du journalisme devient engagée, particulièrement dans un contexte minoritaire. Le cas du traitement médiatique du dossier de l'Hôpital Montfort confirme, selon nous, l'affirmation de Watine que l'équilibre entre le devoir d'information et la mission combative est difficile à atteindre⁵⁴². En fin de compte, comme Watine, nous croyons que le journalisme militant en contexte minoritaire a l'effet de renforcer les idéologies des groupes de pressions dominants (dans ce cas-ci S.O.S. Montfort) au détriment des débats de société qui pourraient être avantageux pour la collectivité⁵⁴³.

⁵⁴⁰D. McQuail, *Op.cit.*, p.207.

⁵⁴¹M. Schudson, *Op.cit.*, p.192.

⁵⁴²T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.216.

⁵⁴³T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.217.

Toutefois, il est difficile de savoir si l'Hôpital Montfort aurait été épargné de la fermeture n'eut été des stratégies adoptées par S.O.S. Montfort et appuyées par *Le Droit*. Une fois le litige réglé devant les tribunaux, le temps et le recul permettront peut-être de savoir si *Le Droit* a bien agi en adoptant cette cause.

CONCLUSION :

Les journalistes travaillant en contexte francophone hors Québec font face à de nombreux défis. Tantôt appelés à jouer le rôle de défenseurs et de promoteurs du fait français, tantôt appelés à être des observateurs neutres des événements, la tâche est loin d'être facile. Ils vivent les tensions entre le devoir d'information et la mission de combat presque quotidiennement en raison de l'intérêt qu'ils portent à la 'communauté' qu'ils desservent, peu importe comment ils la définissent. Dans le traitement accordé au dossier de l'Hôpital Montfort par *Le Droit*, on voit que le phénomène s'est amplifié - peut-être en raison de l'intensité de la campagne pour sauver le plus important hôpital francophone de l'Ontario.

Tel qu'expliqué au chapitre I, il est de la nature même du système démocratique représentatif de se concentrer sur les intérêts de la majorité⁵⁴⁴. Dans ce contexte, les minorités doivent avoir recours à des mécanismes de pouvoir, tels qu'entendus par Foucault (1978), pour défendre leurs intérêts⁵⁴⁵. Parmi les mécanismes employés, il y a par exemple les manifestations et les groupes de pression. Le comité S.O.S. Montfort avec les actions politiques d'envergure qu'il a organisées en est un exemple.

Foucault (1982) soutient qu'une relation de pouvoir constitue une lutte pour dominer les moyens de contrainte, l'inégalité et les actions de certains individus sur

⁵⁴⁴Raboy et Dagenais, *Op.cit.*, p.4-5.

⁵⁴⁵M. Foucault, "La gouvernementalité", *Op.cit.*, p.794.

d'autres⁵⁴⁶. La lutte de S.O.S. Montfort et du journal *Le Droit* portait principalement sur le renversement d'une recommandation de la Commission de restructuration des services de santé de fermer l'hôpital Montfort. Comme l'explique Foucault, les luttes ont la particularité de s'attaquer, non pas au pouvoir comme tel, mais bien à ses effets immédiats⁵⁴⁷. Cette stratégie a été adoptée par les défenseurs de Montfort qui se sont seulement attaqués à la recommandation de fermer Montfort.

Tel que démontré au chapitre 3, les éditorialistes du *Droit* et les stratèges de S.O.S. Montfort n'ont pas remis en question l'ensemble des propositions de la CRSS ; que ce soit celles visant la fermeture des autres hôpitaux communautaires (Riverside et Grace), ou celles pouvant avoir des conséquences sur les services de santé en français en général (comme au nouvel Hôpital d'Ottawa). S.O.S. Montfort/*Le Droit* ont plutôt adopté la stratégie d'attribuer à Mike Harris et aux membres de la CRSS l'intention d'anéantir les francophones de l'Ontario par la voie de l'assimilation linguistique. L'un des rôles du *Droit* a été d'influencer les relations de pouvoir par l'intermédiaire des relations de communication, telles qu'entendues par Foucault⁵⁴⁸. En éditorial, par exemple, le journal assumait le rôle de lobby politique en demandant au Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, d'intervenir dans le dossier de l'Hôpital Montfort. Il s'agissait, selon l'éditeur Pierre Bergeron, d'une question d'envergure nationale⁵⁴⁹.

⁵⁴⁶M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.787.

⁵⁴⁷M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.780.

⁵⁴⁸M. Foucault, "The Subject and the Power", *Op.cit.*, p.786.

⁵⁴⁹P. Bergeron, (1er mars 1997), "Jean Chrétien doit intervenir", *Op.cit.*, p.14.

Selon les théories d'Antonio Gramsci sur le rôle des intellectuels dans la société, tel qu'expliqué au chapitre 1, les éditorialistes et certains journalistes du *Droit* feraient partie du "nouvel intellectualisme"⁵⁵⁰. En ce sens, ils sont devenus des organisateurs qui utilisaient leur éloquence pour persuader les gens⁵⁵¹. En choisissant de pratiquer un journalisme partisan, les éditorialistes et certains reporters du *Droit* ont adopté le rôle d'intellectuels organiques du groupe dominant, soit S.O.S. Montfort.

Les intellectuels, d'après Gramsci, font la promotion du consentement spontané en amenant le public à respecter la classe dominante⁵⁵². Ce faisant, ils renforcent le statu quo favorisé par l'élite de cette classe. Dans le cas de l'Hôpital Montfort, les éditorialistes et certains journalistes du *Droit* ont renforcé le statu quo favorisé par S.O.S. Montfort, c'est à dire le maintien de l'établissement tel quel. Le journal s'opposait à toute proposition pour modifier la structure administrative, la gestion ou l'emplacement physique de l'hôpital⁵⁵³. De plus, *Le Droit* a joué le rôle de "structure coercitive", telle qu'entendue par Gramsci, c'est à dire qu'il a imposé le discours dominant aux groupes récalcitrants⁵⁵⁴. En éditorial, par exemple, Pierre Bergeron a fait un appel à la solidarité pour que ceux qui proposaient l'idée d'un pavillon Montfort à l'Hôpital d'Ottawa se

⁵⁵⁰A. Gramsci, *Op.cit.*, p.10.

⁵⁵¹A. Gramsci, *Op.cit.*, p.10.

⁵⁵²A. Gramsci, *Op.cit.*, p.12.

⁵⁵³Pierre Bergeron, (16 août 1997) " *LeDroit* ne laissera pas Montfort s'éteindre à petit feu". *Op.cit.*, p.16.

⁵⁵⁴A. Gramsci, *Op.cit.*, p.12.

subordonnent à l'objectif premier de sauver l'Hôpital Montfort (le statu quo)⁵⁵⁵.

Selon McQuail (1994), les trois principaux éléments qui influencent les courants de pensée sont l'attention des médias, les priorités des élites et les attitudes du public⁵⁵⁶. Or, au chapitre 4 nous avons montré que *Le Droit* a accordé une attention tout à fait particulière au dossier de l'Hôpital Montfort. Rappelons que pour la période étudiée, le journal a publié 222 articles ; dont environ quatre articles par jour jusqu'au grand ralliement du 22 mars 1997.

Pour ce qui est du second facteur qui influence les courants de pensée selon McQuail, les priorités des élites : au lendemain de l'annonce de la fermeture de l'hôpital, les leaders et les chefs de file de la "communauté" franco-ontarienne ont fondé un comité de défense qui a éventuellement pris le nom "S.O.S. Montfort". Il est donc logique de conclure que ce groupe jugeait qu'il était prioritaire de développer des stratégies pour contrer cette recommandation. L'implication et l'appui du *Droit* ont renforcé S.O.S. Montfort, permettant ainsi à l'élite franco-ontarienne de communiquer ses priorités.

Quant au troisième élément, les attitudes du public : comme plus de dix mille personnes s'étaient manifestées au Centre municipal d'Ottawa le 22 mars 1997 et que les citoyens ont apposé 126 mille signatures sur la pétition, on peut déduire que les francophones de l'Ontario (et sans doute d'une partie du Québec aussi) voyaient d'un bon oeil le mouvement pour la défense de l'établissement francophone.

⁵⁵⁵P. Bergeron, (5 avril 1997) "Le sentier sinueux de la solidarité", *Op.cit.*, p.16.

⁵⁵⁶D. McQuail (1994) cité par S. Dente Ross, *Op.cit.*, p.520.

Pour dominer l'agenda public, il fallait que les tenants de S.O.S. Montfort et la direction du *Droit* s'entendent sur une stratégie cohérente. Tel qu'expliqué au chapitre 4, les défenseurs de Montfort ont encadré la fermeture de l'hôpital comme une crise parce que le statu quo du réseau des institutions francophones s'en trouvait menacé. C'est ainsi que les éditorialistes et les chroniqueurs du *Droit* ont identifié le gouvernement de l'Ontario et la CRSS comme un adversaire commun qu'il fallait vaincre. Pour ce faire, il fallait construire la perception d'une communauté homogène, unie et solidaire dans la cause pour sauver l'établissement de santé franco-ontarien. En adoptant cette stratégie, *Le Droit* véhiculait les principaux arguments avancés par le regroupement S.O.S. Montfort. Il est donc devenu son organe de communication.

En encadrant la fermeture de Montfort comme une crise, *Le Droit* a choisi de favoriser certains événements plus que d'autres. Ainsi, tel qu'expliqué au chapitre 3, il fallait mettre l'accent sur l'importance d'une institution homogène francophone comme le meilleur endroit pour soigner les Franco-Ontariens et pour former les professionnels de la santé d'expression française. La contrepartie, les services bilingues dans un éventuel méga hôpital d'Ottawa, ne pouvait donc pas être une option. C'est ainsi que l'Hôpital Général, un établissement tertiaire, a été mis sur un pied d'égalité avec Montfort, un hôpital communautaire où l'on dispense principalement des soins primaires et secondaires. Le résultat a été de dénigrer le Général afin de promouvoir l'Hôpital Montfort. En bout de ligne, *Le Droit* a omis de nuancer le discours de S.O.S. Montfort en rappelant que les Franco-Ontariens auraient aussi besoin d'avoir accès à des soins en français à l'Hôpital d'Ottawa. Comme l'explique Pâquet (1997) la campagne pour sauver

un petit hôpital francophone a éclipsé le besoin relatif des Franco-Ontariens d'avoir accès à une gamme complète de services de santé en français⁵⁵⁷.

Une autre stratégie employée par S.O.S. Montfort et *Le Droit* a été de faire appel aux notions unificatrices de nationalisme (dans ce cas-ci pro-minoritaire) et de communauté, encore que les tenants montfortistes ne définissent jamais clairement la notion de communauté. Dans le cas du *Droit*, on présume qu'il s'agit de la communauté de lecteurs du journal mais cela est rarement explicité, peut-être en raison de la forte proportion de lecteurs québécois (environ 73 pour cent)⁵⁵⁸.

Dans la foulée des événements, S.O.S. Montfort et *Le Droit* sont devenus un seul et même mouvement social travaillant de concert pour mobiliser les Franco-Ontariens autour de la cause pour sauver l'hôpital. Comme nous l'avons discuté au chapitre cinq, ils ont eu recours aux symboles identitaires de la collectivité francophone. Les épingles à chapeau des gardiennes de l'école Guigues et le drapeau franco-ontarien en sont des exemples. Cette stratégie s'inscrit dans la théorie des modalités d'appartenance culturelle de Breton (1994) qui affirme que les organisations minoritaires cherchent à consolider le sentiment d'appartenance culturelle des membres afin d'empêcher la perte des effectifs (menacés par l'assimilation)⁵⁵⁹. Le mouvement s'est servi de "moyens de production émotionnels et symboliques"⁵⁶⁰ pour rallier les Franco-Ontariens autour de la défense de

⁵⁵⁷G. Pâquet, *Op.cit.*, p. 11.

⁵⁵⁸*Le Droit, La fondation, Op.cit.*, p.17.

⁵⁵⁹R. Breton, 1994, *Op.cit.*, p.62-63.

⁵⁶⁰R. Breton, 1983, *Op.cit.*, p.27.

l'établissement. Entre autres, il y a le grand ralliement du 22 mars 1997 que *Le Droit* a commémoré en réalisant une édition spéciale du journal. La forte teneur nationaliste et populiste des articles (77,2%) révèle à quel point le journal cherchait à faire la promotion de la cause francophone.

En interviewant des journalistes du *Droit*, nous constatons que les pressions qui s'exercent sur eux dans le contexte minoritaire sont les mêmes que subissent leurs collègues acadiens dans l'étude de Watine (1994). Entre autres, la proximité des sources, en raison de la population restreinte, fait en sorte que les journalistes côtoient leurs sources et se retrouvent parfois en situation de conflit d'intérêt. Une pression sociale s'exerce sur les reporters et ils n'ont pas toujours le recul nécessaire pour maintenir leur indépendance journalistique⁵⁶¹. Le traitement du dossier de l'Hôpital Montfort présente des éléments particuliers en ce qui a trait à la proximité des sources parce qu'il existe des liens de parenté entre le principal reporter affecté au dossier et deux acteurs de S.O.S. Montfort.

De plus, les règles de l'objectivité journalistique n'ont plus autant de valeur parce qu'il s'agit de journalisme partisan. C'est ainsi que l'affectation est confiée à un reporter franco-ontarien en raison de son expérience et de son vécu au sein de la collectivité francophone minoritaire. Il est aussi permis à ce journaliste de commenter en chronique les événements dont il traite en reportage.

Après environ un an, le directeur de l'information et la direction décident de

⁵⁶¹T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.212.

prendre du recul par rapport au dossier parce qu'il devient de plus en plus difficile de le 'couvrir'⁵⁶². En adoptant un rôle partisan, *Le Droit* est devenu un acteur social et son champ d'action s'en est trouvé restreint. Par conséquent la tension entre le devoir d'information et la mission de combat est devenue trop contraignante et le journal s'est vu obligé de reprendre des distances permettant de revenir aux pratiques objectives.

Cette expérience appuie les réserves exprimées par Watine en ce qui concerne le journalisme engagé en milieu minoritaire. Quoiqu'en principe ce genre de pratique puisse être souhaitable pour le développement et l'épanouissement de la communauté desservie, il comporte d'importants risques⁵⁶³ parce qu'il renforce l'idéologie d'une certaine élite⁵⁶⁴. L'auteur croit donc que les journalistes risquent d'endormir leur sens critique pour devenir une sorte de courroie de transmission de l'élite dominante⁵⁶⁵. Par conséquent, les médias en milieu minoritaire contribuent à étouffer les débats de société qui pourraient être bénéfiques pour la collectivité⁵⁶⁶.

Le débat sur les vertus du journalisme engagé par rapport aux faiblesses du journalisme impartial et objectif est loin d'être terminé. À titre d'exemple, en 1997 *Le Droit* est arrivé au deuxième rang et il a reçu une mention honorable pour le prix Mitchener du Gouverneur Général du Canada pour son traitement du dossier Montfort.

⁵⁶²F. Roy, entrevue, *Op.cit.*

⁵⁶³T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.212.

⁵⁶⁴T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.217.

⁵⁶⁵T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.211.

⁵⁶⁶T. Watine, 1994, *Op.cit.*, p.217.

Le prix est décerné à l'entreprise de presse "dont le travail sur un sujet donné a réussi à faire changer les choses pour le mieux-être de la société canadienne"⁵⁶⁷. Il s'agit d'un honneur qui démontre que l'objectivité journalistique n'est plus un dogme incontestable. Toutefois, le traitement accordé à l'affaire Montfort par *Le Droit* démontre qu'il existe une tension entre le devoir d'information et la mission communautaire. Il nous paraît donc évident que l'équilibre entre le journalisme engagé et le journalisme objectif est difficile, voire même impossible, à atteindre.

⁵⁶⁷Hôpital Montfort, *Le Droit...un allié*, (en ligne),
(www.hopitalmontfort.com/fr/part.htm) (6 août 2000).

Bibliographie

- ANDERSEN, Benedict. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, Éditions La Découverte, 1996, 212 p.
- ARCHIBALD, Clinton. "Montfort". *Infomag*, Ottawa, juillet-août 1997, p.18.
- ARMSTRONG, Pat, *et.al.* "Voices from the Ward," dans Pat Armstrong *et.al.* *Take Care: Warning Signals for Canada's Health System*. Toronto, Garamond Press, 1994, p. 53-94
- BEAULNE, François. *Le processus d'extinction du règlement 17 en Ontario*. Thèse de maîtrise, Ottawa, Université d'Ottawa, 1970.
- BELL, Martin. "TV News: how far should I go?". *British Journalism Review*, vol. 8, no. 1, 1997, p.7-16.
- BELLAVANCE, Joel-Denis. "Chrétien fait demi-tour: Le premier ministre appuie les Francos". *Le Droit*, (3 mars 1997), p.6
- BERGERON, Pierre. "Debout!". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A8.
- BERGERON, Pierre. Interview (téléphone), 25 juillet 2000 (aucune transcription).
- BERGERON, Pierre. "Jean Chrétien doit intervenir. Il ne peut se laver les mains de son intolérable silence". *Le Droit*, (1er mars 1997), p.14.
- BERGERON, Pierre. "La gifle. Il faut que la tintamarre de la communauté franco-ontarienne se rende jusqu'aux oreilles de Mike Harris". *Le Droit*, (26 février 1997), p.18.
- BERGERON, Pierre. "*LeDroit* ne laissera pas Montfort s'éteindre à petit feu". *Le Droit*, (16 août 1997), p.16.
- BERGERON, Pierre. "Lendemain qui déchantent", *Le Droit*, (20 septembre 1997), p.15.
- BERGERON, Pierre. "Le sentier sinueux de la solidarité. La communauté franco-ontarienne unie, unanime, mais non uniforme, avance sur le sentier sinueux de la solidarité". *Le Droit*, (5 avril 1997), p.16.
- BERGERON, Pierre. Ottawa, Ontario. Interview #168, 21 décembre 1999 (Archives d'histoire orale, Département d'histoire, Université d'Ottawa).

- BERNARD, Claudette. Interview (téléphone), 25 juillet 2000 (aucune transcription).
- BLOUIN, Jacques. Interview (téléphone), 25 juillet 2000 (aucune transcription).
- BORDELEAU, Louis-Gabriel, Roger BERNARD et Benoît CAZABON. "L'éducation en Ontario français" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p.435-473.
- BRETON, Raymond. "La communauté ethnique, communauté politique". *Sociologie et sociétés*, vol. 15, no 2, 1983, p.23-37.
- BRETON, Raymond. "L'intégration des francophones hors Québec dans des communautés de langue française". *Revue de l'Université d'Ottawa*, Vol. 55, no 2, 1985, p.77-89.
- BRETON, Raymond. "Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires. Essai de typologie". *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, no 1994, 1994, p.59-70.
- BRUCK, Peter A. "Crisis as Spectacle: Tabloid News and the Politics of Outrage". dans Marc Raboy et Bernard Dagenais. *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE, 1992, p.108-119.
- BRYSON, Lois et Martin MOWBRAY. "'Community': The Spray-on Solution". *Australian Journal of Social Issues*, vol. 16, no. 4 (1981), p.255-267.
- BURROUGHS, Charles. "Harris n'a rien compris". *Le Droit*, (11 avril 1997), p.4.
- BURROUGHS, Charles. "Justifions notre nombre". *Le Droit*, (22 mars 1997), p.6.
- BURROUGHS, Charles. "Tout est politique". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A7.
- BURROUGHS, Charles. "Un coup de cochon". *Le Droit*, (28 février 1997), p.4.
- BUZETTI, Hélène. "Montfort, ou la réaffirmation francophone". *Le Devoir*, (25 août 1998).
- CANTIN, Adrien. Ottawa, Ontario. Interview # 167, 10 novembre 1999.
- CARDINAL, Linda. "La vie politique et les francophones hors Québec" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, chapitre 7, p.325-343.

- CAREY, James W., éd. *Media, Myths, and Narratives: Television and the Press*. Newbury Park, SAGE, 1988, 264 p.
- CAREY, James W. "Why and How: the Dark Continent of American Journalism" dans *Reading the News*. Robert Karl Manoff et Michael SCHUDSON, ed. New York, Pantheon, 1986.
- CARRIÈRE, Richard. "La loi 8 et les services sociaux destinés aux familles francophones" dans C. Bernier, Sylvie Larocque et Maurice Aumond, ed., *Familles francophones, multiples réalités*. Sudbury, Institut franco-ontarien, collection fleur-de-trille, 1995, p.263-275.
- CASIMIRO, Paulo. "Les donateurs de l'hôpital exigeront d'être remboursés". *Le Droit*, (4 mars 1997), p.8.
- CASTONGUAY, Charles. "Évolution démographique des Franco-Ontariens" dans *L'enjeu de la langue en Ontario français* (sous la dir. De Normand Labrie et Gilles Forlot), Sudbury, Prise de Parole, 1999.
- CHOQUETTE, Robert. "L'Église de l'Ontario français" dans C.J. Jaenen, *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p.201-229.
- CONSEIL DE PLANIFICATION SOCIALE D'OTTAWA-CARLETON. Comité des services en français. *Les professionnels francophones dans les services de santé et les services sociaux en Ontario*. Ottawa, 1982.
- CONSEIL DE PLANIFICATION SOCIALE D'OTTAWA-CARLETON. *Les professionnels francophones dans les services de santé et les services sociaux en Ontario. Rapport de situation*. Ottawa, 1985.
- CORNU, Daniel. "Le journaliste dans le système médiatique" dans *Journalisme et vérité: pour une éthique de l'information*. Genève, Labor et Fides, 1994, p.279-346.
- COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE. Cour divisionnaire de l'Ontario (29 novembre 1999). *Gisèle Lalonde, Michelle de Courville Nicol et Hôpital Montfort c. Commission de restructuration des services de santé*. Ottawa. 51 p.
- DAGENAIS, Bernard. "Media in Crises: Observers, Actors or Scapegoats?" dans Marc Raboy et Bernard Dagenais. *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE, 1992, p.120-132.

- DANSEREAU, Suzanne. "Harris inflexible: Bouchard plaide en faveur de Montfort". *Le Droit*, (8 mars 1997), p.1
- DE COURVILLE NICOL, Michelle et Gérald R. SAVOIE. *Mémoire de l'Hôpital Montfort à la Commission de restructuration de services en santé de l'Ontario*. Hôpital Montfort, (30 septembre 1997), Ottawa, 24 p.
- DENIS, Manon et Stéphanie FERRAND. *Relevé des besoins de santé de la population franco-ontarienne pour l'amélioration de la formation des médecins*. Bureau des affaires francophones de la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa, (octobre 1995), 40 p.
- DENNIE, Donald, "La politique ontarienne et les Franco-Ontariens (1900-1995)" Québec" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p.361-383.
- DENNIS, Everette E. et William L. RIVERS. *Other Voices: The New Journalism in America*. New York, Canfield Press, 1974.
- DENTE ROSS, Susan. " "Their Rising Voices": A Study of Civil Rights, Social Movements, and Advertising in the New York Times". *Journalism and Mass Communication Quarterly*, vol. 75, no. 3, (1998), p.518-534.
- DUBOIS, Jacques (1976) "*Pas de problème*". *Rapport du comité d'action sur les services de santé en langue française, 1976*. Ministère de la Santé de l'Ontario.
- DUCAS, Isabelle. "Appel de la cause de l'hôpital Montfort", *Le Droit*, (en ligne), 18 janvier 2000. (www.eureka.cc/scripts/cshtml.exe) (24 juin 2000) .
- ELLENBERG, Irène. *Les tentatives des groupes pour avoir accès aux mass médias. Mouvements*, vol. 1, no. 3 (1984), p.74-76.
- ENCYCLOPAEDIA UNIVERSALIS. "La démocratie comme gouvernement". Paris, 1968, vol.5, p.411-412.
- EVANS, Robert G. "Health Care Reform: 'The Issue from Hell'". *Policy Options*, (juillet-août 1993), p.35-41
- FOISY, François. "S.O.S. Montfort recrute un nouveau joueur: Denis Potvin signe la pétition". *Le Droit*, (21 mars 1997), p.4.
- FORTIER, Marco. "Holà! Il n'y a pas qu'un seul hôpital francophone! Hearst crie fort sa distinction". *Le Droit*, (10 mars 1997), p.6

- FORTIER, Marco. "Le Droit fait un retour à sa mission de combat". *Le Droit*, (27 février 1997), p.4
- FORTIER, Marco. "L'heure du verdict a sonné". *Le Droit*, (24 février 1997), p.3
- FORTIER, Marco. "Solidarité, prise deux: Un millier de manifestants marchent pour sauver l'hôpital Montfort". *Le Droit*, (17 avril 1997), p.4
- FOUCAULT, Michel. "Dialogue sur le pouvoir" dans Daniel Defert, François Ewald et Jacques Lagrange, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1994, p.464-477.
- FOUCAULT, Michel. "La gouvernementalité" dans Daniel Defert, François Ewald et Jacques Lagrange, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1994, p.635-657.
- FOUCAULT, Michel. "La poussière et le nuage" dans Daniel Defert, François Ewald et Jacques Lagrange, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994, p.10-19.
- FOUCAULT, Michel. "Polemics, Politics, and Problematizations" dans Paul Rabinow éd. *Ethics. Subjectivity and Truth*, vol. 1, New York, The New Press, 1997, p.111-120.
- FOUCAULT, Michel. "Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques" (1978) dans Daniel Defert, François Ewald et Jacques Lagrange, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1994, p.625-635.
- FOUCAULT, Michel. "The Subject and Power". *Critical Inquiry*, vol. 8 (1982), p.777-795.
- FOUCAULT, Michel. "Table ronde du 20 mai" dans Daniel Defert, François Ewald et Jacques Lagrange, éd. *Dits et écrits. 1954-1988*, vol. 4, Paris, Gallimard, 1994, p.20-34.
- FULLER, Colleen. *Caring for Profit*. Vancouver, New Star and Ottawa: CCPA, 1998. p.274-287
- GABOURY, Paul. "Déterminés comme jamais". *Le Droit*, (13 août 1997), p.14.
- GABOURY, Paul. "Dire "jamais" au lieu de "s'il vous plaît"". *Le Droit*, (3 avril 1997), p.12.

- GABOURY, Paul. "Jamais. Mike Harris n'a rien compris". *Le Droit*, (10 avril 1997), p.14.
- GABOURY, Paul. "La fin des soins en français". *Le Droit*, (25 février 1997), p.12.
- GABOURY, Paul. "L'autre partition". *Le Droit*, (11 août 1997), p.12.
- GABOURY, Paul. "Le mépris de Mike Harris. M. Harris a tout fait pour éviter d'affronter les francophones". *Le Droit*, (18 avril 1997), p.14
- GABOURY, Paul. "Même combat, même stratégie. Le règlement 17 et l'hôpital Montfort". *Le Droit*, (1er mars 1997), p.18.
- GABOURY, Paul. "Over My dead body". *Le Droit*, (1er mars 1997), p.16.
- GABOURY, Paul. "Seul Montfort peut offrir l'enseignement en français". *Le Droit*, (16 avril 1997), p.8.
- GAUTHIER, Jean-Michel. "Le cri de Montfort, d'un océan à l'autre". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A10.
- GERVAIS, Gaétan, "L'histoire de l'Ontario français (1610-1997)" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p.145-161.
- GIBBONS, Rick. Ottawa, Ontario. Interview #169, 17 décembre 1999.
- GILBERT, Anne, "Les espaces de la francophonie ontarienne" dans *Francophonies minoritaires au Canada. L'état des lieux*. Moncton, Les Éditions d'Acadie, 1999, p.55-77.
- GINGRAS, François-Pierre, éd. *Entre l'arbre et l'écorce. Actes du colloque tenu au Centre de recherche canadienne-française de l'Université d'Ottawa (7 mars 1997)*. Ottawa, CRCCF, 1998. 182 p.
- GRAMSCI, Antonio. "The Intellectuals" dans *Selections from the Prison Notebooks of Antonio Gramsci*. Londres, Lawrence, 1971, p.5-23.
- GRAND LAROUSSE ENCYCLOPÉDIQUE. "Démocratie". Paris, Librairie Larousse, 1961, tome III, p.908-910.
- GRATTON, Denis. "10 000 fois "Jamais!": une foule survoltée fait vibrer le Centre municipal pour sauver l'hôpital Montfort". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A3

- GRATTON, Denis. "Gauthier lance un appel à la solidarité". *Le Droit*, (26 février 1997), p.5.
- GRATTON, Denis. "Haro sur Harris: Le premier ministre de l'Ontario attendu de pied ferme à Ottawa". *Le Droit*, (16 avril 1997), p.1
- GRATTON, Denis. "La pétition déposée aujourd'hui à Queen's Park". *Le Droit*, (22 avril 1997), p.5.
- GRATTON, Denis. "L'avenir du Canada pourrait se jouer à Montfort". *Le Droit*, (6 mars 1997), p.4
- GRATTON, Denis. "Le courage d'un grand héros franco-ontarien". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A5.
- GRATTON, Denis. "*LeDroit* sera encore de la lutte". *Le Droit*, (14 août 1997), p.4.
- GRATTON, Denis. "Le héros n'est plus seul". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.4A.
- GRATTON, Denis. "Les Francos divisés. Gisèle Lalonde: les Richer, Bradet et Isabelle sont des collaborateurs", *Le Droit*, (le 2 avril 1997), p.1.
- GRATTON, Denis. "Merci mon frère", (en ligne), 4 décembre 1999.
(www.eureka.cc/scripts) (2 août 2000).
- GRATTON, Denis. "On va l'oublier cette entrevue, Mike". *Le Droit*, (6 mars 1997), p.4.
- GRATTON, Denis. Ottawa, Ontario. Interview, 24 juillet 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- GRATTON, Denis. "Richer, Bradet et Isabelle isolés". *Le Droit*, (3 avril 1997), p.4.
- GRATTON, Denis. "S.O.S. Montfort". *Le Droit*, (25 février 1997), p.1
- GRATTON, Denis. "30 jours de révolution. Hôpital Montfort: les Franco-Ontariens promettent toute une lutte à Mike Harris". *Le Droit*, (le 27 février 1997), p.1-2.
- GRATTON, Denis. "Un Franco chez les anglos: advienne que pourra". *Le Droit*, (15 mars 1997), p.4.
- GRATTON, Denis. "Un Franco chez les anglos: Comme se battre sans armes". *Le Droit*, (22 mars 1997), p.4.

- GRATTON, Michel. Vanier, Ontario. Interview #165, 20 octobre 1999 (Archives d'histoire orale, Département d'histoire, Université d'Ottawa).
- GRAVES, Frank L. "Canadian Health Care - What are the Facts?" dans *Liberty Health et al., Access to Quality Health for all Canadians*. Ottawa, Canadian Medical Association, 1996, p.17-20.
- HACKETT, Robert A. et Yuezhi ZHAO. *Sustaining Democracy? Journalism and the Politics of Objectivity*. Toronto, Garamond Press, 1998, 284 p.
- HARVEY, Fernand. "Les médias francophones hors Québec et l'identité culturelle. Quelques problèmes généraux" dans *Médias francophones hors Québec et identité. Analyses, essais et témoignages*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p.17-24.
- HEALTH SERVICES RESTRUCTURING COMMISSION. "Notice of Intention to Issue Directions to the Hopital Général d'Ottawa - Ottawa General Hospital". brochure, s.d., 4 p.
- HÔPITAL MONTFORT. *Essentiel. Hôpital Montfort*. brochure, Ottawa, (8 avril 1997).
- HÔPITAL MONTFORT. *Hôpital Montfort. aperçu historique*. brochure, s.d., 3 p.
- HÔPITAL MONTFORT. *La Fondation*, (en ligne), (www.hopitalmontfort.com/fr/fondatio.htm) (24 juin 2000).
- HÔPITAL MONTFORT. *Le Droit...un allié*, (en ligne), (www.hopitalmontfort.com/fr/part.htm)(6 août 2000).
- HÔPITAL MONTFORT. *L'Essentiel. Rapport annuel Montfort 1998-1999*. Ottawa, p.4
- HÔPITAL MONTFORT. *L'Essentiel. Rapport annuel 1999-2000*. Ottawa, p.8
- HÔPITAL MONTFORT. "Montfort est l'Hôpital le plus performant de l'Ontario". communiqué de presse, (29 avril 1999), 2 p.
- ISABELLE, Laurent. "C'est parfois se trouver seul quand on est au sommet". *Le Droit*, (5 avril 1997), p.17.
- JURY, Pierre. "Les dirigeants d'hôpitaux se résignent". *Le Droit*, (25 février 1997), p.4.
- JURY, Pierre. "Lutter, une partie de sa vie". *Le Droit*, (23 mars 1997).

- JURY, Pierre. Ottawa, Ontario. Interview, 9 mai 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- JURY, Pierre et Denis GRATTON. "Solidarité. Un plan d'action pour sauver l'hôpital Montfort", *Le Droit*, (le 26 février 1997), p.2.
- JURY, Pierre. "Volte-face du directeur de l'Hôpital général". *Le Droit*, (26 février 1997), p.5.
- LAGACÉ, Patrick. Interview (téléphone), 11 mai 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- LALONDE, Gisèle. Conférence de presse à l'Hôpital Montfort, Ottawa, Canada, 4 décembre 1999.
- LALONDE, Gisèle. Conférence de presse à l'Hôpital Montfort, Ottawa, Canada, 14 décembre 1999.
- LALONDE, Gisèle. (Lettre au courrier des lecteurs, sans titre), *Le Droit*, (22 mars 1997), p.18.
- LALONDE, Gisèle. Vanier, Ontario. Interview #164, 13 octobre 1999 (Archives d'histoire orale, Département d'histoire, Université d'Ottawa).
- LALONDE, Jocelyne. Gloucester, Ontario. Interview, 16 mars 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- LAPORTE, Françoise. "Cent ans d'histoire au Canada: les Filles de la Sagesse". *L'Église canadienne*, 1er mars 1984, p.404-405.
- LAURENCE, Marcel. "Les Oblats et le journal *Le Droit*". *L'Église canadienne*, vol. 31, no. 4 (1998), p.129-133.
- LE DROIT. "Chronologie des événements". (30 novembre 1999), p.4.
- LE DROIT. "Inauguration du nouvel hôpital". (14 octobre 1953), p.13.
- LE DROIT. *La Fondation*. Ottawa, brochure, s.d., 20 p.
- LE DROIT. "Le combat de Montfort dans l'oeil des médias". (23 mars 1997), p.A24
- LE DROIT. "Le comité protecteur". (14 octobre 1953), p.14.

- LE DROIT*. *L'histoire du journal*, (en ligne),
(http://www.ledroit.com/encours/05_info/histoire__self.stm)(6 avril 2000).
- LE DROIT*. "Saint-Louis-Marie-de-Montfort, une belle réalisation - M. Gour". (14 octobre 1953), p.13.
- LUSIGNAN, Yves. "Entrevue : Michel Gratton : l'homme derrière "Madame Montfort"". Association de la presse francophone, Ottawa, (7 octobre 1997).
- LUSIGNAN, Yves. "La saga Montfort". Association de la presse francophone, Ottawa, (13 août 1997).
- LUSIGNAN, Yves. "Les souverainistes à la défense de Montfort". Association de la presse francophone, Ottawa, (29 septembre 1998), p.1.
- LUSIGNAN, Yves. "Mobilisation 101 ou l'abc d'une campagne de contestation populaire". Association de la presse francophone, Ottawa, (7 octobre 1997), p.1.
- LUSIGNAN, Yves. Ottawa, Ontario. Interview#170, 9 novembre 1999 (Archives d'histoire orale, Département d'histoire, Université d'Ottawa).
- MALTAIS, Murray. "Émotion et raison. L'affaire Montfort ne doit pas devenir le scandale Montfort". *Le Droit*, (22 mars 1997), p.18.
- MALTAIS, Murray. "Heureuse surprise", *Le Droit*, (en ligne), 23 mai 2000.
(www.eureka.cc/scripts/cshtml.exe) (24 juin 2000).
- MALTAIS, Murray. "Inacceptable. Le prétexte pour anéantir Montfort offert sur un plateau d'argent". *Le Droit*, (3 avril 1997), p.14.
- MALTAIS, Murray. "L'Église à nos côtés. Avec l'Église, la lutte pour la survie de Montfort prend une autre dimension". *Le Droit*, (4 mars 1997), p.14.
- MALTAIS, Murray. "Le nerf de la guerre". *Le Droit*, (6 mars 1997), p.14.
- MALTAIS, Murray. "Un beau guêpier". *Le Droit*, (28 février 1997), p.16.
- MARLIN, Randal. *The David Levine Affair. Separatist Betrayal or McCarthyism North?*. Halifax, Fernwood Publishing, 1998, 176 p.
- McQUAIL, Denis. *Media Performance: Mass Communication and the Public Interest*. Newbury Park, SAGE, 1992, 350 p.

- MESSIER-MANN, Johanne *et al.* *Rapport du comité d'examen du programme des services de santé en français*. Ministère de la santé de l'Ontario, (27 juillet 1995), 33 p.
- MIRALDI, Robert. *Muckraking and Objectivity: Journalism's Colliding Traditions*. Westport, Connecticut, Greenwood Press, 1990, 180 p.
- MOLOTCH, Harvey. "Media and Movements" dans John D. McCarthy et Mayer N. Zald, *The Dynamics of Social Movements: Resource Mobilization, Social Control and Tactics*. Cambridge, Winthrop, 1979, p.71-93.
- MORIN, Annie. "Le drapeau franco au front". *Le Droit*, (17 mars 1997), p.1.
- MORIN, Annie. "Naitre au combat. La destinée de Gabriel: il luttera toute sa vie pour vivre en français". *Le Droit*, (22 mars 1997), p.1-2.
- MOWBRAY, Martin. "The medicinal properties of localism: a historical perspective" dans *Community Work or Social Change: An Australian Perspective*. London, Routledge, 1985, p.41-58.
- NEATBY, Jacqueline. Ottawa, Ontario. Interview, 13 mars 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- THE OTTAWA CITIZEN*. "Closing local hospitals - 2". (18 juin 1997), p.B4.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "Dodging and weaving on health". (18 août 1997), p.B4.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "Extremism backfires in both official languages". (5 septembre 1997), p.D4.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "For Canada's Sake". (7 août 1997), p.A9.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "A new role for Montfort". (14 août 1997), p.D4.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "The politics of Montfort". (26 mars 1997), p.B4.
- THE OTTAWA CITIZEN*. "Significant progress on hospitals". (20 août 1997), p.B4.
- THE OTTAWA SUN*. "Flip Flop". (14 août 1997), p.10.
- THE OTTAWA SUN*. "Gift Horse". (23 juillet 1998), p.13.
- THE OTTAWA SUN*. "Montfort". (27 mars 1997), p.10.

- THE OTTAWA SUN*. "180-over-110" . (4 sept. 1997), p.10.
- THE OTTAWA SUN*. "Patient care, not shameful politics". (9 mars 1997).
- THE OTTAWA SUN*. "Pawn of the Separatists". (18 octobre 1998), p.C1.
- THE OTTAWA SUN*. "Price of Linguistic Peace". (2 août 1998), p.C1.
- THE OTTAWA SUN*. "Trick". (24 octobre 1998), p.13.
- PÂQUET, Gilles. *L'affaire Montfort et son contexte: une radiographie. document de travail*. Ottawa, Faculté d'administration de l'Université d'Ottawa, (août 1997), 17 p.
- PÂQUETTE-LEGAULT, Dianne. "De la "bonne nouvelle" au coup de matraque". *Le Droit* (14 août 1997), p.7.
- PILON, France. "Les jeunes aussi sont là: Manifestation à l'hôpital et à La Cité collégiale". *Le Droit*, (21 mars 1997), p.5
- PILON, France. "Un autre règlement 17". *Le Droit*, (26 février 1997), p.7.
- PRITCHARD, David. *Les Journalistes canadiens. Un portrait de fin de siècle*. Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 144 p.
- PROGRAMME DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET DE DÉVELOPPEMENT EN SANTÉ PUBLIQUE. *Rapport sur la santé des francophones de l'Ontario*. Sudbury, REDSP, (février 2000), 108 p.
- PROVINCE DE L'ONTARIO. *La Loi de 1986 sur les services en français*. Ministère de la Santé, Gouvernement de l'Ontario.
- PROVINCE DE L'ONTARIO. *Règlement XVII*. 1913, 4 p.
- RABINOW, Paul. éd. "Space, Knowledge, and Power" dans *The Foucault Reader*. New York, Pantheon Books, 1984, p. 239-256.
- RABOY, Marc et Bernard DAGENAIS. "Introduction: Media and the Politics of Crisis" dans *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE Publications, 1992, p.1-15.
- RABOY, Marc. *Libérer la communication. Médias et mouvements sociaux au Québec, 1960-1980*. Montréal, Éditions Nouvelle Optique, 1983, 154 p.

- RABOY, Marc et Bernard DAGENAIS , ed. *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE Publications, 1992, 199 p.
- RABOY, Marc. "Quebec in the 1980s: Dissident Voices and the Politics of Unlikelihood" dans *Old Passions New Visions: Social Movements and Political Activism in Quebec*. Toronto, Between the Lines, 1986, p.9-19
- RAÏCHE, Manon. "La presse francophone hors Québec. Une analyse de son contexte et de son contenu" dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité. Analyses, essais et témoignages*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p.59-74.
- RAIL, Geneviève et Suzanne St-Pierre. *Dialogue Santé 1993. Dialogue sur les facteurs déterminants en matière de santé au sein des collectivités francophones de l'Ontario*. Action Éducation Femmes Ontario, 1993, 89 p.
- RÉSEAU DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS DE L'EST DE L'ONTARIO. *Besoins et lacunes en matière de services de santé en français dans l'Est ontarien*. (septembre 1999), 68 p.
- RÉSEAU DES SERVICES DE SANTÉ EN FRANÇAIS DE L'EST DE L'ONTARIO. *Le Réseau des services de santé en français de l'Est de l'Ontario. présentation du modèle et de ses possibilités.*, Ottawa, (octobre 1999), 30 p.
- ROBERGE, M. et Bernard GENEST, éd. *Guide d'enquête orale*. Québec, Ministère des Affaires culturelles du Québec, 1991, 265 p.
- ROBINSON, Gertrude J. *Constructing the Quebec Referendum: French and English Media Voices*. Toronto, University of Toronto Press, 1998, 262 p.
- ROSEN, Jay. *Getting the Connections Right. Public Journalism and the Troubles in the Press*. New York, Twentieth Century Fund Press, 1996, 101 p.
- ROTH, Lorna. "Media and the Commodification of Crisis" dans Marc Raboy et Bernard Dagenais. *Media, Crisis and Democracy: Mass communication and the Disruption of Social Order*. London, SAGE, 1992, p.144-161.
- ROY, François. Ottawa, Ontario. Interview, 24 juillet 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- ROY, François. "Un combat juste. Message du directeur de l'information". *Le Droit*, (23 mars 1997), p.A2.

- SAVARD, Pierre. "Relations avec le Québec" dans C.J. Jaenen (dir.), *Les Franco-Ontariens*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p.231-263.
- SCHUDSON, Michael. *Discovering the News: A Social History of American Newspapers*. New York, Basic Books, 1978.
- SCHUDSON, Michael. *The Power of News*. Cambridge, Harvard University Press, 1995, 269 p.
- SURPRENANT, Jean-Claude. Hull, Québec. Interview, 16 mai 2000 (enregistré sur cassette audio; aucune transcription).
- SYLVESTRE, Paul-François. *Les journaux de l'Ontario français*. Sudbury, Ont., Société historique du Nouvel Ontario, Université de Sudbury, 1984, 59 p.
- TAILLEFER, Jean. *Le Droit et son histoire*. Ottawa, *Le Droit*, s.d.. 34 p.
- THÉRIAULT, Charles. "Riverside, Grace et l'hôpital psychiatrique de Brockville: Trois autres hôpitaux subissent le même sort que Montfort". *Le Droit*, (25 février 1997), p.4.
- TREMBLAY, Laurent. *Entre deux livraisons, 1913-1963*. Ottawa, *Le Droit*, 1963, 216 p.
- TURBIDE, Mathieu. "Lalonde accuse Harris d'avoir planifié le recul des acquis francophones" *Le Droit*, (9 décembre 1999), p.10.
- VASTEL, Michel. "Le Montfort et l'indifférence". *Le Droit*, (28 février 1997), p.17
- VILLENEUVE, Noble. Moose Creek, Ontario. Interview # 166, 17 novembre 1999 (Archives d'histoire orale, Département d'histoire, Université d'Ottawa).
- WARREN, Reg. *Wealth and Health, Health and Wealth*. Toronto, Premier's Council on Health, Well-being and Social Justice, Gouvernement de l'Ontario, (mai 1994), 41 p.
- WATINE, Thierry. "Médias acadiens: fondements et limites d'une pratique journalistique militante". *Communication*, vol. 15, no. 2 (1994) p.198-220.
- WATINE, Thierry. "Pratiques journalistiques en milieu acadien: une tradition militante..." dans Fernand Harvey (dir.), *Médias francophones hors Québec et identité. Analyses, essais et témoignages*. Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1992, p.75-82.